

## **MANUEL POUR SERVIR L'HISTOIRE LOCALE**



**Eglise de Fenioux**

### **MONOGRAPHIE de FENIOUX**

**Texte de Gabriel Guillemet - 1851-1931**

**Mises à jour en 2003.**

**Rédaction, Claude Julliot  
Secondigny Septembre 2004.**

# MONOGRAPHIE DE FENIOUX

Gabriel Guillement, 1851-1931



Château de la Braudière

Fenioux, novembre 2004

Marcel Limoge

Marcel Rousseau

Joseph Chauveau

## Préface

Il nous a paru bon, avant de livrer notre modeste travail aux amis qu'il pourrait intéresser, de les prévenir de ce qu'ils y trouveront. Nous avons voulu faire une petite monographie très incomplète de notre commune. Nos matériaux furent les registres paroissiaux, certains vieux papiers et parchemins en notre possession et quelques renseignements dus à l'obligeance de personnes compétentes que nous remercions ici sincèrement. Ajoutez à cela notre vieille église et sa chapelle renaissance dite "Chapelle-Rompue", quelques châteaux, quelques maisons anciennes et vous aurez le tout sur lequel notre activité d'amateur de tout ce qui touche un peu au passé s'est exercée

. L'œuvre dépend de l'ouvrier; la notre n'avait à son service qu'une bonne volonté et un intérêt qui ne se sont jamais démentis. Nous ne sommes ni archéologues, ni numismates, ni géologues, ni historiens, on ne trouvera donc pas dans notre travail de considérations savantes. Nous avons décrit nos vieilles pierres comme nous les voyions, nous avons raconté les faits et les gestes de nos personnages à notre façon; nous avons pris la liberté d'intercaler de ci de là quelques réflexions personnelles que nous suggéraient les êtres et les choses. Nous les donnons sous toutes réserves, ne voulant forcer l'opinion de personne.

Il n'y a pas dans notre travail de découvertes sensationnelles, c'est au contraire un peu de ce que tout le monde sait, mais vu plus attentivement. En somme nous avons collationné beaucoup de faits épars, les sauvant ainsi de l'oubli. Nous avons pris à chaque village sa part de passé pouvant intéresser et nous l'offrons à ses habitants d'aujourd'hui. Notre désir serait qu'en lisant notre monographie, nos amis y voient un désir bien sincère de leur faire mieux connaître et mieux aimer une faible portion de la grande patrie.

Nous terminerons en réclamant de tous beaucoup d'indulgence, et si quelque faute excitait leur esprit critique, qu'ils se rappellent que notre travail, tel que nous le présentons, est sans ambition ni prétention d'aucune sorte, à moins que ce soit celle d'aider plus tard des historiens de mérite à refaire l'histoire plus complète de notre vieille terre poitevine et gâtinaise.

**Gabriel Guillemet.**

**Monographie de Fenioux de G. Guillemet. Archives de Niort, deux cahiers manuscrits 9 F 27/22.**

## Présentation du Manuscrit

De nombreux habitants de Fenioux sont en possession d'une brochure de couleur verte intitulée : « Quelques notes historiques sur Fenioux »

L'auteur de ce document de soixante treize pages, imprimé par A Chiron à Niort en 1929, se nomme Gabriel Guillemet. Il était membre de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres et du Costume Poitevin. Né en 1851, il vécut à Fenioux jusqu'à sa mort en 1931. Voir sa biographie à la fin de l'ouvrage.

Dans la préface de ce document, G Guillemet écrivait « *Il m'a paru bon, avant de livrer ce modeste petit travail aux indulgents amis et lecteurs qu'il peut intéresser, de les prévenir que ce n'est qu'un tout petit résumé, tiré d'un gros manuscrit de 520 pages* »

Nos recherches nous ont permis de retrouver une partie de ce manuscrit aux Archives Départementales des Deux-Sèvres classé sous la référence 9F.27/22 (dépôt de la Société Historique des Deux-Sèvres de janvier de 1962)

Ce sont donc ces deux cahiers, l'un numéroté de la page 1 à 214, le second de la page 225 à 323, que nous avons décidé de **recopier** pour mettre à la disposition de ceux que l'histoire locale intéresse (1) Plus d'un tiers du manuscrit n'a pu être retrouvé, peut-être existe-t-il un troisième cahier ?

De nombreuses années ce sont passées entre le début des recherches consignées par G Guillemet dans ses manuscrits et l'impression de la brochure. Il aurait écrit les premières pages du premier cahier aux alentours de 1914 (peut-être avant ?) et le fascicule n'a été imprimé que quinze années plus tard.

La situation démographique avait, entre temps, évolué ce qui explique, par exemple, que les chiffres concernant le recensement de Mars 1911 aient été rayés sur le manuscrit et qu'il ait noté sur son livre, page 11, que « *le chiffre s'est beaucoup abaissé depuis la dernière guerre, par suite de l'exode des populations vers les villes et la contrée des Charentes* ». La population était passée de 1478 habitants en 1911 à 1292 habitants en 1926 soit 186 habitants de moins en quinze ans.

Le manuscrit amène aussi des informations sur Pichenin, commune de Xaintray et sur Puy-Hardy.

Gabriel Guillemet possédait de nombreuses archives personnelles (papiers, parchemins ...) Il avait aussi consulté d'autres documents tels les registres paroissiaux et « le livre censif » de la Seigneurie de la Braudière qui lui permit de relever les noms et demeures d'habitants de Fenioux de 1787 à 1793.

Ce document, malgré la modestie affichée par son auteur, rassemble une grande quantité d'informations. Nous espérons qu'il vous permettra de mieux connaître votre commune. Il est aussi une base utile pour qui veut approfondir tel ou tel aspect de l'histoire locale.

Michel Limoge, le Bourgeasson  
Marcel Rousseau, 15 rue de la Cure  
Joseph Chauveau, Moulin de Clairouin

(1) Les deux cahiers du manuscrit ici reproduit ont servi à la rédaction d'une petite partie (les toutes premières pages) de la brochure imprimée en 1929. Aucune note n'a été retrouvée concernant les chapitres suivants de la brochure verte : Les notaires de Fenioux, les Maîtres Chirugiens de Fenioux, la liste des Maires de Fenioux, Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Fenioux, le nouveau et vieux cimetière, vente de Biens Nationaux à Fenioux, Caractère, Mœurs et Coutumes des habitants de la commune de Fenioux, Croyances Populaires, Quelques Dictons et Chansons.

## Premier cahier

### GEOGRAPHIE

#### SITUATION

La commune de Fenioux située dans la partie ouest du département des Deux Sèvres, appartient actuellement au canton de Coulonges-sur-l'Autize et fait partie de l'arrondissement de Niort. Elle est limitée au nord par les communes du Beugnon et de Secondigny, à l'est par celles de Pamplie et du Retail, au sud par celles de Xaintray et de Béceleuf, à l'ouest par celles de Puy Hardy, d'Ardin et de La Chapelle-Thireuil. Elle a appartenu de 1791 à 1806 au canton de La Chapelle-Thireuil

#### ANCIENNES FORMES du NOM

Quelques recherches nous ont fait connaître certaines formes anciennes des noms de notre commune. Vers 1222 il est question dans les chartes de St Maixent d'un **Wilhelm de Fenios**. En 1358 : Vente à Guillaume du Retail, chevalier, par Lucas Cougniac paroissien de Béceleu et Jeanne Chabin paroissienne de **Fenheux** (Fenioux) pour le prix de 20 sols, monnaie courante, d'une pièce de "vigne assise à la Picardiere en la paroisse de **Fesnyeux** (Fenioux)

#### ETYMOLOGIE

Voici maintenant notre opinion au sujet étymologique du mot Fenioux : Dans le mot Fenioux on remarque le radical "fen" que nous trouvons dans "fenier" (grande meule de foin dans la Drome), "fenage" (droit sur les foins), "fenaison" (action de couper le foin) Tous ces mots viennent du latin foenum (foin) Il semblerait que Fenioux fut de la même famille que les mots cités ci-avant. Etant donné l'identité du radical "fen", l'étymologie ★ du mot serait donc le latin fenum (foin) Le mot Fenioux signifierait lieu où pousse le foin. D'autre part un ami m'a procuré le résultat de recherches qu'il a faites pour moi sur de vieilles archives au sujet des appellations anciennes du nom Fenioux.

- Feniacum : Archives historiques du Poitou, tome 2 -1090.
- Villa Fenil, en 1122.
- Fenios au 12eme siècle dans le cartulaire de l'abbaye de L'Absie.
- Feniosium, en 1299 - Dom Fonteneau
- Fenyos, en 1300 l. V. Grand Gautier

Et enfin, aujourd'hui on dit et écrit **Fenioux**.

## **COORDONNEES.** Longitude ★ – Altitude - Latitude

La commune de Fenioux par 2°40 environ de longitude Ouest et 46°5 de latitude Nord. Nous relèvons sur la carte de l'Etat-major, les cotes de niveau suivantes relatives à notre commune : 242 au Magnou, 182 à la Bèrlandière, 157 à la Mingotière, 150 à la Parthenaysière, 143 à la Pouge, 131 aux Chateliers. L'altitude moyenne serait d'environ 167m.

## **GEOLOGIE**

La plus grande partie de la commune est formée de terrain schisteux. Cependant on trouve dans la partie nord des terrains où la silice, sous forme de cailloux blancs, domine. Ces terrains sont aussi argileux. Dans le pays on qualifie ainsi la nature du sol parfois neid sur tuffe.

Neid désigne chez nous, un terrain argileux qui retient l'eau et est par conséquent mouillé l'hiver. Ce terrain est à la surface et au-dessous une sorte de roche friable feuilletée. On dit aussi localement tuffe debout.

## **HOROGRAPHIE**

Les parties les plus hautes de la commune sont situées au Nord et vont en décroissant en allant vers le sud. Tout près de la limite se trouve le point culminant de la forêt de Secondigny (250m) La pente générale de la commune est d'ailleurs assez exactement indiquée par les vallées des cours d'eau, toutes se dirigent vers le sud et ont sensiblement la direction Nord-sud. Ces vallées creusent des sillons assez profonds et contribuent à donner à la commune de Fenioux une physionomie accidentée. Citons parmi les points les plus encaissés, Linliere, la Lunardiere, Patrouillet, Lambert, Gachet (commune de Puy-Hardy), la Règle, la Vèrignée pour la vallée du Saumort. Clairouin et toute la vallée jusqu'à la Vèrignée pour le Fenioux. La Maugreniere, le Courtiou, la vallée du bois de Puy-Chenin, les Courtières pour le ruisseau qui vient de l'étang de Brusson. Le Pré, la Rainerie (commune de Xaintray) pour le ruisseau de Pamplie.

En résumé, la commune de Fenioux, par son relief un peu tourmenté, appartient bien à cette partie de notre région qui a nom la Gâtine. Si d'un point culminant quelconque de la commune, on jette les yeux autour de soi, on aperçoit des mamelons entourés de vallées étroites mais jamais une étendue à peu près plate mais bien plus souvent de grands champs en pente : l'accident de terrain qui domine est la croupe.

## **HYDROGRAPHIE ★**

Les ruisseaux qui arrosent la commune de Fenioux sont au nombre de quatre, le Saumore, le Fenioux, le ruisseau de Brusson, le ruisseau de Pamplie.

### **- Le Saumore**

Le Saumore prend sa source dans la commune de Scillé, il coule du nord au sud et borne la commune de Fenioux à l'ouest en la séparant de la Chapelle-Thireuil, Puy-Hardy, Ardin et va se jeter dans l'Autize à peu de distance du moulin du Pinier (commune de Béceleuf). C'est un ruisseau temporaire qui grossit et déborde facilement en hiver, coupe et tarit partiellement en été.

Après avoir traversé la route de Fenioux à la Chapelle, il baigne le village de Linlière où il faisait autrefois tourner un moulin. Linlière possède quelques anciennes maisons seigneuriales (famille Serein escuyer), puis il passe au moulin en activité de Billet (commune de la Chapelle) et arrive à l'ancien moulin de la Lunardière, transformé en ferme et va se jeter dans l'Autize à peu de distance du moulin du Pinier (commune de Béceleuf) C'est un ruisseau temporaire qui grossit et déborde facilement en hiver, coupe et tarit partiellement en été.

Souvent le Saumore, ainsi que d'ailleurs les autres ruisseaux de la commune, se partage en branches qui s'écartent un instant pour se rejoindre un peu plus loin. Ensuite il touche à Lambert moulin jadis florissant mais dont les meules ne tournent plus. Le Saumore traverse ensuite la route de Fenioux à Coulonges au pont pittoresque de Gâchet, puis touche à la Règle où autrefois encore tournaient des meules, il traverse enfin le chemin des Chateliers à Ardin par Mortay et va réunir ses eaux à celles de l'Autize.

Le Saumore reçoit deux affluents rive gauche :

**a) Le Ruisseau de la Mingotière.**

Celui –ci prend sa source près du Plessis, traverse le chemin de la Gandermiere à la Saumoriere, celui de la Bonnetière à la Barre, la route de Fenioux à la Chapelle-Thireuil, passe à l'ouest du gros village de la Mingotiere et va se jeter dans le Saumore un peu en aval de l'ancien moulin de la Lunardiere.

**b) Le Fenioux.**

Le 2ème affluent du Saumore qui a donné (peut-être) son nom à notre commune. Autrefois il existait à l'est du bourg et là où se trouvent maintenant la grande prairie de la Braudiere et le jardin de M. Beaupré, un vaste étang que traversait le Fenioux. La chaussée de cet étang était sensiblement parallèle à la route de Fenioux à Xaintray; on voit encore un pan de mur qui serait une des extrémités de la chaussée.

Un aveu relatif à la Chapelle de Lavault datant du 25 octobre 1648 confirme l'existence de cet étang.

« C'est à savoir la borderie et l'hébergement du dit lieu de Lavault avec tout ce qui en dépend, soit les terres labourables et non labourables, pâtis ... et se tiennent les terres d'une part à la rivière qui vient de l'étang de Fenioux à aller à la Vergne » Des personnes âgées nous ont affirmé avoir entendu parler d'un moulin qu'aurait fait tourner le courant sortant de l'étang.

Un bras de cet étang séparait la Braudiere de la Papinaudiere et un pont jeté sur ce bras faisait communiquer les deux habitations, ce bras sans doute venait affleurer la route de Fenioux à Secondigny, autrefois chemin médiocre. Un autre bras s'étendait jusqu'à Tanneray englobant la mare de la Braudière et peut-être même coupait le chemin précité, ainsi l'étang et ses prolongements formaient à la maison noble de la Braudiere, une protection interrompue que seulement du côté ouest où se dressent les deux tours qui protègent la porte d'entrée.



La chaussée, minée par le temps, laissant sans doute filtrer plus d'un ruisseau, s'est effondrée un beau jour et a été démolie, l'étang dont elle assurait l'existence s'est peu à peu desséché. Marécage d'abord il est maintenant prairie et jardins. Sans doute pendant longtemps une certaine quantité d'eau est restée dans les parties les plus creusées, au centre probablement de la vallée un filet d'eau a encore son lit et coule en hiver. C'est ce lieu, à n'en pas douter, qui a donné naissance au "canal" qui coule dans la propriété de M. Beaupré. Quant au Fenioux son lit a été porté au bord, coté est de la vallée, au ras du coteau.

Le Fenioux prend sa source dans la commune du Beugnon, il entre dans la commune près de la Combe et suit jusqu'à Gaillard la route de Fenioux au Beugnon, il arrive maintenant à l'intersection des routes de Secondigny, du Beugnon et de Pamplie, il suit ensuite la route de Fenioux à Béceleuf jusqu'à Clairouin (suit c-à-dire, lui est sensiblement parallèle).

Il passe entre le bourg de Fenioux et le Bourg-Jarousson en traversant la prairie de la Braudière, la propriété de Mr Bariller-Beaupré où son cours a été modifié, traverse la route de Xaintray, forme un vaste lavoir-abreuvoir, puis il vient toucher presque aux maisons du Jardin et traverse bientôt après la route de Fenioux à Béceleuf pour aller faire tourner les meules de Clairouin, puis profondément encaissé entre deux coteaux boisés (bois de la Touche Marion) il va se jeter dans le Saumore à la Vègnée.

Le Fenioux reçoit quelques affluents, les ruisseaux de la forêt de Secondigny, le ruisseau de Cezelle.

#### **c) Le Ruisseau de Brusson.**

Ce ruisseau prend sa source dans la commune du Retail, passe entre la Berlandière et la Pérochère, puis se jette dans l'étang de Brusson dont il constitue le déversoir; il arrive à la Bleure, traverse la route de Xaintray entre St Marc et la Chipaudière et va se réunir au ruisseau de Pamplie au bas des coteaux qui surplombent la Jarrie, un peu en aval du pont de Puy-Chenin.

#### **d) Le Ruisseau de Pamplie.**

Ainsi nommé parce qu'il passe à Pamplie, il entre dans la commune près de la ferme du Pré. Il sert de limite à la commune durant tout son parcours, il en sort près de la Courtière pour aller se réunir à l'Autize un peu plus loin.

### **CLIMAT, SUPERFICIE du TERRITOIRE.**

Notre commune jouit d'un climat tempéré

Dans le pays, on dit : les vents sont de "jà", il ne pleuvra pas ; les vents "remontent", il ne pleuvra pas non plus. De "jà" (de haut) "remontent" indiquent que le vent vient ou viendra du Nord. Les vents sont "de bas", il pleuvra; les vents descendent, il pleuvra encore; de "bas" ou "descendent" indique que le vent vient ou viendra du Sud-ouest ou de l'Ouest. On parle encore de la Galerne (NO), basse Galerne, haute Galerne ou encore de l'Outain (N-E)

Jusqu'en l'année 1854, la superficie de la commune de Fenioux était de 3.702 hectares 28. Autrefois la commune au lieu d'être limitée au sud-est par le ruisseau de Pamplie, s'étendait jusqu'à l'Autize et comprenait la Rainerie, le Petit Bois-Loudun, Puy-Chemin, la Terrassonnière et le moulin de Daviet. Un arrêté a réuni en 1854 toute cette partie comprise entre les deux rivières précitées et le chemin qui passe au Grand Bois-Loudun en réunissant les deux cours d'eau à la commune de Xaintray.

Actuellement la superficie de la commune est de 3.302 hectares environ.

## **GEOGRAPHIE ECONOMIQUE**

La population actuelle de Fenioux est essentiellement agricole c.à.d. qu'il n'y a pas d'industrie dans le vrai sens du mot. Autrefois il y avait dans la localité beaucoup de tisserands ouvriers fabricant avec des métiers très rudimentaires, la grosse toile dont le fil était tiré du chanvre, préparé et filé par les ménagères avec la quenouille et le fuseau, et ensuite avec la petite mécanique appelée rouet.

Il existe dans la commune trois familles exerçant la profession de meunier. L'un d'eux, Mr Cartier Célestin, possède un matériel pour le battage des grains. Ces moulins sans être ce qu'on nomme de vraies minoteries, sont très bien montés et outillés, font comme farine de beau et bon travail dont usent dans une assez forte mesure, nos deux boulangeries locales. En parlant de l'industrie des meuniers, je dois dire que la localité compte un boulanger et une société de panification dont le travail et les affaires sont prospères. Actuellement et même depuis un certain long temps, tout le monde ici, pauvres comme riches mangent du beau et bon pain de froment, fabrication des cultivateurs eux-mêmes ou de celle des boulangeries.

Quelle différence d'avec le pain bis composé d'un peu de farine de seigle, d'orge ou de baillarge même y mêlait-on souvent de la farine de blé noir ou de la fleur de pomme de terre, mixture qu'étaient réduites à manger nos malheureuses populations d'il y a à peine un siècle c.à.d. avant le défrichement des terres sur une grande échelle et l'intelligente mise en culture de nos terres gâtinaises. A propos de mise en culture, elle est forcément beaucoup plus intensive que jadis ou la majeure partie des terrains, aujourd'hui cultivés, étaient couverts de genets, ajoncs, ronces et grandes fougères etc.

Le peu de terrains à l'état de prairie ne donnait alors que peu de foin de mauvaise qualité, aussi le bétail qui le consommait était-il d'aspect et d'état aussi maigre que celui de nos bons et intelligents cultivateurs d'aujourd'hui est bon, gras et fait plaisir à voir. Inutile de dire "tout le monde le sait aujourd'hui par expérience" que ces heureuses transformations dans la mise en culture des terres sont le fruit de l'emploi judicieux des engrais naturels et chimiques de toutes sortes.

Ainsi la mise en pratique de tous les nouveaux instruments agricoles, sous l'intelligente direction de nos bons cultivateurs qui ont bien vite compris qu'il fallait délaissier de bon cœur la vieille grand-mère Routine pour marcher avec le jeune progrès, représenté par les belles et avantageuses machines agricoles telles que faucheuses, faneuses, râteleuses, moissonneuses-lieuses et batteuses- vanneuses, monte-paille etc. Toutes choses dont l'application à la culture a mis l'aisance et le bien être chez nos laborieuses et intelligentes populations gâtinaises ; car c'est bien en effet sur les confins du sud – sud-ouest de notre commune limitée par celles de Xaintray, Béceleuf et Ardin, que nous laissons le terrain de plaine à base de calcaire, pour le notre qui est schisteux ou argilo schisteux ainsi que nous l'avons dit sommairement d'autre part.

Disons à présent que les principales productions de notre commune sont le froment, l'avoine, le blé noir. Comme plantes (légumineuses) on cultive beaucoup la pomme de terre, tubercule qui en même temps qu'il entre dans l'alimentation humaine, sert beaucoup pour l'engraissement de la race porcine.

On fait aussi beaucoup de betteraves pour l'alimentation des bêtes à cornes, ainsi que de grandes quantités de choux dont le cueillage des feuilles, et le pied entier à la fin, sont une énorme ressource pour la nourriture et le bon entretien du bétail. L'élevage des bêtes à cornes ou race bovine, telles que bœufs, vaches, veaux d'un an et de deux ans dont l'emploi pour les travaux cultureux, et l'engraissement pour la boucherie, est l'objet de transactions importantes.

L'élevage et l'engraissement de la race porcine donne aussi de beaux bénéfices. Quant à l'élevage et l'emploi du cheval, il ne sert guère pour le travail de culture qui est presque exclusivement réservé à nos si beaux et si bons bœufs gâtinais. Toutefois quelques chevaux sont choisis par les commissions de remonte et le reste sert à l'usage personnel des agriculteurs pour le transport de leurs produits de denrées aux foires et marchés des environs.

## PRINCIPAUX LIEUX- DITS et POPULATION

Le dernier recensement de Mars 1911, a accusé les renseignements suivants :

373 maisons, 364 ménages, 1478 habitants. Le chiffre en est beaucoup abaissé depuis la guerre de 1914 et l'exode des populations vers les villes et les Charentes.

Ces chiffres se répartissent comme suit :

Principaux Lieux- Dits	Maisons	Ménages	Habitants
Le Bourg + Jarousson, Butaudrie, Papinaudière	094	095	311
La Braudière	002	001	012
La Limouzinière	008	008	034
La Godinière, Gaillard.	005	005	020
Le Fougéroux, Salles.	020	017	
La Berlandière	005	005	020
Le Claudis	018	017	051
Le Péré, la Parthenaisière.	002	002	011
Brusson.	005	005	029
La Burlière, la Préssonnière.	006	005	034
La Portière.	001	011	042
La Bleure.	004	004	012
Les Longées, le Petit Chêne.	002	002	009
Le Pré, la Chipaudière.	002	002	011
La Maugrenière.	004	004	011
Le Courtiou.	003	003	018
Les Courtières, les Jarries.	007	007	046
Saint Marc.	008	008	031
Les Noues, la Verdonnière.	004	004	024
Le Beugnonet, la Chalupière, la Chevallerie.	005	005	038

Principaux Lieux- Dits	Maisons	Ménages	Habitants
Le Jardin, l'Oliverie, la Vergne.	011	001	041
La Berthelière, le Pin, l'Aumonerie, Clairouin.	011	001	055
Lavault, les Chateliers, la Maison-Neuve.	005	005	020
La Girardière, la Vèrgnée, la Petite Vèrgnée.	005	005	025
La Règle, le Gât, Gâtine.	004	004	021
La Pouge.	005	005	033
La Bernardière, la Folardière.	003	003	019
La Julinière.	005	005	020
Lambert, le Vigneau, la Chèptière.	007	007	024
La Mingotière.	018	017	065
La Barre.	002	002	006
La Brunetière.	010	009	032
La Lunardière, Linlière, la Loge, la Mitoisière.	013	012	025
La Jarsonnière.	014	013	052
La Saumorière.	002	002	013
La Bonnetière, la Maison-Neuve.	011	010	031
La Gandremière.	003	003	014
Les Rémondières.	005	005	021
Les Rousselières.	004	004	015
La Miaudière, Borliat, le Magnou, la Bâtie.	009	009	031
Cezelle, la Primaudière, les Loges.	009	009	031
<b>TOTAL....</b>	<b>371</b>	<b>362</b>	<b>1385</b>

## EPOQUE PREHISTORIQUE ★

La commune de Fenioux ne contiendrait sur son territoire aucune (guère de) trace et aucun vestige de l'époque préhistorique.

## EPOQUE GALLO – ROMAINE

De cette époque tout le monde sait qu'il existe dans différents lieux-dits, situés dans les Deux Sèvres, des preuves absolument certaines que ces peuplades ont séjourné et laissé des traces de leur passage dans nos contrées. Pour ne pas copier les auteurs beaucoup plus compétents que nous, qui ont donné dans leurs travaux des descriptions et détails très intéressants sur ces découvertes, nous nous abstenons de citer ici les résultats de leurs patientes recherches. Toutefois nous noterons quand même, en passant, des endroits où il a été trouvé des objets, des instruments ayant servi à leurs usages personnels.

Ainsi dans la commune de Fenioux, il a été trouvé au lieu appelé les Bouillons, ferme de la Pouge, et par Mr Jubien instituteur à Surin, une hache en silex★ taillé et poli, elle mesure 0m10 de hauteur et à la base 0m06. D'autre part Mr Barillet-Beaupré propriétaire à Fenioux en possède lui aussi une assez belle qui lui a été donnée par Mr Bouniot instituteur à Béceleuf.

Ce même Mr Bouniot, actif collectionneur depuis vingt ans au moins, a bien voulu pour une visite que nous lui avons fait, nous montrer chez lui une chambre où sont installées des vitrines richement meublées de nombreux objets gallo-romains tels que hache en silex taillé et poli, grattoirs, vases et urnes funéraires★ trouvées soit dans les tombeaux, soit ailleurs, ainsi que de nombreuses pièces de monnaie gallo-romaine, en bronze généralement, et aux effigies des différents empereurs romains.

Moi-même j'ai en ma possession trois urnes funéraires en terre grossière, mais sans aucun décor artistique. Je ne puis dire où elles ont été trouvées mais très probablement à Fenioux ou les environs.

En outre, cette année 1914, Mr et Mme Alphonse Germain et Louis Faucher maîtres maçons à Fenioux en travaillant au village de l'Oliverie, ont découvert sous le vieux pavage d'une écurie, plusieurs fragments d'un briquage très épais et de couleur rouge et bleutée. La face de dessus porte des moulures et des traits en relief★ et en creux, dont les dessins sont variés. Comme dans ce temps-là les ouvriers n'avaient point de machines-outils, on peut en conclure, croyons-nous, que ces travaux ont été faits à la main et avec des outils très rudimentaires

Au même lieu de l'Oliverie, en piochant en défrichant de vieux fossés, on a mis à jour des fragments de tuiles à rebord que ces mêmes ouvriers ont bien voulu me remettre. D'après des personnes compétentes auxquelles je les ai montrés, ces objets seraient aussi de l'époque Gallo-Romaine.

Comment se trouvent-ils là ? Quel établissement a-t-il pu y avoir par ici ayant des rapports avec ces objets ? Il n'est pas en mon pouvoir de le dire, ni même de le supposer. J'ai bien les preuves par un acte de partage d'un aïeul de la famille Dutaud de l'Oliverie, datant de 1816, qu'à ce lieu il y eut jadis une tannerie, car un jardin est ainsi dénommé au dit partage "le jardin où était autrefois ...*illisible*...

## **HISTOIRE RELIGIEUSE.**

**Circonscriptions ecclésiastiques : Évêché, Archidiaconé, Doyenné.**

**Abbaye ou prieuré ; leurs biens.**

**Fondation de la paroisse, Saints patrons, chapelles fondées dans l'église.**

**Liste des Curés.**

**Chapelles d'écart.**

**Fêtes patronales.**

(1) Ces notes ont été écrites en grande partie par le Curé Lucas (1833-1872)

### **CIRCONSCRIPTIONS ECCLESIASTIQUES.**

La paroisse de Fenioux dépend de l'évêché de Poitiers et du doyenné de Coulonges-sur-l'Autize. Pendant longtemps elle a fait partie du diocèse de la Rochelle et de l'archiprêtre★ d'Ardin. Nous extrayons ce qui suit des registres de la cure.

"En 1317, Jean XXII détacha St Pierre de Fenioux du diocèse de Poitiers pour celui de Maillezay - "En janvier 1631 Urbain VIII donne Fenioux à Notre-dame de Fontenay pour métropole. Le 4 mai 1648, Innocent X réunit le diocèse à St Louis de la Rochelle. En 1790 la Constituante nous attache pour onze années au siège bâtard de St Maixent. Enfin en 1802 St Pierre de Fenioux reste "dans le giron de St Pierre de Poitiers où il est encore de nos jours."

Puis : "dans le Pouillé★ des bénéfices de France d'Alliot P 1648 – m. 4° rédigé d'après le registre "du Clergé de France vérifié dans l'assemblée de 1641 on lit : archiprivère qui est sûrement la copie "infidèle d'un vieux manuscrit portant archipribère avec un v tourné à la façon d'un b. Néanmoins "dites archiprivère ou archipribère pour archiprèsbitératus (archiprêtre ou archi prieuré) d'Ardin, cure "de St Pierre de Fenioux. Son revenu est porté à 400 livres, le patron qui nommait son titulaire est le "prieur de Parthenay le Vieux.

On trouve plus loin à l'article **Prieuré** :

"1° - Celui de St Pierre de Fenioux du revenu de 1200 livres. L'Abbé de la Chaise Dieu (de Causa Déi) en Auvergne en avait la nomination.

Et plus loin encore on trouve :

2° Prieuré St Marc de Brusson, uni au prieuré de Parthenay le Vieux, 2 messes par semaine, revenu 150 livres.

L'Aumônerie de St Pierre de Fenioux établie dans l'église et du revenu de 300 livres, patron "l'évêque de Maillezais. L'évêque y nommait. (1648)

### **CHAPELLES FONDEES dans l'EGLISE.**

"3° Ensuite on trouve dans la même église les chapelles qui ne signifient que Fonds et Revenus de chapellenies.

"a) de Gaudens ou la Borlière de 80 livres de rente et dont les évêques nommaient le chapelain, 2 messes par semaine (1648)

"b) la chapelle ou chapellenie★ de La Vault fondée par le sieur Bignonet de la Vault en l'honneur de "St Etienne. Elle dépendait de l'Espinay, valait 140 livres de rente. L'évêque en était le patron.

"c) On trouve encore la chapellenie fondée par un Denys Moreau avec 100 livres de revenu et même patron que précédemment.

"d) La chapelle St Jean aux 90 livres de rente avec le même patron.

"e) Celle de Boissonnau dépendait de la Bernardière et avait 100 livres de revenu de fondation et relevait à l'évêque son patron.

"f) Celle de Ste Catherine fondée par Jehan Bouchier avait 100 livres de revenus, les descendants du "fondateur y nommaient.

"g) La chapelle fondée par Bertrand Mosnier prêtre avec 5.000 livres de revenus. Les descendants du fondateur y nommaient de même.

"h) Celle fondée par Pierre Raste. Ses descendants nommaient à la chapelle de son nom, qu'il avait fondée dans l'église de St Pierre de Fenioux et qu'il avait doté de 100 livres de revenus.

"i) De la Verdonnière unie au vicariat de la paroisse, une messe par semaine, revenus 75 livres.

"j) De la Berlandière ou Ste Catherine, 4 messes par semaine revenus de 10 livres. Près le seigneur de la Bèrlière ou Borlière.

"k) De la Bourie ou Bourée, une messe par semaine, revenu 45 livres. Près l'évêque de la Rochelle.

Si nous totalisons tous ces revenus partiels nous obtenons :

Cure de St Pierre de Fenioux	400 l.
Prieuré	1200 l.
Aumonerie	300 l.
Borlière	80 l.
Lavault	140 l.
Denis Moreau	100 l.
Saint Jean	90 l.
Boissonneau	100 l.
Sainte Catherine Chapelle	100 l.
Bertrand Monier	500 l.
Raste	100 l.



Verdonnière	75 l
Brelandière	10 l
De la Bourie	45 l
Total	3.240 livres.

Ce total représentait une partie du revenu de la cure de Fenioux avant la Révolution.

### **CHAPELLES d'ÉCART.**

Il existait dans la paroisse de Fenioux, trois chapelles d'écart★ : la chapelle des Chastilliers, la chapelle de Saint Marc, la chapelle de Brusson.

**Les Chastilliers.** La chapelle des Chastilliers était une chapelle domestique dépendant de la maison seigneuriale des Chastilliers appartenant aux De Raoul. Aujourd'hui la chapelle est complètement disparue ainsi d'ailleurs que l'ancienne demeure, laquelle a fait place à une construction moderne.

Le 1<sup>er</sup> Octobre 1729 fut célébré dans la chapelle domestique aux Chastilliers le mariage de M. Gabriel de Villedon chevalier seigneur de Sansay fils des défunts Mr Amable de Villedon chevalier seigneur de Sansay et de dame Anne Joussemme de la paroisse de Sansay et demoiselle Marguerite Raoul fille de défunt Mr Claude Louis Raoul de son vivant chevalier seigneur des Chastilliers et de dame Marie de Villedon de cette paroisse.

A ce mariage étaient présents: du coté du futur; M. Aimable de Villedon son frère, Renée Fleurimonde de Villedon sa sœur, Mr Louis de Villedon Chevalier Seigneur de Gournay son oncle - du coté de la future Marie de Villedon sa mère, M. Gabriel Raoul Seigneur des Chastilliers son frère, Renée Marie Raoul sa sœur, Marie Marguerite de Villedon sa cousine.

**Saint Marc.** Plus heureux qu'aux Chastilliers, nous avons trouvé au village de Saint Marc des vestiges de son ancienne chapelle. C'est d'abord une statue encastrée dans un mur de clôture sur le bord du chemin qui pénètre dans le village à 30 mètres de la route de Fenioux à Xaintray. Cette statue, plus haute que grandeur naturelle, fortement mutilée, représentait sans doute un saint et devait orner la vieille chapelle. On le dénomme Saint Marc et chaque année le 25 avril, les fidèles y vont de Fenioux en procession. Les bras et la tête ont été brisés, la tête a été remplacée, mais le manque de proportions entre le corps et la statue et cette tête, fait croire que ce n'est pas la tête primitive.

Tout près de là, on a trouvé en creusant les fondations pour élever il y a trente ou quarante ans la maison de M. Boudreau et ses dépendances, d'épais pans de mur enfouis, de larges dalles, des bustes de statuettes au masque grossièrement sculpté et identique à celles qu'on voit en corniche à l'église de Fenioux.

Ce qui semblerait indiquer quelque peu, qu'à Saint Marc, des inhumations ont pu y avoir été faites. C'est qu'on y voit une tête de croix de tombe qui, comme matériaux de maçonnerie, a été mise dans un mur de clôture situé près de là.

Cette tête de croix est assez bien travaillée et n'a, sans doute pas été apportée là venant du cimetière de Fenioux. Donc sa raison d'être se trouvait à ce lieu sur une sépulture du temps de la chapelle en question. De cette époque qu'elle est la date ? D'autre part, tout à côté, dans le même mur on croirait voir, dans un fragment de pierre brisée, portion d'un buste partie épaule et poitrine, et l'endroit où pouvait se trouver le cou supportant la tête (ceci cependant sous toutes réserves.).

Au sujet de cette chapelle à Saint Marc ne pourrait-on pas se poser quelques questions : S'il y avait là une chapelle, elle devait avoir quelque revenu, quelque dotation ou prébende y attachée, quelque fond de terre ou propriété dont le revenu y était affecté. Une propriété voisine ne relevait-elle point comme fonds et revenus des bénéficiaires ou titulaires ecclésiastiques de cette chapelle ? D'autre part un vieux registre des tailles de la paroisse de Fenioux de l'année 1730 porte mention qu'un nommé Pierre Bailly laboureur à une charrue à la Chipaudière, paie pour le S. Boutheron (qui alors était curé à Fenioux ) 42 livres plus 7 livres "pour fourrager". On trouve ensuite à la ligne suivante, c'est à dire au lieu-dit tout proche ceci :: Pierre Audurier bordier, paie pour le prieur de Parthenay-le-Vieux 40 livres, fourrager 7 livres. Il est vrai de dire que la mention Saint Marc n'y est pas, mais puisqu'il est de toute évidence que jadis, chaque chapelle d'écart avait forcément son bénéficiaire, ce personnage ne pouvait être que le prieur de Parthenay le Vieux

Tout cela permet d'affirmer l'existence de la chapelle d'écart de St Marc, même plus, il ne serait pas impossible croyons-nous, avec quelques recherches d'en déterminer exactement l'emplacement et les dimensions. On a trouvé également dans le terrain où la chapelle devait s'élever, quantité d'ossements humains, sans doute qu'un cimetière ou une chapelle funéraire devait tenir à la chapelle.

Tout près de là est une grande pièce de terre dénommée "le champ de la chapelle". Appartenait-il autrefois au prieur de la chapelle ou tire-t-il son nom de la proximité du monument, nous ne savons. Dans l'angle est de ce champ est un rocher à fleur de terre, en forme de piédestal grossier. Les habitants de Saint Marc nous ont conté une légende d'après laquelle le saint de pierre dont nous avons parlé plus haut était primitivement posé sur ce rocher. Notons pour finir qu'il n'est fait aucune mention spéciale de la chapelle de Saint Marc sur nos registres paroissiaux.

Encore d'autre part, j'ai en ma possession, un vieux document datant de 1630 qui relate qu'un Mr Mathurin Laigne, procureur au baillage de Gâtine, rend aveu et dénombrement à Antoine de la Croix, prieur de Parthenay le Vieux, dans le fief de Notre Dame de Brusson. Conclusion, si un prieur de Parthenay le Vieux détenait ou était bénéficiaire de biens dans ce fief de Brusson, n'est-il pas tout aussi possible que cent ans après un autre prieur du même lieu ou Mr le curé fut bénéficiaire d'un petit fief comme celui de St Marc à cause de sa chapelle. J'attends les preuves du contraire et m'y rangerai volontiers.

**Brusson** - La chapelle de Brusson était située dans l'aile gauche des servitudes du château de Brusson. Elle existe encore de nos jours, mais dépouillée de tout caractère religieux; on remarque toutefois un surhaussement du dallage dans la partie qui devait être le chœur; aux murs nous avons relevé aussi quelques peintures à peu près effacées et dans lesquelles on croit reconnaître le portrait de personnages plus grands que grandeur naturelle. La chapelle de Brusson était une chapelle domestique, nous relevons sur les cahiers paroissiaux un mariage qui y fut célébré le 2 septembre 1725.

« Je, curé de Thouarçay soussigné, ai reçu dans la chapelle, Monsieur et Madame de la Moussière, au vieux Brusson paroisse de Fenioux, selon les cérémonies de notre mère l'Eglise,

à la bénédiction nuptiale, Messire François Charles de Caillo , chevalier seigneur de Maillé, veuf de dame Angélique Rennée Desfranc, avec dame Charlotte Henriette de Pyniot veuve de messire Philippe François, marquis de la Garnache; en présence de M. le Curé de Fenioux, bon ami de M. le susdit époux, de M. et Mme de la Moussière parents de Madame la susdite épouse, de plusieurs honnêtes personnes qui se sont souscrits comme aussi de plusieurs autres qui ont déclarés ne savoir signer et sur ce, enquis par moy improuvé les ratures ci-dessus approuvé en interligne les mots notre mère. »

F.C de Caillo de Maillé, Charlotte Henriette Pyniot  
Charles Janvre Moussière Boutheron curé à Fenioux  
Julie Pyniot, Louis Claude Janvre chevalier de la Moussière  
Jacob Janvre de Brusson  
Charlotte Janvre François Janvre Susanne Janvre  
Marie Janvre Curé de Thouarçay  
Anne Bertrand Goulard

\* \* \* \* \*

### **PROTESTANTISME.**

De 1675 à 1686 je n'ai relevé dans les actes d'Etat-civil aucune abjuration de personnes protestantes, mais je n'ai pu consulter le rôle des nouveaux convertis, publié vers 1684. Je le ferai quand il me sera possible et donnerai le résultat de mes recherches.

\* \* \* \* \*

### **Chapellenie de Lavault**

Sur les registres de la cure, nous avons relevé des copies de vieux papiers et des parchemins qui ont presque tous traits à la Chapellenie de Lavault près des Chateliers.

a) : Du 12 7bre 1627 (parchemin)

Nomination de M. Thibault, clerc du diocèse de Poitiers, à la Chapellenie de Lavault fondée et asservie en l'église paroissiale de St Pierre de Fenioux, vacant par la démission de René Thibault, dernier possesseur ainsi qu'il résulte d'un acte passé devant Guillaume, notaire royal et signé : Isidore Thibault, escuyer, seigneur d'Azn, donné au château d'Oloron signés : H Escoubleau , Episcopus Malléacensi, Par marin univers, R d'Aubin secrétaire .

b) : Du 17 8bre 1643 : (parchemin)

Nomination par Pierre Raoul, à la chapelle de Lavault dont la présentation appartient à Jean Garnardeau seigneur temporel au Vignault, après la résignation de Pierre Thibault dernier possesseur entre les mains du dit Garnardeau.

c) Du 22 mai 1644 (papier)

Présentation de François Raoul escuyer clerc tonsuré par Pierre Raoul à Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime M. Henri de Béthune, évêque et S de Maillezais ou à Messieurs vos grands vicaires, salut, honneur et révérences.

« ... Je, Pierre Raoul escuyer sieur de l'Epinay comme patron laïc de la chapelle de Lavault desservie en l'église paroissiale Saint Pierre de Fenioux, diocèse de Maillezay, le droit de patronage, nomination et présentation à moi appartenant et à vous Monseigneur toute provision et collection qu'ainsi faire que la dite chapelle soit à présent vacante par le décès de Pierre Raoul, escuyer, dernier paisible possesseur d'icelle, vous présente et nomme François Raoul, aussi escuyer, clerc tonsuré du diocèse de Poitiers, vous supplie Monseigneur de recevoir le dit Raoul suivant ma dite nomination et le pouvoir de la dite chapellenie et ces appartenances, lui donner et faire expédier toutes les lettres de provisions à ce requises nécessaires.

En foi de quoi j'ai signé les présentes et icelles, fait signer aux notaires de la chapellenie de Moncoutant le vingt deuxième jour de mai l'an mil six cent quarante quatre. »

Signé : Pierre Raoul.

Nota : L'un des notaires s'appelait Lorin, l'autre signature est illisible  
Tous déclarent avoir signé à la requête du sieur Raoul.

d) : Du 30 mai 1644 :

Procès verbal dressé par Drault notaire, en présence de Charbonneau curé de Fenioux et constatant que François Raoul a pris possession de la chapellenie par l'entrée en l'église de Fenioux, aspersion de l'eau bénite, baiser du grand autel, attouchement du livre missel, par le son des cloches et autres cérémonies accoutumées.

e) Du 5 juin 1644 (papier)

Publication de la prise de possession de François Raoul. L'on fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que F. Raoul, fils de Pierre Raoul, escuyer, sieur de l'Epinay a pris et appréhendé possession d'icelle actuelle et corporelle de la chapellenie de Lavault asservie en cette église de Fenioux du 30 de ce mois, par vertu de visa par lui obtenu de M. le Grand Vicaire de Maillezay et partout fait défense à tous ceux qui y doivent une rente et autre chose n'ayant à faire qu'à lui et ce afin que personne n'en prétende à cause d'ignorance.

Je soussigné, certifie avoir publié le contenu ci-dessus à l'issue de ma messe le dimanche cinquième jour de juin 1644, le requérant le dit Raoul Chapelain dont je lui ai ci-dessus donné le présent acte pour le servir et valoir ce que de raison.

Signé : Charbonneau curé de Fenioux

f) : Du 21 février 1653 (parchemin)

Nomination par Monseigneur Jacob, premier Evêque de la Rochelle, de Jacob Mercier prêtre sur la présentation de Pierre Raoul, escuyer, sieur de l'Espinay après le décès de François Aubry.

#### **Requête pour le règlement du prieur de la chapellenie.**

Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Evêque de la Rochelle, supplie humblement M. Raoul chevalier prieur de la Givelière et vous remontre qu'à cause de sa maison noble et chapellenie, il est patron et présentateur de la chapellenie de Lavault, fondée et desservie en l'église paroissiale de Fenioux en notre diocèse, fasse qu'il sache non plus que le chapelain qui en est à présent pourvu quel service, est dû à la dite chapelle pour n'en avoir la fonction ni autre titre justificatif du dit service, ayant seulement appris que parfois, il y a des chapellenies qui y faisaient dire une messe par semaine et d'autres qui en faisaient dire quatre seulement chaque année comme il se fait encore à présent.

Considère Monseigneur, il vous plaise pour le repos de la conscience du suppliant et pour accomplir l'intention du fondateur de la dite chapelle, régler le dit service ainsi que vous verrez être à la faire ou faire faire, raisonnable au curé ou vicaire du dit Fenioux pour la célébration du dit service sur le revenu temporel de la dite chapelle que celui suppliant vous déclare être de 45 livres par an.

Signé : François Raoul.

g) : Du 26 juillet 1656.

Soit communiqué à votre promoteur, le 26 juillet 1656.

Signé : Jacques évêque de La Rochelle.

Vu la requête de d'autre part, ensemble le procès verbal de l'église de Fenioux, je requiers, que le service de la dite chapellenie de Lavault soit réglé à deux messes par mois et la taxe des dites messes, à dix livres par an, sauf à accroître le dit service lorsque qu'on aura connaissance de plus grands revenus que celui présent qui est de 40 livres par an.

Fait à l'Hermenault (Vendée) le 26eme jour de juillet 1656.

L'acte de fondation signé : Godet promoteur.

Soit fait comme il est requis et consenti par le promoteur fait et consenti en notre château de l'Hermenault, le 26 juillet 1656.

Signé : Jacques évêque de La Rochelle.

Signé : Baroneil, secrétaire.

h) : Octobre 1656.

Requête de François Raoul chevalier seigneur de la Givelière pour obtenir que le service de la dite chapelle de Lavault soit fait par le vicaire de Fenioux aux conditions ci-dessus, le curé ayant refusé. Renvoi par le vice gérant de la Rochelle à Fontenay, au vénérable promoteur.

Signé : R Moreau vice gérant le 6 octobre 1656.

Consentement du promoteur le même jour, signé : Godet aussi à Fontenay.

Approbation du vice gérant le 16

Il est stipulé que les 10 livres annuelles seront payées par le dit chapelain ou son fermier.

Nous avons également à titre de renseignements intéressants un aveu rendu par Jacob Mercier chapelain de Lavault au Duc de la Meilleraye.

*Sachent tout que à vous, très haut et très puissant Messire Charles de la Porte, Maréchal de France, Chevalier au trône du Roi, conseiller en ses conseils, lieutenant pour sa Majesté en la haute et basse Bretagne, Grand maître et capitaine général de l'Artillerie de France, gouverneur de Fort Louis, Comte de Secondigny, Baron de St Maixent, Parthenay, Seigneur de la Meilleraye, la Braudière et autres places, je, Messire Jacob Mercier chapelain de la chapelle ou stipendie de Lavault en la paroisse de Fenioux, tout et avoue tenir de vous mon dit seigneur à cause de votre seigneurie de la Braudière au dit comté de Secondigny à foi et hommage, lige et à droit de rachat quand le cas y advient, c'est à savoir, la borderie et hébergement du dit lieu de Lavault avec tout ce qui en dépend, soit en terres labourables et non labourables, prés, pâtis et se tiennent les dites terres d'une part à la rivière qui vient de l'étang de Fenioux à aller à la Vergnée et d'autre part aux terres du Chateliers appelées « le fief du Retail » parties aux terres du prieur du Chateliers et au pré de la cure de Fenioux y étant inclus un petit lopin de pré et celui qui est de la dite borderie de Lavault qui touche d'un bout au chemin qui conduit de Fenioux à Lavault, et y puis avoir à faire un mulot de foin ou environ et d'autres parts aux terres de la métairie de l'Oliverie un ruisseau entre deux.*

Ce qui est tout ce que moi dit chapelain tient et avoir tenir de vous Monseigneur au sus dit, devoir ci-dessus sauf à moi d'accroître, corriger, modifier et plus à plein déclarer par échu mon présent fief et aveu lequel j'ai fait signer aux notaires ci prescrits, jurés pour le fief ou vicomté de Rochechouart par monseigneur le vicomte du dit lieu et à le dit Mercier.

Signé le 25 octobre 1648.

Signé Jacob Mercier, les notaires Gignoux et Besuby (Parchemin).

Après Jacob Mercier, un M. Antoine Chaigneau lui succède comme titulaire de la chapellenie de Lavault

### **CURES de la PAROISSE de FENIOUX**

Nous avons copié sur un tableau à la cure, la liste des curés et vicaires qui ont exercé leur ministère dans la commune de Fenioux depuis 1653 jusqu'à nos jours En 1664, le 7 mars, un M. Servant curé de Fenioux est porté inhumé dans l'église par Loiseau curé de Pamplie.

Curés		Vicaires
Cherbonneau	1644	Juliot
Vergnaud	1653-1654	Juliot, Joubert
Joffrin	1653-1683	Armarie de 1667 à 1683
Hullin	1683-1687	Fameau, Gousset 1683 à 1683
Raux	1687-1707	Gousset, Corry 1686 à 1688
Jean Boutheron	1708-1732	Barbot, Paulmois, Texier, Hubert.
Chapelain de	1732-1761	Morion, Boutheron, Legendre.
La Sausais		Coquineau, Baribaud.
Fr Boucheron	1761-1779	Baribaud, Coquineau, Guillemocheau.

Nota : En dehors de la liste que nous avons donné des curés de Fenioux depuis 1653, il est venu à notre connaissance, l'existence de trois autres prêtres qui ont été curé de Fenioux à une époque antérieure à 1653. Nous allons le citer ainsi des prieurs de Parthenay le Vieux et de Fenioux en même temps

D'après un document papier ayant autrefois existé aux archives de la cure de Fenioux et copié par M. le curé Lucas, un M. Cherbonneau curé de Fenioux signe une prise de possession de la chapellenie de Lavault de cette paroisse en l'église, par un M. Raoul escuyer, sieur de l'Epinau, etc. Signé : Cherbonneau curé de Fenioux (date 1644)

Du 9 avril 1379 : Guillaume Beliard prêtre curé de Fenioux. Archives Nationales J.J. n° 114-n° 273- folio 145 /Archives Historiques du Poitou, E.. p 121 (M. Léonce Cathelineau)

22 Janvier 1524 : Geoffroy Mesneau curé de Fenioux. Bélisaire Ledain, La Gâtine Historique, 1ere édition, page 236.

1629-1644 : Antoine de la Croix, prieur de Parthenay le Vieux et de notre Brusson.

1758-1768 : René Anne Hippolyte de Brellac prieur à Parthenay le Vieux et des fiefs et seigneurie de St Marc et Vieux Brusson en Fenioux

1409-1415 : Pierre de Chausselade, prieur de Parthenay le Vieux et Fenioux

1423 : Jean Mercier, idem. Pour tous les prieurs ci-dessus « la Gâtine Historique » Bélisaire Ledain.

## 2eme édition.

Curés.

Gauchier	1779-1809
Louis Barbotin	1810-1817
Ragueneau	1817-1830
Victor Dru	1831-1833
Pierre Lucas	1833-1872
Louis Chauveau	1872-1877
Pierre Gachet	(quelques mois)
Alexandre Moulins	1877-1914
Joseph Bernier	(actuel curé depuis 1913-14 environ)

## FETES PATRONALES.

### **1° Le 29 juin, la St Pierre.**

Saint Pierre est le patron de l'église de Fenioux. Lorsque le curé Lucas dont le prénom était Pierre était curé de la paroisse, cette fête se célébrait avec beaucoup de solennité, le curé réunissait à Fenioux ses confrères du canton, on chantait la messe avec diacre et sous-diacre. Aujourd'hui cette fête ne se célèbre plus avec autant d'éclat.

### **2° Le 24 juin, la St Jean.**

Chaque année on fête la St Jean à Fenioux. Un autel est consacré au saint dans l'église. Pendant longtemps ce fut le 24 Juin, une assemblée d'accueil qui est maintenant fixée au premier Dimanche de Juin. La chronique dit qu'autrefois, on faisait un feu de joie, le jour de la Saint Jean, au lieu dit « l'aire des Dimes » sur le chemin de Fenioux à Xaintray.

### **3° Le 3 février, la Ste Blaise.**

Dans l'église de Fenioux il existe une (moderne) statue de St Blaise évêque. Chaque année le 3 février, un certain nombre de famille de cultivateurs de la commune viennent prier Saint Blaise de faire que leurs bestiaux soient par son intercession préservés de mauvaises maladies, et à cette occasion les fidèles, à la messe, iront à l'offrande.

## L'EGLISE

D'après M Berthelé, l'église de Fenioux serait une imitation de l'église de Parthenay le Vieux dont le clocher aurait été construit de 1120 à 1150 par les moines de la Chaise Dieu en Auvergne (histoire de Champdeniers par M Léo Desaivre.)

L'église de Fenioux daterait donc du XI<sup>e</sup> siècle environ. Nous disons actuelle car il nous semble qu'il devait exister avant le XI<sup>e</sup> siècle, une autre église certainement moins importante et qui aurait fait place à celle que nous voyons maintenant.

Ce qui suit et que nous tirons depuis l'histoire générale du Poitou (Chanoine Auber et VII 40-3 /)

Nous avons cru bon de rattacher à l'histoire religieuse de la commune de Fenioux, l'histoire de son église, remarquable à plus d'un titre, nous avons joint à cette histoire une description du monument.

### L'EGLISE de FENIOUX

- a) Historique
- b) Description, les neufs, les cloches.
- c) Réparations et restauration.
- d) La place de l'église.
- e) La chapelle rompue.

### **HISTORIQUE**

#### **Une probabilité sur le premier centre du bourg de Fenioux**

Après avoir, au sujet d'une primitive église ayant pu exister avant celle actuelle, consulté nombre de personnes compétentes, que nous remercions ici, nous croyons devoir nous rendre à l'opinion de la majeure partie : à savoir : qu'une petite bourgade perdue dans les bois et terrains incultes, telle que devait être celle de Fenioux avant les X et XI<sup>e</sup> siècles, époque où se manifeste en France une activité très grande pour élever des édifices religieux d'une certaine importance, même dans de petits centres de populations et ceci, dit la chronique du temps, en signe de la manifestation de la foi chrétienne, et pour s'attirer la clémence divine en vue de la croyance répandue de la fin du monde qui devait arriver l'an 1000.

Nous croyons, nous aussi qu'il devait y avoir à Fenioux une petite église ou chapelle, mais en ce cas, de bien peu d'importance comparativement à celle d'aujourd'hui.

On prétend qu'avant l'édification des églises romanes telles que la notre, on voyait de petites basiliques, sortes de constructions rectangulaires en forme de carré long, sans aucun travail architectural, même pas de voûte mais tout simplement une sorte de plancher supérieur, le tout recouvert par une charpente et tuiles du temps. Et même peut-être que cette petite basilique (si basilique il y eut) n'était-elle pas dans le bourg actuel, qui en ce temps là pouvait bien ne pas être ? Le prouverait « les deux frères Gelduin et Elbon qui étaient depuis 1088 seigneurs de Parthenay »



Outre le prieuré que Gelduin et son frère voulurent établir à Parthenay le Vieux, ils donnèrent aux moines un vaste emplacement pour créer un bourg et attirer autour du monastère une population stable et laborieuse, pourvue en même temps des secours spirituels. C'est de la sorte que peu à peu s'enrichissaient les campagnes et que les habitations se multipliaient au profit de la civilisation et du bien être de tous.

Les moines de Parthenay le Vieux acquirent bientôt l'église de Fenioux en 1093, elle leur fut donnée à la prière de Gelduin, par Guy de Vaucouleurs qui en était seigneur et propriétaire. Par cela même le prieur de Parthenay le Vieux, Pierre eut sur Fenioux le même droit de justice et d'administration civile. Ce Pierre obtint aussi la terre d'Ardin peu éloignée de là, au même titre.

D'après ce qui précède, en 1093 l'église de Fenioux était la propriété de Guy de Vaucouleurs, seigneur de Fenioux probablement, lequel à la prière de son suzerain Gelduin seigneur de Parthenay, la céda aux moines de Parthenay le Vieux qui, vers le XIIème siècle, la firent reconstruire par leurs ouvriers auvergnats. Jusqu'à quelle époque l'église resta-t-elle la propriété des moines de Parthenay le Vieux ?. Nous ne le savons.

Gâtine Historique de Bélisaire Ledain.

Nous supposons par la suite, l'existence d'un possesseur qui aura fait bâtir la « Chapelle Rompue » dont il ne reste plus que d'admirables débris.

Devenue certainement domaine national au moment de la révolution, l'église fit partie des possessions de la Fabrique. Actuellement et depuis le 30 Mars 1887 elle est classée monument historique.

\* \* \* \* \*

## **DESCRIPTION DE L'EGLISE**

L'église de Fenioux est remarquable par sa construction qui a pu résister depuis neuf siècles à toutes les attaques du temps et par sa forme qui est celle d'une croix latine parfaitement conservée. C'est une église romane.

Une nef principale, les deux transepts, le chœur et le sanctuaire, deux petites chapelles en forme d'abside à droite et à gauche du chœur, un clocher octogonal et voilà en quelques mots une description rapide de notre église

Nous allons maintenant examiner chacune de ces différentes parties plus en détail.

### **La Nef principale.**

L'église est poussée au soleil levant d'automne, comme beaucoup d'autres, la nef principale est donc sensiblement dirigée d'ouest en est, sa longueur est de 30 mètres, et sa largeur de 7 mètres et la hauteur de la voûte est également de 7 mètres. (Hauteur moyenne 11 m mesurée le 5 mai 1944 par Mr Tardif)

Cette voûte de la nef, ainsi que celle des deux transepts forment la transition entre le plein cintre et l'ogive. On accède dans la nef par le portail principal de l'église en descendant quatre marches.

Ce portail dit Porte de Saint Pierre est orné de six colonnes à chapiteaux représentant des personnages et des animaux de l'ancien testament, les colonnes supportant des arceaux de formes identiques à celles des voûtes.

La nef est éclairée par cinq fenêtres à plein cintre, deux dans chacun des murs latéraux et une dans le mur de façade de l'église, immédiatement au-dessus du portail. Le pavage de l'église est fait de larges dalles en pierres rouges.

Deux ou trois larges pierres du dallage, placées en bas des escaliers et près de la grande porte, paraissent beaucoup plus vieilles. Elles ont des inscriptions qu'on ne peut lire à cause de l'usure et du ravage des temps. Pour nous ces dernières pierres proviennent du vieux cimetière qui se trouvait jadis autour de l'église.

Au point de rencontre des deux murs latéraux de la grande nef, avec les bras des transepts, se trouvent des piliers à triples colonnes, lesquels supportent des chapiteaux de sculptures diverses, simples et grossières.

Cependant du côté gauche de cette grande nef, et au sommet du pilier intermédiaire, nous avons remarqué les bustes assez bien faits de deux personnages, un homme et une femme. L'homme nous paraît avoir les traits de la figure d'une grande sévérité. Il est porteur d'une forte moustache et d'une barbe en forme de collier.

Comme ces deux figures sont réunies au sommet du pilier et les seules d'un travail aussi bien fait à l'intérieur de l'église, nous sommes portés à croire que ces deux têtes ont été sculptées en cet endroit pour perpétuer et honorer la mémoire de personnes ayant aidé à fonder l'église de Fenioux.

### **La Nef Transversale.**

Elle a 28 mètres de long sur 9 de large, elle est éclairée par deux fenêtres percées dans chacun des murs qui ferment les transepts. Ces fenêtres plus grandes que celles de la grande nef sont également en plein cintre. Deux portes s'ouvrent dans cette nef. Ce sont de petites portes à un seul battant et en plein cintre, mais alors que pour pénétrer dans l'église par la grande porte il faut descendre quelques marches, il faut aux deux petites portes que nous venons de citer, et cela à cause de la déclinaison du terrain, monter d'une ou deux marches.

Ces portes ont nom, l'une « Porte de la Vierge », c'est celle qui donne accès du dehors dans le transept nord, l'autre est désignée sous le nom de « Porte Saint Jean » elle fait pénétrer du dehors dans le transept sud et ouvre dans le mur ouest.

Au centre de la nef principale et immédiatement au-dessous du clocher, est une jolie coupole supportée par quatre piliers. Il existe au ras de la coupole et au-dessus de la grille du chœur, une fenêtre à plein cintre et fermée par un volet de bois. Avant la réparation et l'exhaussement des murs du pourtour de l'église, cette fenêtre ouvrant sur la toiture du chœur répandait son jour à l'intérieur de la coupole. Maintenant, son rôle est nul car elle ouvre sur la toiture nouvelle.

### **Le Chœur, le Sanctuaire, l'Abside.**

Ces différentes parties n'offrent rien de remarquable. La grille du chœur est en fer forgé, les stalles, la chaire en bois massif sculpté, l'autel aussi est de construction récente. Celui qu'il a remplacé était quasi monumental, occupant en travers une large partie du fond du chœur, il était en bois et en plâtre, le tout avec force moulures et décors. L'autel était enfin surmonté d'un tableau sur toile d'assez grande dimension, représentant Saint Pierre, patron de l'église de Fenioux. Nous avons encore pu voir ce tableau il y a moins de 30 ans et regrettons bien qu'il soit tombé de vétusté ou autrement. Je regrette énormément la disparition de ce tableau.

Dans le fond du chœur on voit encore, imprimés sur le mur, des cachets ou croix de consécration de l'église, mais cela ne nous dit pas la date exacte. L'abside est éclairée par 5

fenêtres. L'une d'elles est condamnée depuis la construction de la sacristie, laquelle est aménagée dans une sorte de tourelle construite entre l'abside et la chapelle de la Vierge. La fenêtre centrale de dimensions égales aux autres est ornée de vitraux représentant...*illisible*...

### **Les Deux Chapelles.**

A droite et à gauche du chœur sont deux chapelles ornées de chacune un autel. Celle de droite s'appelle la chapelle Saint Jean Baptiste et celle de gauche, la chapelle de la Vierge. Les chapelles sont très simples avec de petits autels en pierre de Poitiers.

### **Le Clocher.**

L'église est surmontée d'un élégant clocher de forme octogonale, supportant une toiture pyramidale couverte en tuiles rouges, plates.

Chaque arrête du prisme est arrondie en une colonne qui monte jusqu'au bord de la toiture. Chaque face est percée d'une fenêtre munie de son abat-son à quatre colonnettes et à chapiteaux ornées de sculptures variées

Nous empruntons ce qui suit à Mr Léo Desavre (Histoire de Champdeniers page 99.)

Nul avant Mr Antyme St Paul, n'avait signalé la similitude très grande qu'offrent les clochers du Poitou avec ceux d'Auvergne. Il en remarque trois en 1879 et il n'hésite pas à reconnaître dans ces clochers perdus au fond de la Gâtine, l'influence de l'architecture auvergnate.

Dans un dernier temps Mr Joseph Berthelé en a compté 8 dans la Vienne, 7 dans les Deux Sèvres et un dans la Vendée soit au total 16 dans l'ancien Poitou. Un 17ème s'est même rencontré dans la Charente Inférieure.

Malgré cette remarquable extension de la forme octogonale, il maintient la conclusion de Mr Autyme St Paul, après avoir démontré que les moines de la Chaise Dieu en Auvergne reconstruisirent en partie l'église de Parthenay le Vieux et notamment le clocher 1120 /1150.

Mr Berthelé présente ce clocher comme le type imité dans les autres églises de la Gâtine : Eglises du Tallud, de Secondigny, Allone, Fenioux, Champdeniers, Germond etc.

### **Les cloches.**

Jusqu'en 1848, il n'existait à Fenioux qu'une seule cloche. Elle était fêlée, cassée et pesait 381 kilos.

En cette année 1848, sous le curé Pierre Lucas, le conseil de fabrique décida de la faire refondre. La refonte en fut faite à Fenioux même, près le puits de l'école communale du temps. On en augmenta le poids qui fut porté à 520 kilos.

La dépense s'éleva à 800 francs dont 100 francs furent fournis par la commune L'inscription par nous relevée sur cette cloche est celle ci:

« Je suis par les soins de Messieurs de la fabrique de l'église de Fenioux. Je m'appelle Marie-Thérèse. J'ai été bénite par Mr Prosper Villian Archiprêtre, doyen de Coulonges. J'ai pour parrain, Mr Aimé Lucas et pour marraine, Marie-Thérèse Baraton. Mr Pierre Lucas curé de cette paroisse »

En 1875 et alors que l'abbé Chauveau était curé de Fenioux une autre cloche fut installée au clocher. On y relève l'inscription suivante :

« Mon nom est Albine Barbe, j'ai été baptisée en l'année 1875 ayant pour parrain Mr Clément Parthenay et pour marraine Mme Adéline Beaupré épouse M Collon. Alors était curé l'abbé Chauveau, Bollée et ses fils fondateurs au Mans. Je pèse 716 kilos, Eglise St Pierre de Fenioux »

## **Les Réparations et Restaurations les plus modernes**

Nous croyons que depuis son origine jusqu'à une date pour nous assez difficile à préciser, la charpente de l'église était posée à plat sur les voûtes de sorte que l'arête en ogive formait le faite de la toiture dont les deux pans inclinés s'appuyaient sur une bordure en pierre de taille ornées de sculptures grossières. Cette bordure existe encore sur les cotés latéraux de la grande nef et de la nef transversale.

On voit une bordure semblable au niveau de la toiture du clocher. En outre on distingue encore sur les faces extérieures de la base du clocher, le rivet où cette ancienne toiture était accolée et où il a été vu des traces d'incendie avant la dernière restauration faite à la charpente par Mr Vijou entrepreneur à la Chapelle-Thireuil. Les murs du pourtour de l'église ayant été surélevés, les grosses pièces de cette charpente n'appuient plus sur les voûtes mais sur les murs, de sorte qu'il est possible de marcher sur les voûtes et de pénétrer dans le clocher par les moyens ordinairement en usages.

Nous empruntons maintenant à Mr le curé Lucas, la description et les prix des différentes réparations qui furent faites à l'église de 1833 à 1863. Il dit : à mon arrivée à Fenioux en 1834, je trouvai cette belle église en très mauvais état, exigeant de pressantes réparations, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

En 1835 le conseil de fabrique fit faire à neuf et en entier le dallage de l'église. L'achat de pierres de taille et la pose coûtèrent 500 francs. Les charrois furent faits gratis par les fermiers.

En 1837 la fabrique fit faire en entier la couverture générale de l'église et du clocher. Elle fit faire la porte en bois à deux battants de la porte principale ainsi que celle de la porte St Jean. Ces travaux coûtèrent 440 francs.

En 1839 la fabrique fit faire les cinq grandes croisées de l'église pour le prix de 150 fr

Plus en 1842 la fabrique fit réparer ou plutôt transformer le maître autel. La platerie la peinture et la dorure coûtèrent 900 francs. Les pupitres coûtèrent 72 francs, les gradins du cœur coûtèrent 51 francs.

En 1853 la fabrique fit refaire la grande croisée du midi, en verre garni de plomb ainsi qu'une autre petite pour 60 francs.

A une autre époque encore, elle fit recouvrir le clocher, boucher les gouttières de la toiture, arracher les lierres et autres arbustes poussés dans les murs. Les différents travaux coûtèrent 43 francs.

En 1859, reprise du mur de la chapelle de la Vierge, 33 francs, reprise de la base des piliers extérieurs de la porte St Jean, 13 francs. Deux blanchissements sur les murs tout verdis, 162 francs. La commune a donné à la fabrique 250 francs et le gouvernement 150 francs.

En 1860, la fabrique a fait réparer à neuf l'intérieur de l'église, fait ouvrir 4 croisées, fait à neuf deux portes intérieures, le plafond de la sacristie et le dallage de la chapelle de la Vierge pour 1310 francs

En 1861, la commune fit recouvrir le clocher et consolider la charpente pour 650 francs.

En 1862 par souscription, la fabrique a fait établir sous la chapelle de la Vierge un autel sculpté en pierres venant de l'atelier de St Hilaire dirigé par le frère B...*illisible*...

L'autel coûte	723 francs
Les chandeliers coûtent	130
Le dallage et la statue coûtent	50
Total	963 francs (903 Fr)

En 1863 la fabrique rétablit à la chapelle St Jean, l'autel en pierre sorti des ateliers Saint Hilaire dirigés par le même que ci-dessus.

Coût	476 francs
Transport	40
Dallage et statue	55
Chandeliers	55
Total	625 francs (626 Fr)

### **LA PLACE de L'EGLISE.**

Tout autour de l'église s'étend la place publique appelée « Le Plan de l'Eglise ». Cette place spacieuse en avant de la façade principale se rétrécit en deux chemins lesquels se rejoignent derrière le chevet de l'église, l'entourent complètement et l'isolent des maisons voisines.

Si actuellement la place est toute entourée de maisons privées les unes contre les autres, autrefois et même à une époque relativement peu reculée, puisque des vieillards depuis peu décédés s'en souviennent. Ces maisons étaient fort rares, ici on cultivait des jardins, là s'étendait l'ancien cimetière

En effet à Fenioux comme beaucoup d'autres endroits, primitivement le cimetière entourait l'église et l'on peut voir encore du côté est, et très près des murs de l'église, des traces profondément accusées dans la pierre ou rocher de sépultures en plein roc. De plus, en creusant les fondations des maisons citées plus haut, on a trouvé une assez grande quantité d'ossements humains. Il semblerait que le cimetière autour de l'église s'étendait sur une certaine superficie puisque, on vient de me dire que lorsque feu Mr Victor Bernard fit construire sa maison sur l'emplacement de l'ancien lieu-dit « le vicariat » à l'intersection des routes de Coulonges, Xaintray et la Chapelle-Thireuil, on trouva en creusant les fondations une certaine quantité d'ossements humains. Autrefois le cimetière venait-il jusque là ?. Cela en quel temps ? Nous ne pouvons quant à nous le dire.

Enfin les cahiers paroissiaux parlent, à partir de 1664, d'inhumations faites dans le cimetière St Pierre de Fenioux et dans le grand cimetière de Fenioux, le cimetière St Pierre serait nous semble t-il celui qui entourait l'église, et le grand cimetière celui actuel.

Nous ignorons, quant à nous, la date de la désaffectation du dit cimetière Saint Pierre. Des personnes âgées et dignes de foi se souviennent avoir vu sur la place et au nord ouest de l'église une croix en bois supportée par piédestal en pierre, sorte de petit calvaire qui aurait disparu il y a plus de 70 ans.

Du reste, un document assez curieux que nous possédons, datant de 1785, sorte de mémorial ayant appartenu à un Jarriau de la Portière, parle de cette croix, et il nous semble bien

qu'à ce moment le cimetière n'existait plus là. Cette note est ainsi libellée : aux environs de la Notre Dame de la Chandeleur de l'année 1785 à la croix d'avant (pour devant) j'ai paie à Rousselet une journée de masson à 15 sous.

On a abattu il y a un peu plus de 50 ans, quatre gros ormes plantés à droite et à gauche de la place.

Actuellement et depuis un certain temps déjà, c'est sur la place de l'église que s'installent les petits théâtres ambulants qui sont de passage dans notre localité, ainsi que les baraques foraines et petits marchands, les jours de fêtes locales.

### **La CHAPELLE ROMPUE**

Il existe du coté nord de l'église, près de la porte de la Vierge et à l'angle extérieur du transept de gauche, un fragment de pilier renaissance dont les sculptures remarquables de finition, sont encore très bien conservées.

De ce pilier partait un mur qui semblait être parallèle à celui de gauche de la grande nef. Un autre mur dont on voit l'attache sur un pilier identique au précédant mais moins bien conservé et adossé au mur de gauche de la grande nef, à environ 3 mètres du mur de façade de l'église, rejoignait le premier en se prolongeant et formait avec lui les deux cotés d'un quadrilatère dont les murs de façade de la grande nef et du transept de gauche formaient les deux autres. C'est un quadrilatère dont il ne reste presque plus rien aujourd'hui, que la tradition appelle « la Chapelle Rompue »

Qu'était-ce que cette chapelle adossée au coté nord de l'église ? Qui l'a construite ? a-t-elle même été bien finie ? Quelle était sa destination ? Comment, par qui et pourquoi a-t-elle été détruite ?

Autant de questions intéressantes, passionnantes même pour qui s'intéresse aux choses vécues, et auxquelles à notre grand regret, nous ne pouvons pas répondre que par des suppositions

### **Ce qu'était la Chapelle Rompue**

Nous croyons que la chapelle rompue était une chapelle funéraire à l'usage des personnages un peu considérables de la paroisse. Ce qui nous a conduit à cette hypothèse, c'est la découverte d'ossements humains dans l'enceinte indiquée plus haut lors des fouilles entreprises au moment du classement de l'église par les monuments historiques des Deux Sèvres. Ce sont aussi les indications nombreuses relevées sur les vieux cahiers paroissiaux. Inhumations dans l'église de ce lieu, 70 à 80 environ.

Mais d'un autre coté deux objections peuvent être faites à ces constatations, les ossements trouvés ne pourraient-ils pas appartenir aux corps enfouis dans l'ancien cimetière qui entourait primitivement l'église ? De plus les indications données par ces cahiers paroissiaux ne voudraient-elles pas indiquer des inhumations dans l'église elle-même, plutôt que dans la chapelle. Ces objections peuvent avoir pour quelques-uns, un peu de valeur, toutefois nous dirons pour fortifier notre opinion personnelle et conclure qu'un sarcophage et des squelettes humains trouvés dans cette chapelle lors des fouilles, semblaient déposés là avec un souci d'ordre et de régularité qu'on n'aurait pas observée, et que nous aurions pu remarquer dans l'ancien cimetière où comme dans beaucoup d'autres du reste les sépultures étaient faites un peu au hasard.

D'autre part, malgré les réparations faites au dallage de l'église, il n'est pas venu à notre connaissance qu'on y ait découvert, le moindre ossement.

Le dernier dallage a été fait en 1835 par Mr l'abbé Lucas alors curé de Fenioux, lequel a laissé sur l'édifice qui nous occupe des notes intéressantes et il ne nous semble pas que, si à cette époque, des découvertes curieuses de sépultures anciennes eussent été mises à jour par les travaux de réfection du dallage, il ne nous semble possible, disons-nous, que Mr le curé Lucas ait omis d'en parler, et il est muet sur ce point.

Donc avec toute la réserve que nous impose notre documentation insuffisante, nous croyons que la Chapelle Rompue servait de chapelle funéraire aux familles pieuses et riches de la paroisse. Les riches sculptures qui subsistent appartiennent sans contestation à l'époque de la Renaissance.

La première indication de sépulture portée faite dans l'église de ce lieu remonte dans les cahiers paroissiaux à l'année 1666. Ci, le 17 mars du dit an 1666 a été inhumé dans l'église St Pierre de Fenioux, Jean Servant ci-devant curé de Fenioux, par Mr Loyseau curé de Pamplie.

Donc nous nous croyons en droit de conclure, que la Chapelle Rompue n'est pas antérieure au XVI siècle

Et maintenant quels sont les artisans de ce bijou magnifique ? Ceux qui avec leur or, payèrent ces matériaux et ceux qui fouillant avec art ces pierres brutes, en firent sortir tant de délicates beautés ? Aucun ne vient nous mettre sur la voie.

Cependant, puisque cette chapelle servait de sépultures aux familles riches de cette paroisse, il paraît logique quelle soit due, ou à la générosité d'un noble riche et pieux seigneur du pays, ou à celle réunie de toutes les familles dont il vient d'être parlé. On ne peut s'empêcher de s'étonner toutefois de rencontrer dans une bourgade comme devait être Fenioux au XVIème siècle, un monument dont les restes imposants révèlent des artistes si supérieurs, et l'on se demande si cette constatation n'indiquerait point qu'un personnage puissant dont le nom nous échappe, fut personnellement intéressé à l'édification de cette chapelle

Naturellement les noms des ducs de la Meilleraye qui possèdent toute la contrée, nous viennent à l'esprit, ou bien encore, cette chapelle funéraire ne serait-elle point l'œuvre d'une famille Ratault, dont deux membres, Arthur et Jacques furent baillis de Parthenay ou de Gâtine, seigneur de Cuzay, Oroux, Ardin et le Plessis de 1460 à 1524 (Gât Hist de B Ledain).

Une observation attentive des restes de cette chapelle nous a fait découvrir en deux endroits, des initiales gravées dans la pierre. Les premières sont F R, gravées dans un cadre en relief sur le fut d'une colonne, coté est, à 4 mètres du sol environ. Que veulent dire ces initiales ? Sont-elles celles de l'artiste qui les a sculptées, ou de ceux qui ont fait édifier la Chapelle.

Nous avons voulu les rapprocher de la famille Ratault citée en avant. Peut-être un F Ratault qui a existé, a-t-il succédé à J ou A Ratault et a-t-il eu sa part dans la construction de cette chapelle.

Les autres initiales que nous avons vues sont moins bien conservées et semblent représenter un A et un K ainsi faits. Elles sont gravées dans un cadre A K en relief sur fût d'une colonne située cette fois au coté nord de l'église et adossées au mur de la nef principale à 2 mètres environ du sol.

Nous avons indiqué au début de ce chapitre les murs qui devaient limiter la construction. Ces murs là ont du être poussés jusqu'à fin d'œuvre car des témoins oculaires auraient vu leurs assises lors des fouilles. D'autres nous ont dit avoir assisté à la démolition d'un fragment de mur perpendiculaire au coté nord de la nef principale de l'église.

Il est d'ailleurs facile de voir encore les coups de pioches qui ont laissé traces de leurs sillons dans la pierre. Mais ce que l'on peut voir, c'est la trace de la voûte de cet édifice s'appuyant sur les murs de l'église.

Il n'y a donc très probablement jamais eu de voûte à la Chapelle Rompue, mais simplement du bois, voûte provisoire nous semble t-il.

D'autre part si cette chapelle a été une merveille de travail comme fini par endroit, il semble qu'il manque quelque chose, Il semble que le génie de l'artiste avait désigné certains plans bien dressés pour y réaliser avec son ciseau les créations de son esprit, mais que le temps lui a manqué.

C'est tout cela qui nous fait dire que peut-être cette chapelle n'a jamais été bien finie. L'argent a t-il manqué ? L'entrepreneur mystérieux et puissant s'est-il désintéressé d'une œuvre qu'il voyait se réaliser trop lentement.

L'artiste, celui ou ceux qui faisaient édifier cette chapelle ont-ils succombé avant l'achèvement de leur tâche ? Doit-on attribuer la cessation ou la destruction de ces travaux à une cause plus simple, un vulgaire accident, un incendie, un effondrement partiel ou total de la toiture, toutes choses ayant découragé les volontés ? Peut-être pourrait-on penser encore que cette chapelle serait tombée sous les coups de protestants fanatiques, lors des guerres de religion ?

Nous ne croyons pas que la Chapelle Rompue exista au moment de la révolution, cette grande niveleuse, car les actes de l'état civil ne mentionnent plus d'inhumation dans l'église à partir de 1773.

Le 10 Xbre 1773, enterrement de dame Marie Maynies dans l'église de ce lieu, c'est le dernier reconnu par nous jusqu'à ce jour. En outre des lettres initiales ci avant citées et en cette chapelle, nous avons après réflexion décidé d'essayer de dépeindre d'une façon très incomplète sûrement, certains motifs d'ornementation qu'on voit encore aux restes de ce que fut la chapelle renaissance.

D'abord adossés ou encastrés dans le mur latéral gauche de l'église (coté extérieur) on voit des restes de sculptures très abîmés par les injures du temps.

Au-dessus de ce travail, on remarque les bustes de deux personnages. Le buste de gauche nous semble celui d'une femme, celui de droite d'un homme. Ce dernier paraît coiffé d'une sorte de bonnet se terminant en forme de pointe en arrière de la tête, à hauteur du poignet gauche. L'autre main est entière et semble tenir entre les doigts un objet quelconque. Dans l'autre mur faisant angle à celui là et face à l'ouest on voit sculpté sur pierre un tableau représentant l'étable et la crèche où l'enfant Jésus était assisté du bœuf et de l'âne. Un personnage dont nous ne savons le rôle se trouve là, à coté.

Ce tableau est placé tout près du pilier, dont ce qui reste nous semble infiniment bien travaillé. La preuve c'est que les moulages en plâtre de ce magnifique pilier sont exposés à Paris au palais du Trocadéro.

En haut, est le buste d'un homme. Il est tête nue et porte une longue barbe, sa tête semble inclinée et quasi reposant sur son bras gauche. Son épaule et son bras gauche semblent habillés d'une draperie formant des plis.

Des personnes compétentes nous ont dit que cette statue était artistement bien faite. En dessous sont des moulures et des arceaux. Plus bas encore et sur le même plan a existé le buste d'un personnage qui a été totalement mutilé.



Cette mutilation a été faite de main d'homme car les coups de l'outil qui a fait la mutilation sont encore très visibles.

Une personne à laquelle j'ai montré à la Chapelle Rompue, les deux bustes des personnages dont je viens de parler m'a dit qu'ils représentaient le bon et le mauvais larron. Le bon faisant des exhortations au mauvais et ce dernier détournant la tête en signe de dénégation.

La niche veuve de son personnage, qui se trouve entre eux et semble les surplomber un peu en élévation, serait celle où se trouvait le buste du Divin Crucifié. Le lecteur doit noter que je donne relation pour le même prix et sous les plus expresses réserves.

L'angle extrême nord de ce très beau pilier renaissance est un fût de colonne coupé de belles moulures finement ciselées en travers. En haut de cette colonne est une niche veuve de son saint. Au-dessous, sont d'artistiques dessins finement ciselés, au milieu desquels est en quasi-miniature un buste couronné.

A coté en haut d'une sorte de retrait, est le buste d'un personnage portant aussi une longue barbe. La main droite semble portée sur l'épaule gauche.

Plus bas, très finement ciselés, sont différents emblèmes. Ceux de la naissance représentés par cinq ou six bébés du plus bas age, ensuite des têtes de morts, une cloche, un petit chérubin ailé en médaillon dans lequel est le buste d'un personnage quelconque. En dessous sont les emblèmes de la mort, encore représentés par une tête de mort. Des armes de combat, un casque, un carquois et les flèches, plusieurs tibias en croix etc.

Plus bas, de chaque coté à droite et à gauche sont deux rosaces. Dans certains encadrements de ce pilier, on voit des parties planes nues où rien n'a été figuré. Ces œuvres ont-elles été inachevées ?

Le nom de la Chapelle Rompue semble donné à ce monument par une vieille tradition populaire pour expliquer aux générations à venir que cet édifice s'est écroulé, s'est brisé, s'est rompu soit accidentellement ou non.

\* \* \* \* \*

## **HISTOIRE DE FENIOUX.**

Lieux dits et familles remarquables.  
Les plus anciens seigneurs de Fenieux  
Le Château du Vieux Brusson  
Le Château Seigneurial de la Braudière  
La propriété de la Braudière  
L'ancien bourg de Fenieux  
Quelques familles ayant habité le bourg de Fenieux  
Emprunt au livre censif de la Braudière  
Le Château de Puy-Chenin  
Les anciens possesseurs du Château de Puy-Chenin  
Les Chateliers  
La famille Raoul (des Châteliers)  
L'église de Puy-Hardy  
La chapelle mortuaire de Puy-Hardy (Famille Raoul)  
La Saumorière  
L'Eligniere  
La famille Dehanne de la Saumoriere  
Famille Serein de l'Eligniere.  
Visite de la Lunardiere  
Les anciens possesseurs et seigneurs de la Lunardiere  
La maison de la Bernardière  
La famille la Bernardiere-Langlade  
La maison d'habitation de la Pougé  
La famille Florisson  
Le Vignault  
Lambert  
La Portière et ses anciens habitants  
La Roulière  
La Plissonniere  
La légende du Pas Plisson  
Quelques souvenirs des vieux habitants du Beugnonet  
Les possesseurs du Beugnonet  
La Chevalerie

Il existe dans le voisinage, des débris errants dispersés au hasard, et nous en avons pu voir qui sont entrés dans des constructions modernes. Chez Mr Bariller-Beaupré, une belle pierre sculptée (disparue), chez Mr Cibiel au château de la Braudière, dans un mur de façade du château on peut voir, dans un cadre un joli tableau sculpté sur pierre représentant l'adoration des Rois Mages.

**Les PLUS ANCIENS SEIGNEURS de FENIOUX.**

La commune de Fenioux est située en Gâtine, elle aurait fait partie des domaines de la puissante seigneurie qui embrassait toute la Gâtine et dont le siège était à Parthenay. Les domaines des sires de Parthenay se composaient de quatre baronnies ou châtelainies : Parthenay, Secondigny et Béceleuf relevant du Comté du Poitou et Coudray-Salbart relevant de l'Abbaye de St Maixent. Fenioux devait faire partie de la baronnie de Secondigny ainsi que sembleraient l'indiquer plusieurs actes que nous avons sous les yeux et où il est parlé au sujet d'affaires intéressant les habitants de Fenioux, de la cour du scel et comté de Secondigny.

Comme faisant partie des domaines des Sires de Parthenay, Fenioux eut donc à obéir successivement aux Larchevêque 1012 à 1458, aux Longueville 1458 à 1641, aux de La Porte de La Meilleraye et aux Mazarin 1642 à 1776, au Comte d'Artois 1776 à 1789.

Voilà pour les grands suzerains et d'après Bélisaire Ledain dont l'histoire remarquablement étudiée ne saurait entrer dans notre modeste travail.

Ce qui nous intéresse surtout ce sont les petits seigneurs humbles vassaux des puissants Sires de Parthenay qui ont possédé tout ou partie de Fenioux et à qui les propriétaires des fiefs rendaient aveux.

L'église actuelle de Fenioux semble dater du XI à XII siècle, la construction indique l'existence d'un groupement, et son importance semblerait donner à ce groupement une étendue assez considérable.

En admettant qu'il existait avant le XIIème siècle, était-il un de ces villages primitifs qu'on suppose exister en Gâtine même à une époque assez reculée ? Sous quel nom le désignait-on, s'il y en avait un ? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons répondre et qui enveloppent de ténèbres l'origine de notre commune et de sa primitive église.

Nous relevons dans l'histoire générale du Poitou, Chanoine Auber, chap. VII p 403 : Les moines de Parthenay le Vieux acquirent bientôt l'église de Fenioux (1093) Elle leur fut donnée à la prière de Gelduin par Guy de Vaucouleurs qui en était seigneur et propriétaire.

Voici aussi ce que dit à ce sujet Bélisaire Ledain (Gâtine Historique p 46 et 47.) « Les seigneurs Gelduin et Elbon ne trouvaient pas suffisantes les donations faites au nouvel établissement de Parthenay le Vieux, demandèrent à l'un de leurs vassaux, Guy de Vaucouleurs possesseur de Fenioux, la concession de l'église de ce lieu aux moines de Parthenay le Vieux. Guy de Vaucouleurs qui l'avait déjà donnée à l'abbaye de Saint Florent de Saumur avec l'assentiment de Gelduin, répondit qu'il ne pouvait disposer d'une chose qui ne lui appartenait plus. Mais Elbon, avec sa violence ordinaire le menaça de le dépouiller de son fief s'il persistait dans son refus. Guy, effrayé, céda l'église au détriment de l'abbaye de St Florent qui considéra non sans raison les droits injustement violés. »

Cependant le premier contrat n'était peut-être pas très régulier car depuis la seconde donation faite en 1092, l'église de Fenioux demeura de la possession du prieuré de Parthenay le Vieux. Depuis cette époque le prieur de Parthenay le Vieux, à titre de prieur de Fenioux exercera toujours les droits de justice et de juridiction dans cette paroisse ainsi que dans la paroisse voisine d'Ardin.

Gelduin était seigneur de Parthenay à la fin du XI siècle, Guy de Vaucouleurs était donc son vassal, et si ce dernier était seigneur et possesseur il était aussi seigneur de toute la paroisse. Guy de Vaucouleurs serait ainsi le premier seigneur de Fenioux dont nous avons connaissance.

L'historien B Ledain dans la gâtine historique extrait du cartulaire de l'Absie qu'un Raoul de Fenioux fut vers 1177 un des bienfaiteurs et donateurs de l'abbaye de l'Absie, en donnant à ce monastère une dîme qu'il touchait sur le lieu dit « la Taupeliere » (existe commune de Secondigny.)

Le nom de Raoul de Fenioux ne donnerait-il point à penser que ce personnage aurait pu à cette époque être seigneur de Fenioux.

Encore d'après le même historien on voit qu'en 1218 un Guillaume de Fenioux est présent au scel d'une chartre donnée par Guillaume Larchevêque au prieuré de Château-Bourdin commune de Saint Pardoux.

Ensuite dans les chartres de St Maixent (archives historiques du Poitou tome XXIII p 50.) il est question d'un certain Willelme de Fenioux, Guillaume de Fenioux, qui rend hommage à Geoffroy II, abbé de St Maixent vers 1222. Celui-ci doit être le même personnage que précédemment.

D'autre part nous possédons un acte d'aveu rendu le 6 Juin 1639, par Pierre Joubert sieur de la Bourie, propriétaire de la seigneurie de l'Oliverie, à Mr Charles de la Porte seigneur de la Meilleraye et autres lieux, considérant ce dernier comme seigneur de Fenioux.

Armand Charles de la Porte Duc de Mazarin et de la Meilleraye, marié à Hortense Mancini, nièce du Cardinal Mazarin, succède au précédent, et comme seigneur de Fenioux, reçoit le 16 mars 1666 un aveu de Pierre Joubert sieur de l'Oliverie.

Les de la Porte étaient aussi seigneurs de la Lunardière. La Lunardière est un fief situé dans la commune de Fenioux et dont nous reparlerons par ailleurs.

La famille de la Porte, Raoul de la Porte, François de la Porte, Charles de la Porte, Charles II de la Porte, Paul Jules de la Porte, Charlotte Antoinette de la Porte duchesse de Duras, Louise Jeanne de Durfort de Duras, duchesse de Mazarin et de la Meilleraye, furent donc les seigneur de Fenioux jusqu'en 1776, époque à laquelle le Comte d'Artois fit l'acquisition de la baronnie de Parthenay moyennant 1.400.000 livres. On sait que le Comte d'Artois aliéna plusieurs parties de ses nouveaux domaines de Gâtine, par vente ou par donation à rente. C'est donc lui qui vendit en l'année 1788, la plus grande partie de la paroisse de Fenioux à Messire Janvre, seigneur de la Bouchetière commune de Saint Lin. Celui ci acquit notamment la seigneurie de la Braudière, de laquelle dépendaient de nombreux fiefs.

Nous avons sous les yeux un aveu rendu le 8 mars 1748 par René Gaufreteau héritier du sieur Joubert à Messire Joseph Jacob Janvre, pour la métairie noble de l'Oliverie.

La famille Janvre resta propriétaire de la plus grande partie de la paroisse de Fenioux jusqu'à la révolution. (1)

Au moment de la révolution, trois frères Janvre habitaient au château du Vieux Brusson, deux émigrèrent, l'aîné, impotent et presque aveugle resta. Les deux qui émigrèrent virent leurs biens confisqués et vendus comme biens nationaux.

Ces biens furent rachetés par des fermiers peu scrupuleux auxquels les Janvre avaient donné de l'argent pour faire l'acquisition à leur place et en leur nom. Après la révolution les deux émigrés revinrent et partagèrent avec leur frère, les biens que celui ci avait conservés. Ils étaient encore importants.

## **La famille des ESSARTS de la CARTE et du VIEUX BRUSSON**

À partir de 1653 environ.

Nous croyons, d'après des recherches en nos papiers personnels et aux registres paroissiaux de cette commune, qu'avant la venue de la famille Janvre de la Bouchetière au lieu dit Vieux Brusson, a du y habiter une famille Thibaud des Essarts, de la Carte, chevalier seigneur de ces lieux et qui plus est du Vieux Brusson, laquelle s'est alliée avec d'autres familles riches et puissantes du pays.

D'après ce qu'il nous est donné de voir, ce serait vers 1653 ou peut-être avant, que la famille des Essarts de la Carte serait venue se fixer au Vieux Brusson. Nous citons textuellement à ce sujet les extraits des registres paroissiaux de Fenioux.

Le 13 Octobre de l'année 1653 a été baptisée Marie fille de honorable homme M Georges Thibaud ...*illisible*... des Essarts et de la Carte et de demoiselle Renée Chappot. Le parrain fut Jacques Thibaud des Essarts et du Vieux Brusson, la marraine Françoise Thibaud etc.

Signatures : Jacques Thibaud de la Carte.

Célébration d'un mariage dont la rédaction est pour nous très insuffisante et peu lisible, on lit facilement les signatures ci au bas.

Le 9 Octobre 1670 de la paroisse de Fenioux et de la paroisse de ...*illisible*... de la proclamation de deux bancs du futur mariage ...*illisible*... ont, du consentement de leurs parents et amis soussignés reçu la bénédiction nuptiale en face de notre Ste Mère l'église apostolique, catholique et romaine.

Signatures : Georges des Essart J, Seigneur Marie Thibaud de la Carte. Le célébrant sans doute ?

D'autre part comme preuve qu'en 1682 encore et avant l'arrivée de la famille Janvre, c'était bien la famille Thibaud des Essarts de la Carte qui était seigneur du Vieux Brusson, tout en étant aussi sans doute seigneurs des Essarts (il y a les Essarts dans la commune de Cours, était-ce celui là ?)

Un acte notarié daté de 1682, par lequel un sieur Jehan Groleau, bordier à la Bleure par commune de Fenioux, reconnaît les devoirs rousturiaux, consistant en 50 boisseaux d'avoine, mesure de Secondigny, 7 chapons, plus 18 sols d'argent, rendable et portable à la seigneurie du Vieux Brusson, chaque an et fête de Noël pour le marché du pré appelé « le pré du Chaigné » par ... commune de Pamplie, contenant ... *illisible*... journaux, au seigneur Jacques Thibaud des Essarts de la Carte à cause de sa seigneurie du Vieux Brusson. Ce texte de l'entête de l'acte sachent tous que vous très haut et très puissant seigneur messire Jacques Thibaud de la Carte, chevalier seigneur des Essarts et du Vieux Brusson et autres places et demeurant au lieu dit du Vieux Brusson par commune de Fenioux, etc.

Le dit acte a été fait écrire et signé à la requête du dit seigneur, aux notaires soussignés et jurés sous la cour du comté de Secondigny au duché de la Meilleraye, le quinzième jour d'Août avant midi, l'an mille six cent quatre vingt deux.

M Baraton, Notaire Royal. Dupuy, Notaire Royal.

Donc des 1653, en 1670 et encore en 1682 le château du Vieux Brusson était possédé et habité par cette famille Thibaud des Essarts de la Carte. Et ce ne serait que vers 1705 que pour la première fois on verrait aux registres paroissiaux, la première mention d'un Charles Janvre escuyer seigneur de la Moussière et du Vieux Brusson.

Ce Charles Janvre avait épousé une demoiselle Julie Pyniot dont la famille habitait le château de Puychenin actuellement commune de Xaintray.

De ce mariage naquirent :

- Le 17 Février 1705 : Philippes Marie.
- Le 30 Xbre 1706 : Suzanne Julie.
- Le 26 Janvier 1708 : François Louis.
- Le 25 Juillet 1709 : Philippe René.
- Le 19 Avril 1712 : Gabrielle Renée.

Le 27 Mars 1731 C'est un nouveau seigneur de Brusson, messire Jacob Janvre que citent les actes. Ce Jacob avait épousé une demoiselle Marie Anne du Chilleau. Cinq enfants comme précédemment naquirent de ce mariage :

- Le 27 Mars 1731 : Marie Anne Elisabeth.
- Le 22 Avril 1734 : Louis Joseph Jacob.
- Le 10 Janvier 1735 : Marie Michelle Suzanne.
- Le 27 Novembre 1737 : Marie Gabrielle.
- Le 17 Décembre 1738 : Charles.

Jacob Janvre meurt le 7 Octobre 1777 à l'âge de 77 ans, il est enterré dans le cimetière. A son enterrement assistaient ses fils Louis Joseph Janvre, lieutenant de vaisseau du Roy, Charles Janvre capitaine de cavalerie.

Louis Joseph Janvre, fils aîné de Jacob, devint alors chef de la famille. Il épousa dame Marie Gabrielle de Grignon dont il eut une fille, Aimable Rachel, le 12 avril 1778 et deux ou trois fils. Marie de Grignon meurt à l'âge de 41 ans le 29 Octobre 1784 et est inhumée dans le cimetière de Fenioux. Trois ans plus tard, Louis Joseph meurt à son tour.

Deux des descendants de Louis Joseph émigrent en 1789, après la tourmente révolutionnaire. Nous relevons un Janvre administrateur provisoire et à ce titre il signe des actes de l'état civil, le 23 Mars 1817, le 1<sup>er</sup> Avril 1817 et le 15 Avril 1817.

### **Généalogie de la Famille JANVRE**

Dont les descendants ont habité au Château de BRUSSON commune de Fenioux et celui de BOISSOUDAN commune de Pamplie, la BOUCHETIERE par St Lin canton de Mazières en Gâtine. (Extrait de la Gâtine Historique de Bélisaire Ledain)

Archambaud Janvre Sgr de la Bouchetière époux de Pétronille de Varèse 1089-1096.

Elie Janvre époux de Frégente de Tonnay-Charente 1164-1174.

Jean Janvre, chevalier époux de Jeanne de St Gelais 1290-

Thomas Janvre (dit Bagoulin) 1320-1356.

Jean Janvre de la Bouchetière 1362-1390.

Jean Janvre époux de Marguerite Chenin, fils de Jean 1409-

Jean Janvre, chevalier époux de Thomasse Corignon fils de Jean 1432-1462

Allain Janvre, écuyer, époux d'Anne de la Porte, fils de Jean. Il désigne sa Sépulture dans l'église de St Lin. 1474-1486.

Léon Janvre, écuyer, fils d'Allain et époux de Marguerite de St Georges-Vérac 1528-1536

Philippe Janvre, fils de Georges et époux en 1558 de Marguerite Thory Il embrassa le protestantisme qu'il défendit avec ardeur. 1536-1596 Il fut gentilhomme ordinaire de chambre du Roi Henri IV.

Daniel Janvre, chevalier fils de Philippe et époux en 1600 de Renée de Malemouche.  
Philippe Janvre, fils de Daniel, époux de Marguerite d'Anzy, il était aussi seigneur de St Lin et de la Moussière.1667.

Daniel Janvre, chevalier époux d'Olympe Châtaigner 1667-1699.

Charles Janvre (Jauvre) chevalier seigneur de la Bouchetière, la Moussière et Vieux Brusson, époux de Julie Pingot. 1700-1735.

Jacob Janvre, chevalier seigneur de la Bouchetière à St Lin, Pamplie, Brusson, Soutiers, St Pardoux.1735-1774.

Louis Joseph Jacob Janvre, fils de Jacob époux de Julie Grignon, chevalier de St Louis, Capitaine de Cavalerie.1762-1787. Deux fils de celui-ci émigrèrent.

Armoiries des Janvre. La famille Janvre porte « D'azur à trois têtes de lion d'or arrachées, couronnées et lampassées, posées 2. 1 » Pour devises : se peut rien d'autrui ; et pour cimier un biffon.

\* \* \* \* \*

## LE CHATEAU DU VIEUX BRUSSON

Quand on va du bourg de Fenioux à Pamplie, après avoir laissé à gauche le village de la Berlandière on aperçoit devant et comme fermant le chemin, les toits pointus du Vieux Brusson. Nous voici au bas de la côte et déjà la route devient sonore, nous sommes sur la chaussée de l'étang. A droite s'élève la masse importante des constructions que nous dénommons « Brusson » Château, fermes, maisons de garde, tout cela fait un ensemble assez considérable dont la partie principale et la plus intéressante à notre avis est le château.

**Le Château :** L'ensemble forme un vaste quadrilatère dont le château proprement dit constitue le fond. Des servitudes font les deux ailes, l'entrée avec d'autres servitudes achève le quatrième coté qui est parallèle à la route.

Coté façade du château, au centre un bâtiment carré à toiture à quatre pentes percé d'un vaste portail à claire-voie, aux puissantes ferrures. Au-dessus du portail est une chambre à laquelle on accède par un escalier large et fort raide. Dans cette chambre, deux portes ouvrent sur deux vastes greniers situés sur les servitudes construites à droite et à gauche du bâtiment central. Ces servitudes sont moins élevées que le centre. Enfin à l'extrémité droite est un pavillon carré formant angle et raccordant cette façade avec l'aile droite du quadrilatère. Ce pavillon n'existe pas à l'extrémité gauche.

**Les deux ailes :** Les deux ailes sont constituées par des bâtiments formant simplement rez de chaussée et servant maintenant de granges et d'écuries. Toutefois à l'extrémité de l'aile droite est une particularité : là se trouve l'ancienne chapelle du château de Brusson, dans laquelle comme nous l'avons dit d'autre part à l'article, chapelles d'écarts, y furent célébrés des mariages des seigneurs du château. Cette chapelle de bien pauvre apparence maintenant est si dégradée que bien peu de vestiges permettent d'y affirmer l'existence d'une destination religieuse. Une partie du carrelage surélevé, là où était le chœur, des peintures murales indéchiffrables et c'est à peu près tout.

**Le Château :** Ce qu'on appelle aujourd'hui le château n'est pas tout ce qui était le château autrefois, ce n'est qu'une moitié, celle de droite. Le château dans son ensemble primitif se composait d'un pavillon central à la base carrée, dont la toiture à quatre pans est surmontée d'une sorte de dôme que domine une antique girouette de fer.

On pénètre dans ce pavillon par une porte en plein cintre dont les deux cotés et la partie supérieure sont joliment sculptés. Deux fenêtres à croisillons éclairent la façade principale.

A droite et à gauche de ce pavillon s'élèvent deux corps de bâtiments très longs et de moindre élévation, une porte d'entrée et quatre fenêtres seulement.

Un pavillon à base carrée, sans dôme mais plus large que le pavillon d'entrée, terminait à droite et à gauche ce que nous avons convenu d'appeler le château. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les deux ailes dont nous avons parlé précédemment arrivaient juste en face du pavillon de chaque extrémité et le masquaient pour ainsi dire.

Quant à la disposition intérieure voici : En bas, de vastes salles, un escalier monumental en pierre occupant tout l'étage intérieur du pavillon central. Au 1<sup>er</sup>, un corridor court le long du mur de la façade midi, sur ce corridor ouvrent les portes du 1<sup>er</sup> étage. Un mur de soutènement adossé à ce pavillon central, de hautes et vastes cheminées avec boiseries est à peu près tout ce qui reste de ce qui fut le château du Vieux Brusson.

Derrière le corps principal du logis et au midi s'étendent de vastes jardins clos de hautes murailles. Dans l'un des jardins s'élève une construction dénommée « l'Orangerie », nom venant sans doute du lieu affecté à usage de serre pour les pieds d'orangers pendant la saison hivernale.

A gauche de la route de Fenioux à Pamplie, face à la maison du garde, se trouve l'étang d'une étendue superficielle de 3 hectares environ. La route forme sa chaussée. En face de la chaussée de l'étang et en contrebas, là se trouvait un moulin à farine que faisait tourner le trop plein de l'étang. Il devait être surtout, d'abord le moulin du domaine Seigneurial.

\* \* \* \* \*

### **Le CHATEAU SEIGNEURIAL de la BRAUDIÈRE.**

Nous n'avons jamais pu, malgré nos recherches savoir à quelle époque à peu près et par qui a été construite l'imposante demeure qu'a du être le château de la Braudière. De cette vieille demeure seigneuriale, il ne reste que peu de chose à l'état primitif, s'il en reste qui n'ait pas été restaurée.

Le propriétaire actuel, Mr Cibiel, ancien magistrat et ancien maire de la ville de Niort, que nous avons consulté, nous a dit que dans les nombreux travaux de déblaiement qu'il a fait exécuter à la Braudière, les ouvriers ont mis à jour des fondations d'anciens murs qui porteraient à croire que l'ancienne Braudière formait un vaste quadrilatère dont l'aile du fond avec façade à l'est et à l'ouest formait les bâtiments d'habitation et l'aile de gauche devait être à usage de servitudes et de magasins à récoltes pour recevoir les dîmes qui étaient dues et rendues au seigneur de la Braudière par ses petits vassaux.

Le château est situé à peu de distance du bourg sur une éminence au bas de laquelle coule la rivière «le Fenioux »

Cette ancienne demeure sans être fortifiée comme certains châteaux de l'époque de la féodalité, nous paraît cependant avoir comme principale défense au nord, à l'est et au midi, le vaste étang occupant toute la prairie est de la Braudière et dont la chaussée se trouvait près du chemin de Fenioux à Xaintray, lequel étang devait se prolonger presque jusqu'au lieu dit « le Tanneray », englober en remontant au nord ouest comme une sorte de bras, la mare actuelle de la Braudière.

On dit aussi qu'un autre affluent de cet étang devait séparer la Braudière de la Papinaudière et faire lit dans le pré en forme de gorge qu'on surnommait « le vallon » qui touche le chemin de Fenioux à Secondigny. Des personnes âgées ont vu là un pont en bois qui reliait les



deux habitations de la Braudière et de la Papinaudière en la partie la plus étroite de cette gorge du vallon.

C'est ce vaste étang, ses bras et prolongements qui croit-on devaient former à la demeure seigneuriale de la Braudière une immense douve circulaire, interrompue seulement du côté ouest, lequel côté était défendu par deux tours protégeant le portail d'entrée architectural, quelques moulures, bourrelets et filets poussés par ci par là. Il est au milieu une sorte de fronton à angles droits, au milieu duquel est un écusson avec date et inscription, nous en donnerons la description d'autre part.

A côté du portail, est une porte plus petite, 2 mètres de hauteur et 1,20 m de largeur. Au dessus de cette porte quelques moulures aux pierres de taille. A 4 ou 5 mètres et sur le même plan, de chaque côté des entrées, sont les deux tours de protection dont les proportions en hauteur nous paraissent avoir été abaissées. A l'intérieur de ces ouvrages et en dedans de la tour, mais au faite intérieur du mur on croirait voir une sorte de chemin de ronde qui court le long de ces entrées. Peut-être fait-on erreur ?

Ce qui nous paraît rester du vieux château sans avoir été transformé entre la demeure des fermiers et celle du propriétaire est une vieille porte cochère dont l'entrée très vaste est terminée à sa sortie à l'est par un grand porche fermé d'une énorme et épaisse porte à deux battants munie de ses premières et massives ferrures.

La maçonnerie est en plein cintre à l'extérieur, les montants ou jambages portent de nombreuses moulures. Ce fronton ou faite de ce porche est surmonté d'une tête ressemblant peut-être à celle d'un moine ayant sur le sommet de la tête une sorte de calotte. Cependant le cou semble paré d'une fraise comme en portaient les seigneurs du temps du Roi Henri IV.

Nous ne pouvons dire quel personnage on a entendu représenter à cet endroit, d'autant plus que par là on ne trouve aucune date ni inscription pouvant mettre sur la trace.

Sous ce porche se trouve un puits qui peut être du même âge que le porche. Dans la maison de la ferme, se trouve une cheminée pas très moderne non plus, mais cependant sans rien d'extraordinaire.

Au château habité par le propriétaire Mr Cibiel, on peut remarquer, malgré qu'il ait été restauré sans doute plus d'une fois, quelques parties anciennes, notamment des cheminées ornées de moulures diverses, un couloir au bout duquel se trouve une porte en plein cintre, dont les angles extérieurs sont largement chanfreinés. En une autre partie du château encore, on remarque un fût de colonne en pierre de taille. La forme en est ronde, de moyenne grosseur et sans ornementation, sa hauteur peut être de 3 mètres environ. Son utilité ne semblant guère prouvée en cet endroit, on ne peut deviner la pensée de celui qui l'y a fait édifier. Il semblerait que ce pilier doit plutôt provenir d'un autre édifice.

Dans la façade ouest du château, il a été, comme nous l'avons dit précédemment au chapitre de la Chapelle Rompue, placé dans le mur, un tableau sculpté sur pierre, représentant l'adoration des rois mages. Cette pierre provient sûrement de la dite chapelle puisque une autre faisant le pendant s'y trouve encore, à Jésus dans l'étable de Bethléem.

## **La PROPRIETE de la BRAUDIÈRE.**

Le Maréchal de la Meilleraye acheta le 14 juin 1641 à Henri II Duc de Longueville, la baronnie de Parthenay et les Châtellenies de Béceleuf et de Coudray-Salbart et par la raison que le duc avait un besoin pressant d'argent.

Cette acquisition coûte au Maréchal 300.000 livres, somme jugée très exagérée, car le revenu atteignait à peine 7.000 livres.

Le Maréchal de la Meilleraye avait en effet fait acquisition de nombreux autres fiefs en gâtine, au nombre duquel on cite la Vergne- Samoyeau (la Vergne -Chamereau) en Béceleuf, la Braudière de Fenioux vendue plus tard à Mr Janvre de la Bouchetière en 1771.

Les De la Porte de la Meilleraye, de simples vassaux qu'ils étaient, devinrent subitement maîtres de tous les domaines de Gâtine possédés par les Larchevêque.

Ces importants domaines furent vendus au Comte d'Artois pour 1.400.000 livres et rapportaient 51.765 livres de revenu, et c'est du comte d'Artois que les Messieurs Janvre de la Bouchetière (commune de St Lin je crois) auraient acquis les nombreuses propriétés que ses descendants possédèrent après lui et dont ils furent dépouillés en partie par la vente des Biens Nationaux au moment et après la révolution.

Vers 1639 la propriété de la Braudière, paroisse de Fenioux faisait partie des vastes domaines des de la Porte, ducs de la Meilleraye (puis Parthenay) dont les premiers ascendants, les de la Porte prirent les noms des de la Porte de la Meilleraye comme le fit en 1575 Charles I de la Porte.

Plus tard vers 1593, ce dernier recueille la Meilleraye dans l'héritage de son oncle Jean, et la Lunardière de Fenioux dans celui de son frère.

Ce Charles de la Porte devint gentilhomme de chambre du roi Henri IV dont il fut toujours le partisan. Vers 1664, Armand Charles de la Porte, fils en première noce du précédent, s'était marié une première fois à Dame Marie d'Effiat, et était déjà Duc de la Meilleraye, il devient Duc de Mazarin par suite de son mariage avec Hortense Mancini, nièce du Cardinal Mazarin (Gâtine Historique de Bélisaire Ledain).

Ce sont ces deux personnages qui dans un acte notarié que nous possédons et aux dates 1639 et 1666 sont portés comme seigneurs possesseurs de la Braudière en Fenioux, la Salle (en Fenioux ) ainsi que le Bourg-Jarousson en Fenioux aussi et autres lieux, etc.

Ces actes sont des reconnaissances ou aveux des petits vassaux du fief de l'Oliverie, nommés Pierre Joubert et René Gaufreteau qui rendent, foy et hommage plain, valet et cheval de service à mutation d'hommes quand le cas y advient à très hauts et très puissants seigneurs Charles et Armand de la Porte, ducs de la Meilleraye, ducs de Mazarin à cause de leur seigneurie du Bourg-Jarousson, incorporée à la dite seigneurie de la Braudière et à leur dit duché.

Il est bien compris que le petit fief de l'Oliverie et ses dépendances relevaient d'abord de la petite seigneurie du Bourg-Jarousson, à hommages plains avec juridiction basse, foncière et parité justice, laquelle relevant elle-même, de celle de la Braudière.

Dans les actes d'aveux ci-dessous cités ainsi que dans d'autres que nous détenons, il est souvent question des Messieurs et Dames du Bourg-Jarousson, mais leurs noms ne sont cités nulle part. Quel était leur nom ? En quel lieu et place au Bourg-Jarousson s'élevait leur demeure ? Y ont-ils même habité ? Nous ne pouvons quant à nous, donner aucune précision à ce sujet.

On dit bien que dans un terrain près le village on a trouvé jadis des fondations de vieux murs et que sur ce terrain il y a une sorte de mamelon. Serait-ce là qu'aurait existé la petite

seigneurie du Bourg-Jarousson ? En outre au bas du village, à une maison située près de la fontaine dite « Fontaine du Bourg-Jarousson » on voit une vieille porte en plein cintre. En haut de ce cintre sont des lettres en chiffres, mais nous ne pouvons dire quoi ils signifient.

A la même maison on voit au grenier de vieilles pierres de taille qui par leurs formes semblent être du même âge que celle de la porte. Ont-elles été posées là sortant de la main du premier ouvrier qui les a posées pour les Messieurs et Dames du Bourg-Jarousson ou bien proviennent elles d'une demeure plus ancienne. Nous ne pouvons quant à nous le dire.

Revenons à présent à la seigneurie et au château de la Braudière qu'ont possédé sans jamais l'habiter peut être, les familles Charles et Armand Charles de la Porte, la Meilleraye, ce dernier Duc de Mazarin et disons qu'au lieu de citer ici dans ce cadre si restreint, tout ou partie des documents entre nos mains et qui se rapportent à ce domaine, ses possesseurs et ses petits vassaux, nous tenons ces documents à la disposition de qui voudrait les consulter. Nous dirons cependant encore, qu'il est de toute notoriété que plus tard vers 1776, le Comte d'Artois achète le duché de la Meilleraye dont dépendait la Braudière et autres petits fiefs pour le prix de 1.400.000 livres, les revenus s'élevant annuellement à 51.768 livres.

Peu après le Comte d'Artois aliéna lui-même plusieurs parties de ses nouveaux domaines de Gâtine, notamment l'important château et les domaines de Salbart par Echiré, ainsi que le domaine de Béceleuf.

Il engagea également par acte du 25 février 1780 le domaine et comté de Secondigny à Madame Catherine Darrot, Dame de la Boutroche d'Azay, Comtesse d'Hérouville moyennant 6.300 livres de rente annuelle (Gâtine Historique de Bélisaire Ledain).

Enfin quelques années plus tard encore en tous cas avant 1788, le Comte d'Artois vendit le domaine de la Braudière et de nombreux fiefs des alentours, tant en les paroisse de Fenioux, Pamplie qu'en les paroisses limitrophes, à Messire Louis Joseph Jacob Janvre qui prend les titres de seigneur de la Bouchetière (commune de St Lin croyons nous ) Brusson, la Braudière, Boissoudan, La Ménardiere, la Baraudiere et leurs annexes, et a suivant lettres patentes accordées par sa Majesté le 3 Février 1787, au dit seigneur de la Bouchetière.

La famille Janvre de la Bouchetière qui vient d'acquérir en 1787 les vastes domaines dont nous venons de parler, ne dut pas en avoir longtemps l'entière propriété' et jouissance, parce qu'à la Révolution, deux des trois frères Janvre qui possédaient ces domaines ayant refusé de prêter le serment que la Constitution réclamait d'eux, s'exilèrent et leurs biens furent vendus nationalement. Le troisième frère resta étant infirme. Lui seul conserva ses biens. Au nombre des biens vendus, se trouve la terre de la Braudière ainsi que d'autres nombreuses sises sur la commune de Fenioux et des communes voisines.

La Braudière fut à ce moment acquise par une famille Frère dont nous trouvons les premières traces à la Braudière en 1731. Ce qui nous l'apprend est un acte de baptême d'un Pierre, fils de Clément Frère sieur de la Pomeraye et de Marguerite Sené. Ce baptême eu lieu le 27 juin 1731. Plus tard à la Révolution et au moment de la vente des biens nationaux, vivait à la Braudière, un Mr Charles Frère de la Pomeraye portant le titre de fermier de la Braudière et qui était marié à demoiselle Jeanne Proust. Ce doit être lui qui se rendit acquéreur de la propriété de la Braudière ainsi que des fermes du Beugnonet et de la Butaudrie commune de Fenioux.

Nous relevons d'autre part aux cahiers paroissiaux de Fenioux, les preuves de l'existence de cinq familles qui ont habité à la Braudière de 1701 à 1730.

Le 14 septembre 1707 fut baptisé François fils de Olivier Sieur de Beauregard et de Dame Marguerite Bougeon.

Le 26 février 1714, mariage de d'Etienne Archambault et Louise Patureau.

Le 25 novembre 1714, Baptême de Louise, fille de d'Etienne Archambault et Louise Patureau.

Le 8 janvier 1722, baptême de Jean fils d'Etienne Langlade et de demoiselle Françoise Florisson.

Le 18 Janvier 1723 mariage entre Jean Pastureau veuf de Catherine Moine de la paroisse de Vallan, et demoiselle Renée Corbin, fille du défunt Mr Pierre Corbin et de dame Louise Pastureau.

Le 9 Septembre 1727 est enterré au cimetière de Fenioux, Mr Etienne Archambault âgé de 53 ans. Présents : Louise Pastureau sa femme, Mr Louis Archambault son frère. Plus tard, après et jusqu'à ce qu'il en face l'acquisition, ils ont du habiter à la Braudière comme fermiers, les premiers membres de cette famille Frère qui se disait : Frère de la Pomeraye.

## L'ANCIEN BOURG de FENIOUX.

Nous sommes très embarrassés pour parler d'une façon même approximative de l'état et de l'importance du bourg de Fenioux à une époque lointaine. Par crainte de ne pouvoir assez nous rapprocher de la vérité, nous nous abstenons presque complètement. Toutefois et d'après le chanoine Auger (Histoire Générale du Poitou tome VII p 403) une église devait exister à Fenioux dès 1093, époque où celle qui y existait fut donnée aux moines de Parthenay le Vieux par Guy de Vaucouleurs qui en était seigneur et propriétaire.

Donc si avant 1093 une église était bâtie en ce lieu, c'est dès cette époque, et même longtemps avant sans doute, il y avait là un groupement de maisons, de familles dont le plus ou moins d'importance est pour nous, impossible à préciser. En ces temps aussi quel était le nombre d'exploitations agricoles dans la campagne environnante, et qui tant pour le spirituel que pour le temporel relevaient de Fenioux ? Nous ne pouvons le dire même approximativement.

Nous pouvons davantage préciser à partir de 1729-1730 grâce à deux vieux registres de rôles des tailles de ces deux années là, et qui sont notre propriété personnelle. Nous avons déjà dit, je crois, dans un chapitre précédent qu'autour de l'église actuelle existait l'ancien cimetière, et nous le prouvons d'autre part en ce travail. Du reste, tout le monde sait encore qu'anciennement les cimetières étaient presque toujours autour des Eglises.

Ceci dit, nous allons parler de quelques restes, dans de vieux murs du bourg, de pierres isolées ainsi que de portes, croisées et petites fenêtres, qui par leurs formes d'angles chanfreinés ou autres moulures, nous paraissent dater de vers 1600 environ.

D'abord, tout près de l'église actuelle, dans la partie la plus ancienne de la jolie et très confortable habitation moderne de Monsieur Barillet-Beaupré, dans la partie aujourd'hui à usage de cuisine réparée, ainsi qu'à coté, en la partie d'une servitude contiguë, on voit par la présence d'un gros fragment de rocher dans la base d'un mur, les preuves palpables que toutes les assises des parties basses de cette belle maison, ont été bâties à flanc de coteau, d'un large rocher de nature schisteuse auquel on a du abattre très fortement la crête.

D'abord pour y trouver les pierres utiles aux constructions et ensuite pour pouvoir en cette place y édifier des bâtiments. Les murs, que du reste on voit dans ces deux pièces, sont d'une forte épaisseur, 0m,70 à 0m,80.

Quelques vieilles pierres taillées, intercalées par ci par là dans ces murs proviennent à n'en pas douter de d'autres constructions plus anciennes encore. En face du portail d'entrée de la cour de Mr Barillet-Beaupré, se trouvait et se trouve encore de nos jours, un groupe de petites maisons de bien modeste apparence. On nommait croyons nous ce groupement « la Caponnerie » du nom d'une famille Capon qui l'a possédé ou habité peut-être. A ces maisons on remarque des fenêtres et une porte dont les angles sont taillés en chanfrein.

Ensuite en remontant ce chemin, rue ou route comme on voudra, qui vient du Bourg-Jarousson au bourg de Fenioux, on voit à mi-cote et creusée dans le rocher à gauche (plutôt à droite) une fontaine aussi peu large que peu profonde, 1m,50 environ. Cette fontaine est murée et voûtée pour soutenir une forte masse de terre qui la surmonte. Ce qui fait pour devant, charpente et solidité de cette petite maçonnerie, consiste en deux montants en forme de colonne. Le faite est formé d'une pierre de taille formant cintre. Depuis quelle date cette fontaine existe t-elle là ainsi que la structure principale de sa façade extérieure ? Nous ne pouvons quant à nous le dire.

Cependant avant d'aller plus loin, citons une note que nous trouvons dans les cahiers paroissiaux de l'année 1681, tenus par un curé qui écrivait si mal qu'on peut à peine lire son nom (nous savons d'autre part qu'en 1681 c'est un Mr Joffrin qui était curé.) Cette note dit ceci... *illisible* ... mazureau appelé « le Mazureau Moreau » assis au bourg de Fenioux, touchant d'un bout au chemin par lequel on va du logis de la Corne au Bourg-Jarousson et d'un autre coté au mazureau et de la fontaine du dit Fenioux, et d'autre coté à la maison du dit charron, où était situé ce que ce curé appelait « le Mazureau Moreau ».

Il nous est impossible de le deviner, à peine pourrait-on le supposer encore. On nous dit bien que par là, au dessous de la fontaine et où est la toute petite cour, servitude de Mr Barillet Beaupré, autrefois ce petit espace était non clos et servait de dépôt de chaux éteinte pour les réparations à faire à ses bâtiments (ou bien serait-ce l'emplacement où est le chemin montant vers l'église qui n'était qu'un passage difficileux). Etait ce là le Mazureau Moreau ?

Ensuite en remontant la même rue on voyait encore à gauche et en haut de cette petite côte, il y a 45 ou 50 ans et juste où est situé actuellement le petit jardin de devant de Mr Bernard une maison de très ancienne apparence. On la nommait le Vicariat ou l'Aumonerie, qui nous prouverait que là habitaient les vicaires ou aumôniers de Fenioux, car jadis vicaires il y en avait toujours à Fenioux. Il me souvient très bien avoir vu la maison et pénétrer à l'intérieur. Elle n'avait qu'un rez-de-chaussée et grenier dessus. Les portes et croisées étaient de peu d'élévation et à plein cintre. Un pré appelé « pré de la cure » se trouvait à une faible distance de cette maison mais derrière.

De là allons au logis de la Corne. Cette maison appartenant à Mr Blanchard, propriétaire à Ardin est actuellement occupée par Mr Godillon à titre de locataire et par Mr Victor Baraton à titre de propriétaire. Elle a du subir depuis 50 ans et peut-être d'avantage, d'importantes modifications. Toute la façade a été reconstruite car les ouvertures donnant sur la place sont modernes, seul le mur longeant la route de la Chapelle-Thireuil, et une ancienne maison située derrière à usages de servitudes a subsisté. Néanmoins dans cette grande et vieille maison on voit encore sur une pierre de dessus d'une croisée, la date 1639 et les lettres : PB – M.I – II – MB.

Cette pierre retaillée dernièrement par les ouvriers, en une autre forme, faisait cintre d'une porte cochère fermant l'entrée d'un vaste corridor allant de l'ouest à l'est. Des personnes encore existantes et qui ont vu les vieux bâtiments de la Corne avant les constructions et modifications y apportées depuis moins de 40 ans, nous ont dit que les formes tant intérieures qu'extérieures de cet immeuble tendraient à prouver que cette vieille maison devait jadis être une des plus importantes et des mieux agencées du vieux bourg de Fenioux.

Ainsi contrairement à beaucoup d'autres, celle là avait un premier étage. Sur la façade ouest et de presque toute sa largeur de ce coté, courait à hauteur de ce 1<sup>er</sup> une longue galerie ou balcon, couvert par le prolongement de la toiture de la maison.

Sur cette galerie ou long couloir, plusieurs chambres successives y avaient leur porte de sortie, comme sur un palier moderne.

Un grand escalier en pierre se trouvait placé dans un vaste corridor et servait sans doute d'arrivée au bout nord de cette galerie.

Il était encore visible il y a peu d'années dans la portion d'immeuble occupée par M O Godillon. La partie occupée par M Baraton a été démolie complètement et reconstruite telle qu'on la voit aujourd'hui. Là aussi se trouvait, nous dit-on, de grandes et vieilles cheminées dont les structures architecturales étant très anciennes pouvaient être assez belles. Malheureusement rien n'a été épargné.

Et feu François Macouin, propriétaire ici et duquel je tiens ces renseignements ayant souvenir d'avoir vu ces vieux bâtiments avant la dernière restauration, me confirmait encore ces jours, que ces vieilles cheminées dont je viens de parler, portaient comme cadre des jambages et dessus d'un assez beau travail artistique. Elles étaient garnies de belles boiseries à partir du manteau jusqu'au plafond. Que leur disparition est regrettable !

Ces autres maisons sur la route de la Chapelle-Thireuil sont toutes de construction très moderne sauf toutefois la partie de maison occupée par Mathurin Dutaud, sabotier où il y a une cheminée et une porte de derrière dont les angles sont fortement chanfreinés.

Là tout près de l'angle de rencontre de la route de Xaintray avec celle de Coulonges à Secondigny on voit la maison habitée par Madame Veuve Poussard. Cette maison n'est point très moderne non plus. Quelques ouvertures conservées, la réfection visible de la façade à une époque assez éloignée, ainsi qu'une portion de pignon soutenue par une sorte de corbelet, l'indique suffisamment.

De là remontons la grande rue du bourg allant vers le nord. Tout de suite nous y voyons une maison avec cour devant et grille en fer sur le mur de clôture. Elle appartient à Melle Ernestine Boutin propriétaire à Saint Laurs. Le locataire actuel est Mr Bonnet boulanger et Hôtel. La plus grande partie de cette vaste maison nous paraît de l'âge des plus anciennes de Fenioux .

Seulement à différentes époques, peu faciles à préciser, de nombreuses modifications et augmentations y ont été apportées. Les traces en sont très visibles surtout dans la partie façade. La partie vieille est plutôt aujourd'hui à usage de servitudes. Dans la cheminée d'une pièce de cette maison, on voit l'ouverture bouchée d'un ancien four dont la masse se trouvait dans le bâtiment situé derrière. On fait la même remarque au logis de la Corne précité

Chez Mr Bonnet et dans une chambre du 1<sup>er</sup>, sur une forte poutre on voit 1711 incrusté dans le bois de la poutre. On remarque aussi que les murs anciens sont d'une forte épaisseur. Plusieurs portes sont à plein cintre. La cheminée de la cuisine est très haute et très large d'ouverture en bas, les jambages d'appui du large manteau font cintre, avancé fortement accentuée. Le manteau et le corps principal de cette cheminée jusqu'au plafond sont ornés de quelques moulures dans les pierres de taille. Au milieu est un écusson sans armoirie ni date visible. Il est du reste recouvert de plusieurs couches de chaux.

A deux petites fenêtres du grenier situées sur la salle haute de cette maison et au nord, on remarque les angles de pierres de taille à chanfrein ainsi qu'à la pierre de dessus des écussons, également sans armoirie ni date.

De là, tournant à droite sur la place de l'Eglise, on peut aller voir une petite propriété qu'on dénommait dit-on « le Grand Logis » Le corps principal de cette maison a été complètement transformé. C'est aujourd'hui l'Hôtel des Postes et Télégraphe. Il y a une cour d'entrée faisant face à l'angle droit de la façade de l'Eglise, et à cette entrée il y avait jadis un pilier de milieu, bâti de pierres de taille ayant pas mal de moulures qui sont généralement peu employées pour un tel usage. Nous croyons que ces pierres proviennent plutôt de d'autres bâtiments anciens et voisins. Peut-être de la chapelle rompue, qui sait ? (1)

On voit encore là tout près à l'écurie de Mr Boisselier quelques pierres aux ouvertures qui n'ont pas du recevoir la première taille pour être mises à cet endroit, qu'ont été bâties les maisons occupées par MM Boisselier, Chevalier et Hôtel Coulay. On nous assure qu'à cette place, autrefois on y cultivait des jardins.

N'oublions pas le serre bois de Mr Beaupré, reconstruit en remplacement d'un bâtiment des plus vieux du bourg.

De là allons à la maison occupée par Mr Alexandre Fournier, ici encore c'est à n'en pas douter une des maisons du vieux Fenioux de 1600 à 1800. Il y a une cheminée à montants et corbelets anciens, soutenant le manteau. Cette maison ainsi que celles de Mr Gabriel Chartier Md tailleur, celle de Mr Bourdin Alcide négociant et Hôtel et celles plus loin de la famille Girardin, n'étaient il y a 50 à 60 ans que de toutes petites maisons à un rez-de-chaussée seulement avec grenier dessus.

Aujourd'hui, en place de ces trop modestes et peu salubres maisonnettes, on voit des habitations à plusieurs étages, très spacieuses, très bien éclairées par de nombreuses ouvertures, où l'air et la lumière pénètrent d'abondance.

Combien ces maisons semblent saines et hygiéniques comparées à celles de jadis dont nous venons de parler, et combien l'œil est davantage flatté par la vue des spacieuses habitations modernes qui bordent des deux cotés la principale rue de notre localité. Je n'oublierai pas de dire en passant qu'à l'endroit où est édifiée la maison de Mr Gabriel Olivier c'était aussi une bien vieille maison étant loin d'avoir l'aspect de celle d'aujourd'hui.

On peut en dire autant de toutes celles qui forment l'aile gauche de la place de l'église. Mentionnons aussi en passant celle qu'à fait construire en montant, à droite la rue du bourg, Mr Jacques Bourdeau. Elle aussi fait très bonne figure, ainsi que du reste je le répète, tant à droite qu'à gauche allant vers le nord, toutes celles qui suivent jusqu'à la Papinaudière.

Notons encore en passant et en regardant à gauche, un tournant trop brusque et très dangereux pour la circulation. Il est situé face la maison de Mr Garmault de Pamplie. Nous croyons qu'il y aurait œuvre utile à faire à tout point de vue si la municipalité d'accord avec l'administration faisait le nécessaire pour obtenir le redressement de ce tournant aussi disgracieux à la vue que susceptible d'occasionner des collisions de voitures et d'automobiles. La coopérative de panification est en train d'accomplir cette action utile pour la circulation des voitures et automobiles.

De là suivons la route vers le nord, nous voyons immédiatement à gauche une petite place publique en train de se dessiner, et qui ne demanderait pas mieux que de s'embellir un peu. Faisons des vœux et attendons !

Au-dessus de cette place, des deux cotés, on voit un groupe de maisons modernes dont nous ne pouvons dire que peu. Tout ce que nous savons par oui dire d'anciennes personnes c'est que ce groupement de maisons s'appelait « le Coq Bouillant » le lecteur peut lire ou écrire ce nom comme il lui plaira.

Tout près de là est le cimetière dont nous reparlerons d'autre part. Avant de quitter cette partie du bourg, il nous faut dire que la majeure partie de ce petit quartier est la propriété de Mr Dominique Jolain maître maçon en retraite qui y possède cinq ou six maisons qu'il a édifiées lui même. A une dernière maison qu'il vient de bâtir l'an dernier, il a mis une inscription nommant ce groupement « le quartier Dominique »



Avant de terminer nous voulons ajouter que tout à l'heure nous venons de passer à coté d'une petite rue en pente qui descend dans le quartier qu'on nomme le quartier de la Cure, sans doute parce que là se trouve placé depuis longtemps le presbytère. Cette rue fait un coude par le milieu et revient vers l'église du coté de la Chapelle Rompue.

Au coude de cette rue existait jadis de 16 à 1800 environ un groupe de petites maisons de bien mince apparence. Quelques anciens disent que c'était le lieu dit appelé « la Caraque ». Et en effet nous trouvons cette dénomination sur le livre censif de la Braudière de 1788 à 1792. Comme nous venons de le dire se trouve à ce lieu l'entrée du presbytère, propriété communale d'une certaine contenance comme maison, servitudes et jardins.

Tout d'abord et à gauche on voit l'ancienne cure et les servitudes y attenantes faisant suite de bâtiments anciens. Enfin à coté, la cure actuelle de construction moderne, nous semble avoir été construite en plusieurs fois et différentes dates. Là se termine notre visite à ce que nous croyons qu'était l'ancien bourg de Fenioux.

\* \* \* \* \*

### **Quelques familles ayant habité le Bourg de FENIOUX. A partir de 1707.**

Comme suite à notre description sur les vieilles maisons du bourg de Fenioux, nous avons relevé aux registres paroissiaux les noms de plusieurs familles qui ont pu croyons nous, habiter les maisons anciennes dont nous venons de parler. Si nous ne pouvons donner les noms de ces familles, dès 1653 environ, c'est parce que les curés à cette date ne prenaient pas la peine de citer en faisant leurs actes de mariages, naissances ou décès, si ces familles habitaient le bourg ou tel ou tel village de la paroisse. Le premier curé qui a commencé à l'inscrire en marge et en face de la rédaction de ses actes d'état civil, a été le curé Boutheron curé de Fenioux en l'année 1707.

Le 25eme jour de janvier 1707 a été baptisée Marie-Anne fille de Pierre Guéreau sieur de Vausé et de Marie-Anne du Vergier. Le parrain a été Maître Guillaume Florisson, et la marraine demoiselle Marie Florisson qui se sont signés, G Florisson, M Florisson, Boutheron curé de Fenioux.

Le 9eme jour de Mars 1708 a été enterré dans l'église de ce lieu, le corps de Mr Jacques Nicolas sieur de la Foucherie. Ont été présents Dame Marie Florisson son épouse, Mr François Nicolas son frère, Mr Guillaume et Jacques Florisson ses cousins.

Boutheron curé de Fenioux.

#### Baptême du bourg

Le 19eme jour d'Août 1708 a été baptisée Françoise fille d'Olivier Airaud et de Louise Herminet, le parrain a été Jacques Chauvet et la marraine Françoise Charrier.

Jacques Chauvet : Boutheron curé de Fenioux.

#### Baptême du bourg :

Le 8eme jour de Juin 1709 a été baptisé Gabriel, fils de Pierre Guiraud Me Chirurgien et de Marie-Anne du Vergier. Le parrain a été Mr Gabriel Rebiere et la marraine Marthe Pagies.

Signé : Rebiere, Pagies, Boutheron curé.

Baptême du bourg :

Le 28eme jour de juillet 1709 a été baptisée Louise fille de Mathurin Jarriau et de Françoise Chauvet. Le parrain a été Michel Potier et la marraine demoiselle Louise Patureau.  
Boutheron curé.

Baptême du bourg :

Le 19eme jour d'août 1708 a été baptisé Nicolas fils de Pierre Robin et de Magdeleine Audurier. Le parrain a été Nicolas Aubrit et la marraine Françoise Aubrite qui ne savent signer.

Boutheron curé.

Enterrement du bourg.

Le 5eme jour de juin 1711 a été enterré dans l'église de ce lieu le corps de Messire Charles Reau, prêtre, ancien curé de ce lieu. Ont été présents dame Françoise Reau sa sœur, Messire Venant Hosset curé du Beugnon et plusieurs autres.

Boutheron curé.

Mariage du bourg :

Le 15 juillet 1711, mariage de Pierre Boussiquet, veuf, de la paroisse de Vernoux, et Suzanne Courgeaud, fille de Christophe Courgeaud et de Marguerite Marsaud  
Boutheron curé.

Baptême du bourg.

Le sixième jour de novembre 1711 a été baptisé Pierre fils de Pierre Guiraud Me Chirurgien et de Marie-Anne du Vergier son épouse. Le parrain a été Mr Marc Antoine Florisson sieur de Lambert et la marraine Marguerite Pagé.

Signé : Marc Antoine Florisson, P Guiraud, Aubert Vic de Fenioux.

Enterrement du bourg :

Le 5eme jour de février 1712 a été inhumé au cimetièrre de ce lieu, le corps de Marguerite Jarrie. Présents : Jean Palissier son gendre, Jacques Dupont son petit-fils qui ne savent signer.

Boutheron curé.

Baptême du bourg :

Le 26eme jour de janvier 1712 a été baptisée Marie-Anne fille de Jean Moreau et de Magdeleine Charrier. Le parrain a été Adrien Capon et la marraine Jeanne Moreau.

Boutheron curé.

Baptême du bourg :

Le 6eme jour d'août 1712 a été baptisée Louise fille de Pierre Daix et de Catherine Godin. Le parrain a été Jean Chiron et la marraine Louise Godin.

Signé : Chiron, Boutheron curé de Fenioux.

Baptême du bourg

Le 5eme jour de Janvier 1713 a été baptisé Jean, fils de Mr Pierre Barreau et de dame Fauveau. Le parrain a été Jean Aubrit et la marraine Marie-Anne du Vergier.

Signé : Marie-Anne du Vergier, J Aubrit, Boutheron curé.

Mariage du bourg.

Le 22eme jour de Janvier 1716 ont reçu la bénédiction nuptiale, Jean Dutaud fils de Simon Dutaud et de Catherine Collet, et Marguerite de la Touche fille de Philippe de la Touche et de Catherine Bernardeau. Suivent de nombreuses signatures et Boutheron curé.

Enterrement du bourg

Le 14eme jour d'avril 1716 a été enterré au cimetière de ce lieu le corps de Jean Palissier du bourg.

Boutheron curé.

Enterrement du bourg.

Le 29eme jour d'avril 1716 a été enterré au cimetière de ce lieu, le corps de François Charrier du bourg.

Boutheron curé de Fenioux.

Acte de décès.

Le 29eme jour de février 1712 a été enterré au cimetière de ce lieu, après avoir reçu les sacrements de pénitence, le corps d'un étranger « de poil noir » âgé de 55 ans environ, de haute taille, qui s'est dit avant de mourir, de la province de Berri. Ont été présents, Mathurin Jarriau, Henri Potier et plusieurs autres qui ne savent signer. Cet étranger est décédé à la Jarsonnière.

Boutheron curé.

Mariage du bourg.

Le 1<sup>er</sup> jour de Février 1719 ont reçu la bénédiction nuptiale, Mr Jean Jamain, fils de défunt Mr Jean Jamain et Jeanne Chapelain, et Françoise Charrier fille de défunt François Charrier et Marie Roy. Présents du coté du futur : Mr Julien Bourdet, notaire, son cousin, Mr Jean Capon ; et du coté de la future : Pierre Charrier son frère, Jean Aubrit, Magdeleine Charrier sa sœur et plusieurs autres.

J Jamain, J Bourdet, Charrier, Capon, Aubrit. Boutheron curé.

Baptême du bourg

Le 15eme jour de Février 1719 a été baptisé, François fils de François Boutheron Sieur de la ...*illisible*... et Angélique Marchais. Le parrain a été François Florisson et la marraine Demoiselle Marie Françoise Boutheron.

Florisson : Boutheron curé de Fenioux.

Mariage du bourg.

Le 19eme jour de Juin 1719 ont reçu la bénédiction nuptiale, Mr Georges Charles Verriere sieur de la Baubière, fils de Mr Pierre Verriere, maître chirurgien et de dame Louise Perreau, de la paroisse de Secondigny, et Damoiselle Marie Françoise Boutheron, fille de défunt Mr Jean Boutheron et de dame Françoise Suaudeau de cette paroisse etc.

Présents du coté du futur, Mr Charles Rochard, prieur du Breuil-Barret, Mr Pierre Verriere son père, Mr Jacques Verrière son oncle et Mr Pierre Boydin, sieur de la Daginiere (paroisse d'Allone) et curé de Secondigny, et Me René Rochard sieur de la Cousinière (il y a une Cousinière commune de Cours).

Du coté de la demoiselle Boutheron : Mr René Fradin sieur de Moissimont, Demoiselle Marie Florisson de la Foucherie, Mr André Tessier vicaire de ce lieu et Mr André Gerbier, tous ont signé. et Boutheron curé de Fenioux

#### Enterrement du bourg.

Le 29eme jour d'Avril et le 9eme jour de Mai 1729, sont inhumés dans l'église de ce lieu, les corps de mari et femme Jamain. La femme meurt la première puisque son mari est cité comme témoin à l'enterrement.

Il est lui-même décédé et inhumé 8 jours après, les deux dans l'église.

#### Mariage de bourg

Le 3eme jour de Mars 1730, ont reçu la bénédiction nuptiale, sieur François Mousset fils de sieur François Mousset et de dame Marie-Jeanne Lemasson de la paroisse de St Léger de St Maixent, et demoiselle Louise Archambault fille de défunt sieur Etienne Archambault et de dame Louise Pastureau, de cette paroisse.

Ont été présents du côté du sieur Mousset, dame Marie-Jeanne Lemasson sa mère, monsieur Jacques de l'Etang marchand en la ville de Niort, son beau-frère, demoiselle Anne Mousset sa sœur. Du côté de la demoiselle Archambault, dame Louise Pastureau sa mère, Mr Georges Corbin son beau-frère, demoiselle Marie-Jeanne Corbin sa belle-sœur, Mr Pierre Chaigneau marchand, son curateur, Mr Marc Anthoine Florisson sieur de Lambert, Mr Charles Corbin prêtre, Mr Jean Capon et plusieurs autres encore. Tous ceux ci-dessus ont signé et Boutheron curé de Fenioux.

#### Enterrement du bourg

Le 27eme jour de décembre 1731 a été enterré dans le cimetière de ce lieu le corps de dame Marie Lavau âgée de 63 ans environ.

Présents : Mr Jean Capon son mari, Mr Adrien Capon son fils et plusieurs autres qui n'ont signé.  
Boutheron curé de Fenioux.

Inhumation du curé Boutheron qui fut curé de Fenioux pendant 24 ans c'est à dire de 1708 à 1732. Lui succéda Mr Chapelain de la Sausais qui fut curé de Fenioux 19 ans c'est à dire de 1732 à 1751.

Le 7eme jour du mois de Mai 1732 a été inhumé au cimetière de cette paroisse le corps de Mr Boutheron prêtre, curé de cette paroisse âgé de 52 ans et 8 mois. Ont assisté à son enterrement Messieurs François et Pierre Boutheron, dame Marie-Jeanne et Françoise Boutheron, ses frères et sœurs et plusieurs autres parents et amis qui ont déclaré ne savoir signer hors les soussignés Boutheron, Guibareau prêtre, curé de Vernoux, Suire curé de Pamplie, Meaume prêtre, religieux de l'Absie. Revelly prieur de Béceleuf, Perdy curé de ...*illisible*... Joubert curé du Beugnon, Guibarou prieur de la Chapelle-Falon curé de St Laurs, Paulmier prêtre curé de Surin et autres vicaires, etc.

## **EMPRUNT au LIVRE CENSIF de la SEIGNEURIE de la BRAUDIÈRE**

D'autre part nous relevons sur le livre censif de la Seigneurie de la Braudière, que nous a si obligeamment prêté Monsieur Bordier, propriétaire à Mazières, les noms et demeures de quelques personnes qui habitaient différents lieux-dits du bourg de 1787 à 1793.

### **Tènement du bourg de Fenioux**

Mr Gautier prêtre, au nom et comme curé de la paroisse de Fenioux, y demeurant maison presbytérale, doit chacun an au terme de Noël 20 deniers de cens, pour raison de la maison presbytérale de Fenioux avec ses appartenances et dépendances, cours, issues et jardins, le tout se tenant, et sis au bourg de Fenioux art 257 du censif de la Braudière.

Ce même doit au terme de Noël 4 deniers de cens pour un jardin sis près de la cure.

François Braud, bordier au bourg doit *...illisible...* pour un jardin sis devant le cimetière.

Demoiselle Marie Françoise Jobet de la Pagerie, fille majeure demeurant au bourg de Fenioux et le sieur Joseph. Désirons sous inspecteur des finances du Roy à l'île d'Oléron doivent etc...*illisible...* pour un jardin sis près le cimetière.

Mr Charles Girard, tailleur d'habit, demeurant au bourg de Fenioux doit *...illisible...* pour un jardin situé près le bourg de Fenioux. Le même doit 7 deniers de cens, et est sujet aux moulins et fours banaux, à cause d'une maison et un jardin situés au bourg de Fenioux.

Ce même doit *...illisible...* pour maison, cour et issues au même lieu. Ce même doit encore *...illisible...* pour un petit morceau de jardin autrefois en maison.

Le sieur René Gaufreteau marchand au bourg de Secondigny doit pour un petit jardin autrefois en grange dépendant de la borderie de la Caraque sis au bourg et paroisse de Fenioux. Ce même doit *...illisible....* pour 4 planches de jardin sises au même lieu.

Les enfants et héritiers Bonaventure Seguin demeurant chez Jacques Cantet leur curateur et fermier à la Saumorière de Fenioux, doivent pour raison d'une maison et jardin sis au bourg de Fenioux ...

Le sieur Jean Fleau (dit Arthenay) huissier royal au bourg de Fenioux doit *...illisible...* pour une planche de jardin. Ce même doit au terme de Noël une géline (poule) de cens pour l'ouche Moriceau sis près le cimetière de Fenioux.

Le même doit *...illisible...* pour un petit pré sis près le bourg et métairie de la Butaudrie. Le même et les mineurs Boileau doivent pour leurs maisons cours et jardin et appartenances, sises au bourg devant l'église du lieu etc.

Un sieur Pierre Fleau (dit Arthenay), un frère de ce dernier sans doute, et serrurier au bourg doit pour raison de maison, jardin et dépendances sises au bourg devant l'église du lieu.

Cet emplacement et maison étaient sans doute où est la maison actuelle de Mr Victor Fleau propriétaire et ancien boulanger.

Demoiselle Marie Jamain fille mineure demeurant avec le sieur Joseph Laurent son père vitrier au bourg de Fenioux, doit chacun an, au terme de Noël deux fourches de biau, abonné à deux sols 6 deniers de cens, pour maison cour et jardin sis au bourg de Fenioux.

Louis Lestrigou, menuisier au bourg de Fenioux doit un chapon et 12 sols 6 deniers, le tout de cens, pour raison de ses jardins, cours, maisons et issues, sis au bourg de Fenioux près la Salle, art 275 du censif de la Braudière.

Le sieur René Gaufreteau Mrd au bourg de Secondigny doit cinquante sols de cens et deux chapons pour raison de deux maisons, cours et jardins, l'une desquelles maisons était autrefois la seigneurie de la Salle, et l'autre est appelée la Caraque, art 276 du censif de la Braudière.

On sait où était le lieu dit « la Caraque » C'était le groupe de maisons situées le plus près du presbytère. Nous ignorons encore actuellement où était, vers le bourg, la seigneurie de la Salle à moins que ce serait dans les jardins situés derrière chez Mr Auguste Chartier où on a découvert en labourant plusieurs fondations de vieux murs.

Les mineurs Luc Ménard et Pierre Brossard cordonniers au bourg de Fenioux, doivent pour une maison, cour et jardins appelés « la Bouchanderie » sis au bourg de Fenioux, art 290 du censif de la Braudière. Où était située la Bouchanderie, nous ne le savons pas encore. Je dis la Bouchanderie.

Louis Joret, boulanger au bourg de Fenioux doit chaque an au terme de Noël, treize deniers obole de cens pour raison d'une maison cour et jardin se tenant, sis près le four banal au bourg et paroisse de Fenioux, art 290 du censif de la Braudière.

La femme Catherine Cardinaud veuve René Airault aubergiste au bourg de Fenioux doit chacun an, au terme de Noël, seize deniers de cens pour raison d'une maison où pend pour enseigne « La Croix d'Or » cour jardin et dépendances, le tout se tenant, situé au bourg de Fenioux art 281 du censif de la Braudière. Où se trouve située l'auberge de la Croix d'Or ?

Le sieur Fleau (dit Arthenay) huissier royal au bourg de Fenioux doit chacun an au terme de Noël, cinq deniers de cens pour raison d'un morceau de jardin, sis au bourg de Fenioux près la maison du Cheval Blanc art 284 du censif de la Braudière.

Nous croyons que l'Auberge du Cheval Blanc est celle occupée par Mr Bonnet boulanger.

Le dit Mr Guillaume Florisson notaire royal au bourg de Fenioux, doit sept sols deux deniers de cens pour raison de la maison de la Corne avec ses appartenances, cours et jardins en dépendant, le tout se tenant, situé au bourg de Fenioux, art 289 du censif de la Braudière.

Ceci prouve qui habitait la maison de la Corne à partir de 1787.

Mr Benjamain Joseph Guillemoteau, prêtre, au nom et comme prêtre de la paroisse de Fenioux, doit chacun an au terme de Noël, trois sols de cens pour raison d'une maison et jardin sis au bourg de Fenioux art 291 du censif de la Braudière.

Le dit sieur Gautier, prêtre, au nom et comme curé de la paroisse de Fenioux, y demeurant maison presbytérale, doit chacun an au terme de Noël, trois sols de cens pour raison d'un verger ou jardin dépendant de la cure, situé près la maison de l'aumônerie ou du vicariat, art 293 du cens de la Braudière. Encore une preuve de plus que sur l'emplacement occupé par la petite cour jardin de Mme Vve Bernard, se trouvait autre fois le Vicariat ou Aumonerie.

Le sieur Jean Armand Capon marchand, demeurant au bourg de ...*illisible*..., le sieur Philippe Capon aussi marchand, demeurant au bourg d'Aligre (allia Maran) et le sieur Jean Capon demeurant à St Philbert, doivent chacun an au terme de Noël, trois sols un denier obole de cens, pour raison de maison de la Caponerie avec ses appartenances et un jardin dépendant. Art 296 du censif de la Braudière. Donc le groupe de petites maisons sises au bas bourg et dont il est question d'autre part, vient du nom de ses vieux possesseurs, la famille Capon.

Les dits sieurs Capon doivent 15 livres et une demie de cens pour raison d'une borderie appelée la borderie « de l'Etang » avec un pré et un jardin en dépendant, le tout se tenant sis au bourg de Fenioux. Art 297 du censif de la Braudière.

Le nom de cette borderie de « l'Etang » prouverait une fois de plus s'il en était besoin, l'existence de l'Etang de Fenioux dont nous avons parlé d'autre part, et qui occupait toute la longue prairie de la Braudière, à partir du chemin de Fenioux à Xaintray.

Les dits sieurs Capon, Louis Godillon, métayer à la Chevallerie paroisse de Fenioux, les héritiers Nicolas Fournier doivent solidairement au terme de Noël, deux chapons, une géline, onze sols et au temps des fenaisons deux fourches de biau au pré du bourg, le tout de cens. Nous ne savons pas encore ce que l'on entendait à cette époque par deux fourches de biau. Serait-ce deux ouvriers faneurs munis de leurs fourches, par un beau temps ?

Le dit sieur René Gaufreteau marchand au bourg de Secondigny doit chacun an au terme de Noël, 3 chapons de cens pour raison de deux maisons où était autrefois la seigneurie du Bourg Jarousson (nota) ceci encore nous prouve l'existence jadis d'une petite seigneurie au Bourg Jarousson qui dépendait, disent des actes de 1636 et 1666, de la seigneurie de la Braudière.

La demoiselle Marie Jamain, fille mineure, demeurant avec le sieur Joseph Laurent son père vitrier au bourg de Fenioux, doit chacun an au terme de Noël, deux gélines, et au temps des fenaisons une fourche de biau pour aider à faucher le foin de la prairie de cette seigneurie.

Voilà la preuve de ce qu'était la fourche de biau. Ceci nous prouve qu'une fourche de biau était la redevance ou devoir au seigneur, d'une journée de faneur par un beau temps.

Le sieur René Frère de la Pommeraye, marchand fermier au château de Dislay près d'Ardin doit quatre deniers de cens et une demie fourche de biau au pré du bourg, pour raison d'une écurie et jardin se tenant sis au Bourg Jarousson.

Le dit sieur René Frère de la Pommeraye, marchand fermier au château de Dislay doit chacun an, au terme de Noël une géline et une fourche de biau appréciée à 15 deniers, le tout de chis ? Pour raison d'une maison avec ces appartenances, cours, jardins et issues se tenant sis au Bourg Jarousson, art 304 du censif de la Braudière.

Le dit sieur curé de Fenioux doit pour une pièce de pré d'environ trois journaux, au Bourg Jarousson, aussi un jardin contenant trois journées de bêcheur (voyer la mesure de superficie) dépendant de Monjardin (le Jardin)

Anecdote Il y a une vingtaine d'années, dans un village de cette commune, j'ai été le témoin avec d'autres personnes dignes de foi, de la découverte des ossements d'une bête, bœuf, vache ou veau, lequel pour faire cesser une épidémie sévissant sur les animaux de l'étable, avait été enfoui dans le schiste du sol, dans le passage de la porte d'entrée afin que les autres bestiaux passent dessus, et par cette action même, fussent préservés de l'épidémie ou que sort s'en fut ou ne put entrer à l'avenir. Le corps de cette tête de bétail enterrée là étant un empêchement.

\* \* \* \* \*

## **Le Château de Puychenin**

### **Ses vieux possesseurs, Ses habitants**

Puychenin en Gâtine était un arrière fief relevant de Chateauneuf en Gâtine, paroisse de Largeasse. C'était un fief relevant à hommage lige de la baronnie de Parthenay.

En 1215 un Guillaume de Puychenin vient à Parthenay pour aider Jean sans Terre qui recrutait des partisans pour soutenir la guerre contre Philippe Auguste.

Tome V dans le dictionnaire généalogique des familles de l'ancien Poitou, de Beauchet-Filleau, nous relevons ce qui suit :

Un Mr Louis de Granges seigneur des Granges, Puychenin, la Gord est qualifié dans une reconnaissance faite le lundi de Pâques 1282.

Tome VII : Il eut pour fils Georges Thibaut, Seigneur des Granges, Puychenin, la Gord et paye pour la portion échue à sa femme, dans la terre de St Georges de Rex, 25 livres de rachat en 1261. Il se qualifie chevalier dans le testament que lui et son épouse se firent le samedi après les octaves des apôtres St Pierre et St Paul (1287).

Il avait épousé Marie de Rex, fille de Pierre (tome VIII). On trouve encore Thibault de Granges seigneur des Granges, Puychenin, la Gord, St Georges de Rex de 1314 à 1317. Il était tenu en 1384 par Jean des Granges, en 1419 par Guillaume des Granges, en 1460 par Marguerite Boutaude, veuve de Guillaume Pépin, licencié es lois, conseiller au parlement, en 1501- 1510 par Guillaume Olivier, escuyer seigneur de Migalou et de Perdandaille, en 1529 1545 par Mathurin Pidoux, en 1613 par Olivier Chapelain escuyer, seigneur de Perdandaille, en 1649 par César Luilier chevalier, en 1691 par Ruben Reigner, chevalier. (Bélisaire Ledain).

Ensuite c'est à partir de 1693 que nous voyons pour la première fois sur les registres paroissiaux de la commune de Fenioux de laquelle paroisse dépendait Puychenin à cette époque, le nom d'un seigneur de Puychenin, en la personne de Jacob Pyniot.

Poursuivant nos recherches sur ces registres, nous trouvons qu'une fille de ce Jacob Pyniot, épouse le 21 Avril 1699, Mr Louis Charles Guyon, escuyer seigneur de la Chevalerie, Capitaine de Grenadiers au régiment du Roy, et fils de Mr Jean Guyon escuyer, seigneur de la Chevalerie et de dame Marguerite Frogier demeurant en ville de Poitiers. Etaient présents au mariage : Mr Gilbert Guyon, ex prieur de St Morice, et Messire René de la Fontaine escuyer, seigneur de l'Espinay, prieur de St Martin de Niort.



Une autre fille de Jacob Pyniot, épouse le 13 Septembre 1693 Mr Charles Guichard chevalier, seigneur d'Orfeuille, paroisse de Gourgé. Devenue veuve, cette dame épouse en 2eme mariage, Mr Jean François de l'Astie chevalier, seigneur de St Jal, dont elle a deux enfants.

Le 20 Août 1707, François qui a pour parrain Mr Jean Mesnard de la Forge et pour marraine demoiselle Gabrielle Guichard d'Orfeuille, fille du 1<sup>er</sup> lit de la dite dame Pyniot. Le 18 Décembre 1711, Anne Henriette qui a pour parrain Mr Charles Janvre chevalier seigneur de la Moussière et pour marraine Henriette Guichard de la Grolliere.

De Lastie St Jal avait d'un premier mariage, une fille Charlotte qui meurt à l'âge de 31 ans, le 5 septembre 1734 et est inhumée dans l'église de Fenioux.

Le 20 Juillet 1716 Mademoiselle Marie Guichard d'Orfeuille, fille de défunt Mr Charles Guichard d'Orfeuille et de dame Anne-Marie Pyniot, épouse Mr Jean Chateigner, chevalier, seigneur de Rouvres.

De ce mariage naît un fils, Roch, le 1<sup>er</sup> novembre 1723. Une autre fille de Guichard d'Orfeuille et de dame Anne-Marie Pyniot, Henriette Guichard de la Grolliere, épouse le 6 février 1726, Jean Chevallier, chevalier seigneur de la Coindardiere, fils de Anne Thibault de la carte. A ce mariage beaucoup de familles nobles étaient représentées et apposeront leurs signatures à particules.

Nous ne les reproduisons pas, étant trop nombreuses. Nous citons les Pyniot, les de la Carte, de Lastie St Jal, du Fouilloux, de Janvre, de la Roche Hudon, de Chateigner...

Le 20 Juillet 1730 une fille du second mariage de Anne Pyniot avec François de Lastie St Jal, épouse Mr Léonard de Comte, escuyer seigneur de Bessac, fils de défunt Mr Joseph Comte et de dame Marie de Monceaux, paroisse de St Augustin, diocèse de Limoges.

Se trouvaient présents au mariage, les mêmes familles que ci-dessus et apposèrent leurs signatures sur l'acte établi par le curé.

De ce mariage naît une fille, le 27 septembre 1734, Marie-Jeanne Rosalie, elle a pour parrain Jean René Chateigner seigneur de Rouvres et pour marraine Marie-Anne Pyniot dame de St Jal.

Anne-Marie Pyniot, dame de Puychenin, épouse de Jean François de Lastie St Jal meurt à l'âge de 66 ans le 24 mai 1739. Elle est inhumée dans l'église de Fenioux, en présence de Mr René Chateigner chevalier seigneur de Rouvres, son gendre et Mr Janvre Chevalier seigneur de Brusson son neveu et d'autres parents et amis des familles. Nous nous arrêtons ici vu le cadre restreint de ce travail.

## **Le CHATEAU.**

Ce château malgré des douves importantes, n'est pas un château fort. L'absence de pont levis, de meurtrières, l'existence de larges fenêtres semble l'indiquer. (1)

La forme générale est un quadrilatère sensiblement régulier. Une douve entoure le château. Cette douve est large sur le derrière, mais plus resserrée sur le devant ou façade d'arrivée.

Ce château est construit en fer à cheval. Un corps principal et deux ailes. La cour d'honneur est comprise entre ces bâtiments. A chaque angle du corps principal, se trouvent deux pavillons plus élevés que le reste du château. Ils sont à toiture à quatre pans, et avançant un peu plus dans la douve que les autres corps de bâtiment. Un petit pont en pierre traverse la douve en avant de la cour. Autrefois une barrière dont on voit encore les deux piliers, fermait ce pont.

Dans la cour s'ouvrent trois portes. La plus imposante s'ouvre dans le corps principal (voir croquis) et une autre dans chaque aile. Le château est à deux étages comme pièces habitables, plus les greniers ou galetas. On monte au premier par deux escaliers tournants, en pierre et à paliers. Celui du corps principal est fait en larges marches de pierres et est très large, quasi monumental.

Moins important, construit dans les deux ailes, du rez-de-chaussée au premier, on monte au deuxième par des escaliers droits et en bois. Les fenêtres sont larges, presque carrées et à carreaux moyens.

La façade opposée à la cour d'honneur est peut-être plus jolie, plus claire avec ses grandes fenêtres et ses deux pavillons bien conservés à chaque angle. De ce côté la douve est très large, elle est coupée par un pont en pierres assez étroit et à plusieurs arches. De ce côté près la porte ouvrant dans le corps principal donnant sur le pont et à deux mètres de cette porte, le pont est interrompu et le plain-pied remplacé par des madriers. Etait-ce jadis une sorte de pont levis qui était là ou bien les pierres se sont elles écroulées d'elles même dans la douve ? Nous ne savons pas. En avant de la façade principale, de l'autre côté de la douve, sont les bâtiments destinés aux servitudes. Là se trouve une vaste cour à laquelle on accède par deux portails qui ont du être à plein cintre.

Sur la façade d'une servitude à usage de fournil se trouve un écusson armorié dont nous donnerons peut-être un croquis succinct et bien imparfait. On y voit la date 1640. Nous sommes surpris de n'avoir pas trouvé une date antérieure et cet écusson sur la porte principale du château plutôt qu'à cette bien modeste servitude. Pourquoi ? Nous n'en savons rien.

(1) Nous mentionnons en passant et pour mémoire seulement, que ce qui à notre connaissance constituait le riche patrimoine de la Seigneurie de Puychenin, consistait en de nombreux arrières fiefs, situés dans la haute Gâtine, vers Thenezay – Oroux – La Peratte – La Meilleraye près Parthenay, Azay sur Thouet, St Aubin le Cloud etc.

Au cours de cette année 1914, je relève au volume mémoire de la Société Historique et Scientifique que feu Mr Arthur Bouneau, membre éminent de cette société, au cours d'une visite qu'il fit au château de Puychenin il y a quelques années, remarqua un blason sculpté et daté, des Pyniot, sur la porte de la chapelle. Ce qui est aujourd'hui à usage de servitude, four et fournil, aurait-il été au temps de la famille Pyniot seigneur de Puychenin à usage de Chapelle du Château ? Je me le demande encore.

### **Les CHATELIERS - Commune de Fenioux.**

De l'ancienne habitation des Chateliers où a jadis habité la famille Raoul seigneur des Chateliers, nous ne dirons que peu de chose, parce qu'aujourd'hui il n'en subsiste plus que quelques restes enclavés dans la construction en restauration moderne qui a été faite par Mr Bodin propriétaire qui est venu après Mr Bernardeau de l'Espinay qui fut Maire de Fenioux et dont la tombe est visible au cimetière.

La propriétaire actuelle, Mme Bodin se trouvant absente lors de notre passage, nous n'avons rien pu visiter. Aux bâtiments de la ferme voisine qui est contiguë et à laquelle la demeure de maître de Madame Bodin est adossée, il nous a été donné de remarquer dans une grande pièce au plafond très élevé et fait en torchis, entre les solives une grande et haute cheminée. Nous n'y avons vu aucun écusson.

D'autre part, ce lieu dit les Chateliers, est situé sur une hauteur ou éminence par rapport aux vallées ou collines qui l'environnent. Au sujet du nom et de l'origine de nombreux lieux dits portant dans les Deux-Sèvres le nom des Chateliers, voici ce que dit Mr Léo Desavre le savant et distingué auteur d'une « Histoire de Champdeniers » publiée par lui en 1893. Nous lui laissons la parole :

« On attribue généralement à l'époque romaine, les Chateliers si nombreux en Poitou. C'était vraisemblablement jadis de petits postes fortifiés analogues à nos petits blokaus de l'Algérie. Une ligne de Chateliers traverse le canton de Champdeniers du nord-ouest au sud-ouest : Chateliers de Fenioux, de Vermenie (près de Surin), Chateliers du Puychenin de Barre (Champdeniers), Chateliers de Cherveux. Actuellement il ne reste presque plus aucuns vestiges de ces petits forts. Seules des tuiles à rebord ont été signalées dans le voisinage de quelques-uns »

Après Mr Léo Desavre nous n'ajoutons au sujet des Chateliers aucun commentaire

(1) Depuis les deux visites aux Chateliers, il m'a été donné de remarquer dans le bois situé entre le château et la petite ferme de Lavault, un remblai circulaire formant nécessairement cavité en cuvette au milieu puisque les bords ou bourrelets ont environ 1 mètre de hauteur. A ce sujet je pose la question et demande pour quelle raison a été établie et dans quel but cette particularité de terrain si régulière de forme et faite sûrement de main humaine.

### **La Famille RAOUL des CHATELIERS.**

C'est à partir de 1664 environ que nous relevons aux registres paroissiaux de Fenioux, l'existence de la famille Raoul avec les titres de Seigneur des Chateliers. A cette date un Raoul des Chateliers a été baptisé dans l'église de Fenioux. Le frère de ce Raoul meurt en 1692 et est inhumé dans l'église de Puy-Hardy, lieu tout proche où cette famille possède une Chapelle mortuaire qui existe encore.

En 1693 naît Gabriel, fils de Claude Louis Raoul chevalier seigneur des Chateliers et de Marie Villedon. En 1700 naît René, frère du précédent. La même année le 7 août, Claude Louis Raoul meurt et est inhumé dans l'église de Puy-Hardy en présence des seigneurs de Villedon, de Sançay, Henry Goulard d'Arçais seigneur et sacristain.

Le 9 Avril 1698, une fille de feu François Raoul, damoiselle Marie Raoul, épouse René Chateigner, escuyer seigneur de la Blouère. Le 20 Octobre 1711, un domestique de la maison des Chateliers, Pierre d'Aix, épouse Marie Godin, étaient présents à ce mariage Mr Louis de Villedon, escuyer seigneur de Gournay et Mr Gabriel Raoul chevalier seigneur des Chateliers.

Le 2 Juillet 1729 une cousine des Villedon, dame Magdeleine de Marconnay meurt à l'âge de 34 ans et est aussi inhumée dans l'église de Puy-Hardy en présence de Mr Louis de Villedon, Chevalier et seigneur de Gournay, son oncle et messire Louis Amable de Villedon son cousin germain.

Il existait aux Chateliers une chapelle domestique dans laquelle fut célébré un mariage le 1<sup>er</sup> octobre 1729 et pour lequel mariage il fallut une dispense à cause de parenté au 2eme degré.

C'était entre Gabriel de Villedon, chevalier seigneur de Sançay fils des défunts Amable de Villedon et dame Anne Jouselme de la paroisse de Sançay et damoiselle Marguerite Raoul fille de défunt Mr Claude Louis Raoul, vivant chevalier seigneur des Chateliers et de dame Marie de Villedon de cette paroisse.

Etaient présents du côté du futur, Mr Aimable de Villedon son frère, chevalier seigneur de Gournay et Mr Louis de Villedon chevalier seigneur son oncle et mademoiselle Renée Florimonde de Villedon sa sœur. Et du côté de la future, Marie de Villedon sa mère, Mr Gabriel Raoul seigneur des Chateliers son frère, Renée Marie Raoul sa sœur, Marguerite Marie de Villedon sa cousine.

De ce mariage naît le 15 Juin 1732 Amable Gabriel de Villedon dont la marraine fut Renée Raoul de la Morinière et le parrain Gabriel Raoul des Chateliers. Cette Renée Raoul de la Morinière, fille de Claude Raoul des Chateliers et de dame Marie de Villedon, épouse le 15 Avril 1733 en la chapelle des Chateliers, Mr Henri Charles de Bullion, chevalier seigneur de Montloué, veuf de Jeanne Esther Bernardeau paroisse de Puy De Serre. Les familles Raoul et Bernardeau étaient présentes.

Dans la même année et aussi dans la même chapelle, fut célébré le mariage de Mr Charles Philippe de la Barre, chevalier seigneur de l'ordre de St Louis mestre de camp, 1<sup>er</sup> maréchal des logis des chevaux légers de la garde du Roy et seigneur de la Maison Blanche, et damoiselle Renée Florimonde de Villedon, fille de feu Amable de Villedon et de dame Joussaume. Les familles de la Barre, de Villedon, Raoul, de Bullion, de Montloué étaient présentes.

Le 6 janvier 1735 Messire Gabriel de Villedon et Marguerite Raoul eurent une fille, Marie Marguerite Céleste dont le parrain fut Louis de Villedon, chevalier seigneur de la Chalonnierre et la marraine Marie Mesle de Courcelles.

Du même mariage naît le 29 avril 1737, Gabrielle de Villedon laquelle meurt le 8 septembre 1752 à l'âge de 15 ans.

Le 8 juillet 1746 meurt et est inhumé dans l'église de Puy-Hardy, Gabriel Raoul chevalier seigneur des Chateliers, âgé de 53 ans.

La dernière union que nous ayons relevée sur les registres paroissiaux est celle de Mr Louis Venant de Villedon, capitaine au régiment d'Egmont, plus tard au régiment de Charot. Il était fils de Villedon de Gournay et de dame Marguerite de Mouillebert.

Il fut marié à Marie Céleste de Villedon, fille de Villedon de Sançay et de Marguerite Raoul. A ce mariage étaient présentes les familles de Villedon, Bullion, Montloué, Raoul, de Mouillebert, Villedon de la Chalonnaise, Villedon Moussière, Guichard d'Orfeuille (Puychenin), Janvre ect. De ce mariage naissent 8 enfants, à savoir :

1<sup>er</sup> : Gabriel Henri dont le parrain fut Henri de Mouillebert, chevalier seigneur de Luys et la marraine Melle Marthe Marguerite Raoul.

2eme : Louis Venant le 20 Juin 1756 dont le parrain fut Mr Gabriel de Villedon et la marraine Marguerite de Villebon. Ce Louis Venant ne vit que peu et décède au bout d'un mois le 16 juillet 1756.

3eme : Amable Louis de Villedon naît le 4 août 1757 et a pour parrain Amable de Villedon seigneur de la Chalonnaise et pour marraine Louise Marchand de Mouillebert.

4eme : Le 14 Novembre 1759 naît Marie Marguerite de Villebon qui a pour parrain, noble frère Alexis Henri François de Villedon de Sançay, chevalier de St Jean de Jérusalem, commandeur et procureur général de son ordre, receveur et lieutenant du Grand Prieur d'Aquitaine, et pour marraine Louise Marie de Mouillebert de Puissec.

5eme : Le 26 Septembre 1761 naît Charlotte Renée, dont le parrain fut Mr Charles Auguste de Mouillebert, chevalier seigneur de Puissec, enseigne de vaisseau au département de Rochefort, et la marraine dame Renée Florimonde, veuve de Messire Louis Charles Claude Janvre seigneur de la Moussière (commune de Saint Ouenne)

6eme : Le 24 Août 1763 naît Louis Alexis Venant de Villedon dont le parrain fut Mr Louis de Grimouard escuyer et capitaine de cavalerie au régiment du Royal Etranger et la marraine Renée Gabrielle de Bullion de la Joubardrie.

7eme : Ensuite naît encore Charles Gabriel le 24 Décembre 1764, il a pour parrain Gabriel Henri de Villedon et pour marraine Rose Gabrielle Serin.

8eme : Et enfin le 8 septembre 1766 naît Marie Céleste dont le parrain fut Mathurin Suire et la Marraine Suzanne Griffon.

\* \* \* \* \*

### **PUY – HARDY.**

Le lecteur que nous aimons toujours à croire rempli d'indulgences à notre égard, nous pardonnera, nous l'espérons, d'avoir visité les Chateliers et Puy-Hardy à deux périodes différentes, ceci à défaut de n'avoir pas vu le tout en une seule fois. Malgré notre désir cela n'était pas en notre pouvoir, c'est pourquoi nous lui présentons le résultat de nos observations en deux parties et la deuxième avant la première. C'est l'inverse de ce que nous aurions souhaité. Mais enfin !

D'abord à Puy-Hardy, cette petite bourgade est située sur une éminence par son orientation nord et les coteaux quasi à pic qu'on voit de ce côté sont d'un assez pittoresque effet. C'est de ce côté cette fois que nous arrivons et la première habitation qui s'offre à notre vue est à n'en pouvoir douter, l'ancienne cure de Puy-Hardy. Du reste le fermier Mr Pincet nous confirme dans notre opinion, par des remarques faciles et probantes. Et puis rien qu'à l'aspect extérieur et intérieur du bâtiment on le voit très facilement.

En haut sur la façade ouest, nous voyons sur un crépissage qui nous semble une restauration, la date de 1785. Dans la cour intérieure, est un puits profond et assez large, surtout à la base inférieure. Il est surmonté d'une très vieille margelle à plusieurs pans. Nous avons relevé

à différentes sources, qu'à cette cure ont du y habiter quelques prieurs ou curés dont les noms suivent

C'est d'abord un Mr Denyau qui le dernier jour de Décembre 1730 signe un acte de décès et d'inhumation d'un Messire François Candé, prêtre, prieur de Magné, décédé aux Chateliers, âgé de 70 ans environ.

Ont été présents Mr Gabriel Raoul chevalier seigneur des Chateliers, son cousin, Damoiselle Raoul de la Morinière sa cousine et plusieurs autres qui ne savent pas signer. Ont signé : Gabriel Raoul, Renée Raoul, Boutheron curé de Fenioux, Calon curé de St Laurs, Denyau prieur de Puy-Hardy. Nous ne pouvons préciser si l'inhumation ci-dessus citée est bien à Puy-Hardy ou à Fenioux.

Puis en 1739 nous voyons un Mr Vaissade qui était prieur de Puy-Hardy lors de l'installation de la cloche actuelle, puisque son nom y est inscrit. Puis le 7 janvier 1760 un Messire Ch Garnier ? Prieur Curé de Puy-Hardy délivre et signe à qui de droit le reçu ci annexé :

Je soussigné reconnais avoir reçu de Mr Dutault à l'acquit de François Baribaud l'aîné, le tiers des cens et devoirs .....*illisible*.... la borderie des héritiers de feu Baribaud leur père,...*illisible*...vingt sols qu'il me restait sur l'année mil sept cent cinquante deux , de compte .à verse et le tiers de l'année 1753, 1754, 1755, 1756, 1757 et mil sept cent cinquante huit dont il demeure quitte, sans préjudice de l'année eschue de Noël 1759 que son bordier...*illisible*... doit payer et sans dévoyer nuire ny préjudicier à...*illisible*...de mes droits ou ...*illisible*...ny à aucune solidité pour tout ce que dessus le dit sieur Dutault m'a payé la somme de vingt trois livres à Puy-Hardy le sept Janvier mil sept cent soixante .

Garnier Curé de Puy-Hardy.

En 1793 un Mr Boisselier signe un acte de naissance et baptême comme prieur de Puy-Hardy. Enfin nous avons relevé maintes fois le nom d'un Mr Jolinier, comme prieur de Puy-Hardy et même nous jusqu'à preuve du contraire que la cure de Puy-Hardy et la propriété immobilière en dépendant ont du être ou rester la propriété de ce Mr Jolinier, car le fermier actuel Mr Pincet nous affirme que l'origine de ces biens dont les propriétaires sont Mr et Mme Bonneau de Coulonges les Royaux provient justement d'une famille Jolinier dont Madame Bonneau serait parente, à un degré que nous ne connaissons pas.

Ensuite avec la permission de Monsieur le Maire, étant monté au clocher pour y relever l'inscription de la vieille petite cloche, nous n'avons pas eu de peine à constater que son existence était due à la famille Raoul des Chateliers.

Voici l'inscription que nous y avons relevée :

*Messire Gabriel de Villedon chevalier seigneur de Sançay parrain. Dame Marguerite Raoul son épouse marraine, J Vaissade prieur seigneur de Puy-Hardy 1739.* En plus et au-dessous, une fleur de lis emblème de la Royauté ainsi que l'image d'une petite cloche, le tout en faible relief.

En outre dans la chapelle funéraire d'à coté au bas d'un écusson portant de larges barres transversales dont nous ne savons la signification, si ce ne sont là l'écusson et les armes de Raoul, on lit en bas : « Chapelle des Raoul » (si plus tard nous trouvons l'explication des armes de la famille Raoul nous l'ajouterons ci-contre).

Ensuite depuis l'époque de notre première relation des inhumations des seigneurs Raoul dans l'église de Puy-Hardy, nous avons trouvé que le 29 Août 1698 fut inhumée en l'église

de Puy-Hardy, une dame Christine Le Duc veuve de Mr Pierre Genay, décédée au village de la Pouge, paroisse de Fenioux, après avoir reçu les sacrements nécessaires au salut

Enfin au vieux petit cimetière contigu à la chapelle funéraire des Raoul, on voit une sorte de petit calvaire ou croix hosannière, il est en forme de colonne surmontée d'une croix.

Il peut, comme d'usage, être l'un des plus vieux témoins de ces lieux. A côté est une vieille pierre tombale en granit dont l'inscription a beaucoup trop subi du temps l'irréparable outrage pour pouvoir la déchiffrer.

### **Les CHATELIERS 1ere visite.**

Venant de Puy-Hardy nous faisons la première visite au lieu dit les Chateliers, visite surtout de l'extérieur de la maison de maître. C'est un vaste quadrilatère régulier, portant de chaque côté une porte principale sans ornementation, que quelques moulures au pourtour.

On voit aussi de nombreuses et assez vastes ouvertures. En haut de cette construction sur la façade ouest et au milieu on voit un assez grand fronton triangulaire dans lequel il est des parties planes et sans ancien motif de sculpture ni aucune inscription. J'en ai été un peu surpris.

Au bout midi de la maison, il y a m'a t-on dit un appartement qui porte encore le nom de chambre de la chapelle. Nous croyons que c'était sans doute là que se trouvait l'ancienne chapelle domestique des Chateliers.

Et en effet à ce côté sud se trouve placée extérieurement et fixée au mur à hauteur du 2eme étage, une petite clochette qui a dû être placée en cet endroit à peu près à la même époque que sur les registres paroissiaux de Fenioux où on a constaté l'apparition de la famille Raoul dans cette paroisse et dont nous donnons une petite généalogie à ce chapitre des Chateliers.

Cette clochette porte l'inscription latine suivante, que je cite textuellement : cons. Dono. IOAN. Bapt. Delagny. Sent. Regi. A. secret. 1684.

Ayant soumis cette inscription à Mr Bariller-Beaupré mon voisin, il l'a traduite en français ainsi qu'il suit : Cloche due à un don de Jean-Baptiste Delagny, chevalier au service du Roi, armé du bouclier et placée dans un lieu privé en 1684.

En outre sur cette cloche et au-dessous de cette inscription on voit en relief l'image de deux lions dressés sur leurs pattes de devant et celles-ci posées sur un globe terrestre. Plus un autre lion seul.

### **L'Eglise de PUY-HARDY**

Sortant du Chateliers, nous sommes allé visiter l'église de Puy-Hardy, toute petite commune voisine afin d'y découvrir, si possible, les traces d'inhumations des seigneurs des Chateliers dont nous venons de parler au chapitre précédent.

Nous venons en effet de dire qu'en compulsant les registres de l'état civil à partir de 1664, nous avons trouvé quatre inhumations des seigneurs Raoul, faites dans l'église de Puy-Hardy, voici ci après les noms de ces personnages.

(1) Le 7 Août 1700 Mr Claude Raoul meurt et est inhumé dans l'église de Puy-Hardy.

(2) Le 2 juillet 1729, une cousine des Villedon, alliée à la famille Raoul des Chateliers, Dame Magdeleine de Marconay meurt à l'âge de 34 ans et est inhumée dans l'église de Puy-Hardy.

(3) Ensuite le 8 juillet 1745 meurt et est inhumé dans l'église de Puy-Hardy, Gabriel Raoul chevalier seigneur des Chateliers, âgé de 53 ans.

Maintenant pourquoi les seigneurs des Chateliers se faisaient-ils inhumés là plutôt qu'à Fenioux leur paroisse ou plutôt qu'aux Chateliers même où ils possédaient une chapelle domestique dans laquelle un mariage fut célébré le 1<sup>er</sup> octobre 1729 ?

Mystère pour nous. A moins que pour des causes que nous ignorons, ils eurent dans le temps certains droits personnels dans l'ancienne église de Puy-Hardy et surtout dans la chapelle funéraire du même lieu.

L'église de Puy-Hardy a été restaurée en 1900, comme le prouve l'inscription suivante placée à gauche du portail de cette église.

*ci : la première pierre de la reconstruction est posée le 30 mars 1900.*

Une restauration antérieure est indiquée par une pierre qu'on a placée lors de la seconde restauration, à droite du portail et qui porte gravés ces mots : Restauration et bienfaiteur de cette église.

Cette pierre trouvée parmi les décombres ne semblerait-elle pas indiquer par le sens de l'inscription qu'elle ait été à l'origine placée quelque part en ce lieu pour perpétuer la mémoire du restaurateur et bienfaiteur de l'église.

Ci après inscription y gravée (inscription donnée ci avant).

\* \* \* \* \*

### **La Chapelle Mortuaire de la famille RAOUL.**

Exposée au nord et accolée au mur de l'église neuve se trouve la Chapelle Funéraire de la famille des Chateliers. Il nous revient que cette vieille chapelle était seule restée debout ou à peu près quand l'église neuve a été reconstruite.

C'est elle seulement qui nous intéresse et dont nous allons parler un peu. C'est une petite chambre voûtée de peu d'élévation, de forme rectangulaire, éclairée au nord par une fenêtre en plein cintre et à vitraux. Une porte à l'ouest et en plein cintre également y donne accès en ouvrant sur le cimetière.

Au dessus de cette porte et en dehors est un cadre de pierre portant cette inscription « *Chapelle des morts 1701* » Au dessus de ce cadre est une autre pierre carrée, légèrement saillante, qui croyons nous, avait porté un écusson.

A l'intérieur au-dessus de la fenêtre et au ras de la voûte est une pierre portant un écusson bien conservé mais dont une partie est recouverte d'une ou plusieurs couches de chaux, ce qui nous a empêchés de pouvoir bien distinguer.

Au fond faisant face à la porte d'entrée est un autel de pierre, bas et sans aucune sculpture. Au pied de l'autel et faisant l'effet d'une marche est une large pierre rectangulaire écornée et sur laquelle nous avons remarqué un écusson dont les détails sont indiqués au croquis.



Enfin à 1m50 environ en avant de l'autel on voit trois dalles funéraires en granit. Parmi elles deux sont d'assez grandes dimensions, 2 mètres sur 1m80. La troisième est plus petite, la surface à peu près la moitié des deux autres. Des inscriptions sont à peu près illisibles à cause que l'on a trop marché dessus pendant l'abandon de la chapelle. Nous y avons heureusement suppléé ci avant en citant les inhumations des trois personnages.

Entre les extrémités de la plus petite dalle et l'autel, un peu à gauche, on voit sur le pavage de la chapelle une trace octogonale qui à notre avis devait être d'un bénitier ou d'une statue quelconque.

En reconstruisant l'église neuve actuelle, on a ménagé dans le mur nord une large baie cintrée donnant accès dans la chapelle des morts. Une grille fixe en fer forgé ferme cette baie, ce qui fait qu'on ne peut entrer dans la chapelle des morts qu'en passant par la petite porte du cimetière.

La présence de l'écusson aux armes des Raoul indiquerait que la chapelle des morts à Puy-Hardy étaient la propriété exclusive des seigneurs des Chateliers et avait du être construite à leurs frais et spécialement pour.

Il ne nous paraît pas superflu de faire une comparaison (toutes proportions gardées) entre les deux chapelles funéraires de Fenioux et celle de Puy-Hardy. Nous croyons à une destination analogue, mais à Puy-Hardy, les preuves sont assez convaincantes pour nous fixer exactement, tandis qu'à Fenioux, rien ne vient d'assez précis pour nous faire sortir du domaine des conjonctures.

Avant de clore ce chapitre nous devons dire que tout dernièrement nous avons trouvé comme par hasard en feuilletant encore les vieux registres paroissiaux de l'année 1730, le nom d'un Mr Denyau prieur de Puy-Hardy. Nous citons : en l'année 1730 Mr Denyau signe comme prieur de Puy-Hardy et Fenioux à l'enterrement dans l'église de Fenioux d'un Mr Irland prieur de Magné, décédé aux Chateliers de Fenioux.

La chapelle des morts de Puy-Hardy est la propriété actuelle de Monsieur Moreau directeur d'école de notariat de Paris. Les clefs pour visiter sont déposées chez Mr Julien Barreau en face l'entrée de l'église.

\* \* \* \* \*

### **Origine de la Propriété de la SAUMORIERE**

Ou notes que j'ai trouvé depuis la rédaction des notes qui suivent.

Autrefois cette propriété a été recueillie par la Marquise de Maillé dans la succession de Mr Jacques Séverin Dehanne de la Saumorière, décédé à Moncoutant et inhumé dans un cimetière particulier le 2 Juillet 1838. Elle était seule héritière ainsi qu'il a été constaté par un acte notarié passé devant Maître Barriou notaire à Moncoutant et dont une expédition est annexée à la minute d'un contrat de vente consenti par Mme de Maillé devant Maître Barriou notaire à Bressuire le 21 novembre 1862.

La fille de Mr Dehanne inhumé à la Saumorière, s'est mariée avec Mr Gustave Fortuné de Maillé de la Tournaldry demeurant aux Touches commune de Mignaloux canton de St Julien Lars (Vienne) et plus tard la Saumorière fut attribuée au plus jeune de ses enfants Mr Bertrand de Maillé qui décéda à Poitiers le 6 Août 1870, et c'est à ce moment que la Saumorière se vendit par licitation au tribunal de Niort le 9 Février 1872 à Mr et Mme Parthenay, fermiers aisés du temps, qui s'en rendirent acquéreurs pour la somme de 72.000 francs.

Cette famille Dehanne était riche, dit-on à 200.000 francs de revenu, mais par suite de dépenses excessives et inconsidérées, tout se trouva dilapidé à la mort de Mr de la Saumorière en 1838.

Au sud est des habitations actuelles de la Saumorière, existaient du temps de la famille Dehanne les bâtiments pour l'exploitation culturale des terres. Ces bâtiments étaient situés dans le haut de la prairie qui fait face à l'entrée de la cour. On peut encore voir de petits défauts de nivellement du terrain d'où on a sans doute extrait les pierres des fondations des vieux murs.

En outre de cela Mr Gédéon Vignault ma montré dans l'aire à battre les grains un endroit où a été mise à jour l'ouverture d'une cavité souterraine qu'on m'a dit n'avoir jamais été explorée et dont la date ainsi que l'usage à laquelle elle fut affectée lui étaient totalement inconnus.

D'autre part, au sujet du petit cimetière particulier de la Saumorière, il existe paraît-il une clause formelle stipulée en l'acte de vente. Je la cite : à l'une des extrémités des bâtiments d'habitations, celle du nord, il existe un petit terrain clos par des murs et dans lequel a été inhumé le corps de Mr Dehanne de la Saumorière, père de Mme la Marquise de Maillé. Il a été expressément convenu que les acquéreurs, leurs héritiers ou ayant droits respecteront ces lieux et les entretiendront de clôture tant que la famille du défunt n'aura pas jugé à-propos de procéder à l'exhumation et fait transférer le corps en autre lieu.

#### **Les LOGIS de la SAUMORIERE et de LINLIERE.**

L'habitation de la Saumorière actuellement propriété de Mr Gédéon Vignault, propriétaire est d'une date assez ancienne.

C'était là qu'habitait la famille Dehanne dont nous allons dire quelques mots. C'est une demeure encore imposante par l'ensemble de ses bâtiments. Le corps principal semble avoir été peu changé. Une fenêtre a été bouchée ici, une autre a été ouverte par là.

Dans la Grande salle existe une vaste cheminée dont l'écusson disparaît sous une épaisse couche de chaux . Un cimetière particulier et adossé à la maison contiendrait croit-on un cercueil d'une personnalité qu'on dénomme Mr de la Saumorière.

#### **L'ELIGNIERE.**

Au village de L'Eligniere subsiste encore une vieille maison qui semblerait être l'habitation des Seigneurs Serin. Dans deux pièces de cette maison nous avons remarqué deux cheminées anciennes hautes et larges.

On voit à une extrémité de la construction, un reste de tour. Dans cette maison se trouvent également deux caves d'une certaine importance, servitudes qu'on trouve peu souvent à la campagne. Dans le jardin en face la maison au midi et bordant la rivière, on voit une sorte de fosse peu profonde qui serait dit-on un reste d'ancienne douve, à moins que ce fut un autre ancien lit du ruisseau qui passe tout près et qui faisait jadis tourner le moulin de l'Inlière.

En outre une vieille femme habitant le village nous a dit tenir de ses grands-parents, qu'il existait, il y a très longtemps une demeure seigneuriale sur la crête nord qui domine le village. Ce qui donnerait quelque crédit à cette opinion, c'est qu'on a trouvé et qu'on trouve encore dans un champ sur cette hauteur beaucoup de débris de tuiles cassées.

#### **Familles DEHANNE et SERIN, à la Saumorière et à l'Elignière.**

La première apparition sur les registres paroissiaux de la famille Dehanne, remonte au 25 Octobre 1667 où nous voyons Louise Dehanne et Jeanne Dehanne signer l'acte de mariage de Simon Boidfée et Marie Jarriault.

Ensuite le 3eme jour de juin, Damoiselle Louise Dehanne épouse Messire Charles Simouneau, escuyer de la paroisse de St Martin etc.

Etaient présents au mariage : René Dehanne, Marie et Jeanne Dehanne. Le 6 octobre 1673 Damoiselle Marie Dehanne meurt et est inhumée dans l'église. Le 10 novembre 1680 Mr Pierre Dehanne escuyer, seigneur de Linière ou l'Elignière et dame Marie-Anne Després « conjoints » ont une fille Louise dont le parrain est Charles Simouneau escuyer seigneur de Puytumé, et la marraine mademoiselle Louise Dehanne.

L'année suivante le 10 décembre deux jumeaux naissent du précédent mariage: Pierre qui a pour parrain Mr François de Gouffon, escuyer sieur de l'Aubrière (près de Scillé) et pour marraine demoiselle Catherine Potiers, et Marie qui a pour parrain Mr Alexis Simouneau escuyer sieur de Puytumé et pour marraine Damoiselle Marie de la Voyrie.

Le 26 février 1683 un autre enfant naissait du même mariage, Suzanne qui a pour parrain Louis du Chillou et pour marraine Suzanne de la Voirie

Le 4 novembre 1683, Mr Charles Simouneau escuyer sieur de Puytumé mourrait et était inhumé dans l'église de Fenioux. Furent présents, Marie Dehanne sa femme, Pierre Dehanne escuyer, seigneur de L'Elignière, son frère et plusieurs autres parents et amis qui ont déclaré ne savoir signer sauf le soussigné curé.

Le 1<sup>er</sup> jour de mars 1684, fut inhumé dans l'église de ce lieu, le corps de Damoiselle Françoise Després, vivante Dame de la Fontaine. Furent présents à ces funérailles, Mr Pierre Dehanne, escuyer seigneur de la Fontaine, son fils et Damoiselle Jeanne Dehanne sa fille.

Pierre Dehanne seigneur de Linière et Anne-Marie Désprés sa femme eurent encore cinq enfants :

Le 25 janvier 1685, deux jumeaux, Henri qui a pour parrain Henri de Vandé, seigneur de Bois Chapeleau et pour marraine Charlotte Augron de la Rembourgère, et Marie qui a pour parrain François Reigner escuyer, seigneur de la Brochetière, et pour marraine damoiselle Marie Raoul des Chateliers.

Le 24 juillet naît un autre fils appelé Honoré.

Le 14 Octobre 1688 naît une fille, Perrine, Geneviève, dont le parrain fut Mr François Reigner escuyer seigneur de la Rémondrière.

Le 23 janvier 1690 naît encore un fils nommé Armand.

C'est en 1693 que nous voyons pour la première fois sur les actes, la première mention d'un Dehanne Pierre, escuyer, seigneur de la Saumorière.

Le 2 janvier 1693, Pierre Dehanne escuyer, seigneur de L'Elignière mourrait et était inhumé dans l'église de ce lieu. Etaient présents René Dehanne seigneur de la Saumorière, A de la Porte seigneur de la Rembourgère, qui n'ont pas voulu signer. Nous nous demandons pourquoi cette mention ?

Le 23 mai 1700 décède un Pierre Dehanne, avec aucun membre de sa famille présente à ses funérailles. Pourquoi encore ? Nous ne savons ...

Il est néanmoins inhumé dans l'église. Ensuite, Amadou Dehanne seigneur de la Saumorière meurt le 5 août 1711, il est inhumé dans le cimetière. Il avait eu le 9 août 1705, un fils naturel « Pierre » de Perrine Bazin.

Le 4 novembre 1705, **Jacques René Serin** sieur de la Lunardière épouse **Jeanne Dehanne de la Saumorière**. De ce mariage naquirent sept enfants : le 6 Novembre 1704 Charles Armand, le 13 Juin 1716 naît Jeanne, le 2 Janvier 1718 naissent René Armand et Marie (jumeaux), le 6 Février 1719 naît Jacqueline, le 20 Mars 1720 Georges Marie , le 30 Mars 1725 enfin Marie Geneviève.

Jacques Serin meurt le 6 février 1729, âgé de 50 ans. Il est inhumé dans le cimetière en présence de Gabriel Raoul seigneur des Chateliers. Sa femme Jeanne Dehanne meurt le 23 mars 1740 âgée de 60 ans.

Armand Dehanne escuyer seigneur de la Saumorière, fils du défunt, Mr Pierre Dehanne escuyer seigneur de L'Elignière et dame Marie-Anne des Prés, épouse le 6 Août 1722 dame Françoise Gourgeaud veuve de Mr Raoul de Puyrousset, escuyer seigneur de Deffens.

De ce mariage naissent deux enfants, le neuf Avril 1723, Armand François, le 19 Mars 1724, Jeanne Geneviève. Messire Armand Dehanne meurt le 2 décembre 1728, sa fille Jeanne Geneviève décède le 8 Février 1786, âgée de 60 ans. Elle est inhumée dans le cimetière actuel en présence de Mr Armand François Dehanne de la Saumorière Chevalier de St Louis et Demoiselle Rose Julie Dehanne sa nièce.

La tombe de cette demoiselle Jeanne Geneviève Dehanne est encore visible et assez bien conservée au cimetière actuel de Fenioux. Elle est placée près la lanterne des morts et au nord-ouest.

Cette Geneviève Dehanne avait été de nombreuses fois prise pour marraine à différents baptêmes qui eurent lieu en cette paroisse. Elle avait encore été marraine avec Louis Cathelineau sieur de la Rousselière, parrain à Thérèse Geneviève Serin fille de René Serin et de dame Cathelineau, cela le 21 mai 1755.

Plus récemment on ne trouve plus trace dans les registres paroissiaux de Fenioux de la famille Dehanne, qu'en 1831, le 16 février où nous trouvons sur les registres des délibérations de la commune de Fenioux, au sujet d'une réunion où avaient été convoqués pour une augmentation de traitement du desservant, les conseillers municipaux et les 15 propriétaires les plus imposés de la commune. Parmi ces 15 on voit un Mr Dehanne de la Saumorière, Chevalier de St Louis.

Plus anciennement encore sur les matrices générales, un Mr Dehanne de la Saumorière est cité propriétaire à Moncoutant en 1824.

Là s'arrêtent pour le moment nos recherches sur les familles ci avant citées.

## Visite à la LUNARDIERE.

Des vieux bâtiments de la Lunardière dont nous aurions été heureux de rencontrer quelques vestiges un peu intéressants pour notre petite étude locale, que reste-t-il ? Rien ou presque rien. La plus ancienne résidence pouvant peut-être dater du XVI<sup>e</sup> siècle, est-elle complètement disparue.

Nous serions portés à le penser, parce que comme traces, nous ne voyons guère qu'une vaste cheminée à écusson carré, sans armoiries apparentes et qui se trouve dans la maison d'habitation actuelle. Et encore peut-elle avoir été prise dans la primitive demeure et placée là où elle se trouve.

Ce qui nous porterait à le penser ainsi, c'est qu'ayant fait ces jours une nouvelle visite à ce lieu dit, le complaisant fermier qu'est Mr Clément Latouche, nous a montré dans un champ immédiat, au nord des servitudes modernes, un endroit où l'on voit dans un périmètre de 30 ares environ, plusieurs excavations ou défauts de nivellement de terrain.

Il émettrait, ainsi que nous, l'avis que là devait se trouver la plus ancienne demeure de la Lunardière, parce qu'aussi, en plus de ce terrain mal nivelé, on trouve sur cet emplacement, et même à l'intérieur en labourant la terre, beaucoup de pierres de démolition, de diverses dimensions, des fragments de tuiles brisées et de briques dont les débris sont loin d'être de fabrication moderne.

A l'entrée de la cour actuelle se trouve un puits qui nous paraît ancien. L'orifice en est très étroit. Il peut bien être celui de la plus ancienne demeure. La ferme actuelle appartient à Mr Pougnan propriétaire à Pamplie.

De nombreuses et utiles réparations ont été par ses soins faites aux bâtiments. Néanmoins on voit encore de nombreuses pierres de taille provenant de vieux bâtiments qui ont été employées à la construction des nouveaux, telles qu'aux portes et autres ouvertures avec arêtes chanfreinées. A des angles de murs de nombreuses vieilles pierres sont visibles.

Sous un pilier en bois du grand hangar et faisant assise, se trouve une vieille pierre taillée jadis pour un tout autre usage. On dirait plutôt qu'elle a été autrefois une tête de pilier d'entrée de cour, car elle est carrée et on y voit des moulures. Au sud-est des bâtiments de la ferme, sont des rangées de châtaigniers, paraissant disposés avec un certain ordre. Quelle est à peu près la date de leur plantation ? Nous ne savons.

En outre, l'année dernière, le fermier en labourant dans un champ situé entre chez lui et le village de l'Inlière, fut très surpris de voir un de ses bœufs, s'enfoncer les deux jambes de devant dans une sorte de trou qui venait de se produire sous son poids. Ayant détourné son attelage il constate à cet endroit une ouverture ronde de 0m50 à 0m60 de diamètre. Ce trou pouvait avoir environ une profondeur de 2 mètres environ. Le fond n'est pas plat mais concave. L'ensemble de ce trou est circulaire et ressemblait à la forme qu'avaient les grands charniers en terre cuite qu'on trouvait jadis dans les grosses fermes du pays, et où on entassait comme salaison cent à deux cents kilos de viande de porc.

Lors de l'effondrement de cette ouverture, elle était recouverte d'une pierre plate à la dimension voulue pour ce. Le fermier après déblaiement a retrouvé la pierre au fond du trou, mais sans rien autre.

A quelle époque et pour quel usage ce trou a-t-il été creusé et aménagé en cet endroit ? Nous ne pouvons quant à nous le dire.

Peut-être une cachette pour sauver du vol ou du pillage certains objets de valeur, et cela en des temps de guerres ou de troubles. Peut-être d'autres raisons, diront d'autres... En tout cas pour nous, mystère sûrement !

\* \* \* \* \*

### **Les VIEUX POSSESSEURS de la LUNARDIERE.**

D'après le tableau généalogique de la famille de la Porte de la Meilleraye, donné par Bélisaire Ledain dans son histoire de Parthenay, on voit un Raoul de la Porte avec les titres d'intendant du Duc de Longueville à Parthenay, seigneur de la Lunardière en 1530.

Ensuite François de la Porte seigneur de la Lunardière et la Meilleraye qui meurt en 1585. Ensuite encore et descendant de la même famille, un Charles de la Porte, Duc de la Meilleraye qui est cité comme titulaire dans un acte d'aveu que nous possédons et où il prend les titres de haut et puissant seigneur, Messire Charles de la Porte chevalier des ordres du Roy, Seigneur de la Meilleraye, St Maixent, la Braudière, la Salle de Fenioux, le Bourg Jarousson et d'autres places.

Cet acte d'aveu de certains de ces petits vassaux à lui Grand Seigneur Suzerain, porte la date de 1639, laquelle date concorde entièrement avec celle de son vivant puisqu'il décède en l'an 1664 seulement.

Enfin à ce Charles de la Porte a du succéder son fils Armand Charles duc de Mazarin et de la Meilleraye, Maréchal de France, époux en seconde noce de Hortense Mancini, nièce du Cardinal de Mazarin.

Cet Armand Charles duc de Mazarin meurt en 1713 et c'est lui-même qui dans un deuxième aveu cité sur l'acte sus énoncé prend un grand nombre de titres dont nous citons quelques-uns, ceci à titre de curiosité.

Très haut et très puissant Armand Charles, duc de Mazarin, la Meilleraye et de Mayenne, Grand Maître et Capitaine Général de l'Artillerie de France, Comte de Bretagne, Belfort, Melle, Baron d'Alhiv, Grand Bailli d'Agnault, Gouverneur et Lieutenant pour le Roy en la haute et basse Alzace, Gouverneur particulier des villes et citadelles Nantes, Blavet, Brissac Philisbourg, Chauray, la Perre, lieutenant général pour sa Majesté en les pays et duché de Bretagne.

Je, Pierre Joubert sieur de l'Oliverie par Fenioux, tiens et avoue tenir de vous (donc aveu), tant pour moi que pour mes hommes, teneurs et sujets etc. ... Cet aveu porte la date 1666.

Donc aux dates ci avant citées, les membres de cette grande famille se qualifient, : Seigneur de la Lunardière.

Cela ne prouve pas il est vrai qu'ils y aient jamais habité car souvent croyons nous, les seigneurs de ces temps quoique, habitant un lieu autre, y ajoutaient quand même, en énumérant leurs titres, les noms de d'autres lieux dont ils étaient les possesseurs et seigneurs mais qu'ils n'habitaient point.

Il nous faut cependant citer une particularité qui attire notre attention et que nous trouvons établie dans un acte de 1788.

Par cet acte, Pierre Monnereau fermier au Plet, paroisse de Béceleuf et Jean Jarriault, de la Portière, paroisse de Fenioux, reconnaissent devoir rendre et payer pour Mr Joseph Jacob Janvre seigneur de la Bouchetière, à la recette de la seigneurie de la Braudière, chaque fête de Noël, l'un cinq boisseaux d'avoine, au ras mesure de la Lunardière et l'autre 91 boisseaux deux mesures, ras avoine, plus neuf boisseaux de seigle aussi mesure de la Lunardière.

De cela et cependant si l'on veut sans rien trop affirmer ni pour ni contre, ne peut-on pas se demander pourquoi, si l'ancienne Lunardière aujourd'hui disparue n'avait pas eu jadis une certaine importance à cause de ses hauts et puissants seigneurs, pourquoi dirons nous aurait-elle eu son ras à elle, faisant loi et mesure pour la contrée.

\* \* \* \* \*

### **La MAISON de la BERNARDIERE.**

Elle n'avait rien de seigneurial. Elle était cependant à plusieurs étages (actuellement un seul), un escalier tournant en pierre de taille donne accès au 1<sup>er</sup>, Il y a 30 marches et 2 paliers. En bas nous avons remarqué un pilier en bois sculpté et une porte à deux battants destinée à fermer la cage de cet escalier. Cette porte est pleine dans sa partie supérieure.

Une fenêtre (dont croquis ci-contre) ouvre sur la cage d'escalier. La pièce la plus intéressante est au premier. Elle est plafonnée suivant un système du temps. Entre les solives assez rapprochées on jetait une sorte d'argile mélangée à de la filasse, et on poussait par dessus une couche de chaux.

Dans cette pièce existe une cheminée à écusson assez bien conservée (voir croquis). Le fond est constitué par des briques posées par rangs inclinés et de façon alternante.

Sur l'une des briques formant le foyer, nous avons relevé la date 1791. Peut-être la date de la fabrication de la tuile ou celle de la restauration de la maison, mais plutôt celle d'une restauration, car après, sur la pierre de dessus d'une fenêtre on voit également la date de 1791 accompagnée des initiales I R. La chambre est fermée par une porte pleine en chêne et parfaitement sculptée. Les motifs de la décoration sont des entrelacs. Un mur divise la cour actuelle en deux parties.

Cette ancienne grosse ferme en fait à présent deux petites qui sont la propriété de deux frères Parthenay ayant jadis habité la Saumorière.

A la Bernardière demeurait jadis la famille Langlois escuyer, laquelle signait souvent ainsi : la Bernardière- Langlade.

Voici sur cette famille par ordre chronologique, les renseignements que nous avons trouvés aux registres paroissiaux.

En 1699 un messire Etienne Langlade sieur de la Bernardière qui décède le 30 mars 1701 est inhumé dans l'église de ce lieu. Présent Jean Etienne son fils.

Le 7 décembre 1711 décède à la Bernardière, Marie Genest veuve d'Etienne Langlade ci-dessus cité, l'enterrement a encore lieu dans l'église en présence de Jean Etienne son fils.

Ce dernier avait épousé Marie de Maillé, qui décède le 29 janvier 1713, elle aussi est inhumée dans l'église et nous relevons les signatures : la Bernardière Langlade et la Roulière-Turpaux son beau-frère. Ce même Etienne Langlade, Sieur de la Bernardière, épouse le 6 juillet 1716, demoiselle Françoise Florisson, fille de défunt Jean Florisson et de dame Françoise Chevallereau. Étaient présents au mariage, messires Guillaume, Jean-Jacques et demoiselle Marie Florisson, frères et sœur de la future, Messires Adrien, Marc Anthoine et demoiselle Marie Florisson, ses cousins.

De ce mariage, sont nés le 9 juin 1717, Marc Antoine, le 16 juin 1718 Jean-Marie. Nous n'avons pas trouvé l'acte de décès de Françoise Florisson épouse d'Etienne Langlois, mais nous savons que celui-ci avait épousé en 1720 Angélique Catherine Turpeault, de laquelle il avait eu le 26 Juillet 1728, Marguerite Gabrielle dont le parrain fut Mr Louis Turpeault de Grand-Maison. Le 26 juillet 1729 naît Angélique qui décède le 17 mars 1750.

Le 8 Août 1733 naît Rose Angélique, laquelle épouse le 11 Février 1756 Mr Pierre Tangiou, marchand aubergiste de la paroisse de Scillé.

Le 21 juin 1738 naît Colombe qui décède le 7 avril 1741. Le 28 août 1739 naît Suzanne Perrine. Le 21 mai 1741 naît Marie.

Maître Jean Etienne Langlois, chef de toute cette nombreuse famille, décède au mois de mai 1746 à l'âge de 67 ans. Il est inhumé au cimetière.

Il s'écoule ensuite un long intervalle de temps de 1749 à 1815 (environ 70 ans) pendant lequel nous ne trouvons sur les registres paroissiaux aucune trace des familles Langlade de la Bernardière.

Enfin vers 1815, le 23 Février, nous trouvons le décès de dame Adélaïde Langlade âgée de 19 ans, épouse de Mr Charles Marie Rouget décédée au hameau de la Bernardière.

Là s'arrêtent nos renseignements généalogiques sur la famille Langlade de la Bernardière.

\* \* \* \* \*

### **La Maison d'habitation de la POUGE.**

Un Florisson était sieur de la Pougé et possédait probablement la maison que nous avons visitée et qui nous paraît de beaucoup la plus ancienne du village. C'était une maison à, au moins, un étage comme le prouve une grande et belle cheminée que nous avons vue au premier actuellement à usage de grenier. La porte d'entrée de la maison est à plein cintre, et porte au centre de l'encadrement une pierre sur laquelle nous avons relevé les initiales suivantes, mais sans pouvoir en donner la signification : I. F. E. C. et au-dessous, la date 1674 (voir croquis)

Au-dessus de la porte, est une sorte d'imposte en forme d'ovale, garnie de deux barreaux de fer. Cette porte est flanquée de deux fenêtres à appuis sculptés.

Les propriétaires actuels sont les héritiers d'une défunte dame Bastard, dont le mari est usufruitier.

A la Pougé habitait la famille Florisson. Elle était une des plus importantes et des plus considérées de Fenioux.

Deux Florisson furent notaires. En outre plusieurs prenaient les titres de sieur de Lambert, sieur de Petit Pré, sieur de la Pougé, sieur de la Limouzinière, sieur de la Barre et enfin sieur de Baulieu (hors Fenioux)

Les Florisson, hommes et femmes, étaient souvent pris comme témoin aux actes des registres paroissiaux.

La première trace remonte au 25 mai 1666 où Nicolas Florisson, G Florisson et N Florisson signent l'acte de mariage de Mathurin Thébault avec Jeanne Crochon.



Nicolas Florisson meurt le 1<sup>er</sup> Juin 1668. Il est inhumé le 2 dans l'église St Pierre de Fenioux. Le 26 novembre 1668 Pierre Florisson fils de Nicolas et Marguerite de la Fontaine de Coulonges les Royaux, âgée de 16 ans, ont épousé au dit Coulonges les Royaux du consentement de leurs parents et amis. Les deux époux semblent ne pas avoir eu d'enfant. Ils meurent tous deux en 1679, Pierre Florisson le 29 juin âgé de 35 ans et Marguerite de la Fontaine le 10 Xbre âgée de 27 ans.

Tous les deux sont inhumés dans le cimetière de Fenioux. Un autre fils de Nicolas Florisson ayant nom Nicolas lui aussi, épouse Jeanne Chevallereau. Ils ont pour enfants : Nicolas né le 14 février 1676, mort à l'âge de 6 ans, Jeanne née le 29 mars 1679, laquelle meurt le 14 mai de la même année et enfin Elisabeth Jeanne née le 1<sup>er</sup> Septembre 1680.

Ce Nicolas Florisson sieur de Lambert meurt le 10 mai 1688, il est inhumé dans l'église de Fenioux ainsi que sa femme Jeanne Chevallereau décédée le 5 mai 1702.

En 1686 un Jean Florisson était sieur de Petit Pré. En 1698, le 9 avril, sa fille Françoise Florisson âgée de 17 ans meurt et est inhumée dans l'église de ce lieu. Jean Florisson était encore sieur de Petit Pré en 1704. Il perd sa femme, dame Françoise Chevallereau âgée de 55 ans, le 10 mai 1701 et dont il avait un fils, Guillaume.

En 1668 un Jean Florisson était sieur de la Pouge. En 1700 un Adrien Florisson était sieur de la Limouzinière. Il meurt le 21 mai 1707 et est inhumé dans l'église en présence de Jean, Pierre, Guillaume et Françoise Florisson ses enfants et J Nicolas son neveu.

En 1700 Nicolas Florisson était sieur de la Barre. En 1705 un Adrien Florisson était procureur fiscal au siège de Parthenay. En 1707 un Florisson était sieur de Beaulieu. Qui est Beaulieu ? Ce Florisson dont le prénom était Guillaume avait épousé une demoiselle Marie Rimbault dont il avait un fils, Guillaume, baptisé le 3 Août 1707, et dont le parrain fut Mr Simon Rimbault maître chirurgien et la marraine demoiselle Françoise Florisson . Le 22 janvier 1721, Marie Rimbault mourait et était inhumée dans l'église de Fenioux.

Le 21 novembre 1722 mourait également Françoise Florisson âgée de 30 ans. En 1737 un Guillaume Florisson était Notaire Royal . Il perd cette année là son fils âgé de trois jours et sa femme Marie-Jeanne Charrier le 2 février, âgée de 25 ans.

Le 26 Avril 1751, Guillaume Florisson notaire royal à Fenioux suivant sa lettre datée de ce jour, adressée à Mr Coquineau prêtre vicaire de Fenioux, a un fils naturel nommé Jean-Guillaume, de Perrine Bonnet. L'acte porte en marge cette mention « légitime » du 15 juin suivant par le mariage du père et de la mère.

Ce Guillaume Florisson notaire royal meurt le 30 décembre 1751 âgé de 43 ans. Il est inhumé dans l'église de Fenioux. Il était fils de Guillaume Florisson sieur de Beaulieu. Jean fils de Perrine Bonnet et de Guillaume Florisson épouse le 26 Octobre 1778, demoiselle Marie Frère, fille mineure de Mr Pierre Frère, fermier de la Papinaudière et de demoiselle Jeanne Proust, ses pères et mères.

Ce Jean Guillaume Florisson était notaire public à Fenioux en 1793 et c'est probablement celui que la chronique locale du temps, a toujours désigné comme ayant été assassiné sur le chemin de Fenioux à Coulonges au lieu dit « Coupe-gorge » petite vallée sur la route de Fenioux à Coulonges.

D'autre part un Florisson fut membre d'un corps élu du Département des 2 Sèvres, pendant la révolution. Peut être le même que ci-dessus ?

## **Le VIGNAULT.**

Au lieu dit le Vignault, il existe actuellement deux fermes de moyenne importance. Autrefois les deux n'en faisaient qu'une seule. Elles sont actuellement la propriété d'un Mr Boutin de Secondigny. Aux bâtiments anciens de l'une d'elle nous avons une vaste cheminée en bois, un fronton d'encadrement de porte intérieure en bois avec moulures ainsi qu'un évier en pierre, fort original.

C'est à peu près là tout ce que nous avons remarqué, et encore rien de bien extraordinaire. (1)

D'autre part au sujet du lieu dit « le Vigneau », propriété qui a dépendu autrefois des Chateliers, seigneurie voisine, on relève dans de vieux papiers possédés autrefois par Mr Pierre Lucas, curé de Fenioux, ceci :

Papier du 7 octobre 1643 : Nomination de Pierre Raoul à la chapelle de Lavault dont la présentation appartient à Jean Garnaudeau seigneur temporel du Vignault, après résignation de Pierre Thibaut dernier possesseur, entre les mains du dit Garnaudeau.

(1) Dans un mur d'écurie d'une des deux fermes du Vignault, se trouve un fragment d'une vieille pierre tombale qui provient de je ne sais quel lieu funéraire. J'ai eu l'inscription qu'elle porte, mais je l'ai égarée parmi mes nombreux vieux papiers. Quand je la retrouverai, je la donnerai ici même.

Signé : Guillemet.

Ci l'inscription dont j'ai parlé ci-dessus : ci-gît le corps de Catelle Govin : 1631.

\* \* \* \* \*

## **LAMBERT ancien moulin à farine.**

Du lieu dit le Vignault, nous sommes descendus à l'ancien moulin de Lambert, qui est naturellement situé dans un bas fond où coule la rivière qui passe en bas du petit bourg de Puy-Hardy.

Nous avons déjà dit qu'un Mr Florisson, de la Pouge, a été sieur de Lambert. Sur un acte de décès de Dame Marie Rambeault femme de Guillaume Florisson, notaire à la Pouge, il y a inscription d'un baptême de la Pouge en 1716, où signe l'acte un Mr Marc Antoine Florisson sieur de Lambert ?

A ce lieu il existe quelques vieilles cheminées, mais depuis transformées, c'est apparent. Ce qui semble la plus vieille construction sert actuellement d'écurie.

En marge : Pourquoi ne pas citer les Barreud exploitant depuis si longtemps ?

\* \* \* \* \*

## **Le Village de la PORTIERE et ses vieux habitants**

Ce village est situé dans la partie est de notre commune. Il se compose aujourd'hui de 10 à 11 feux ou maisons familiales.

Nous ne pouvons dire, même approximativement ce qu'il était de 1600 à 1793, époque où sont nos recherches en vue de ce petit travail.

Toutefois, nous pouvons quand même parler en connaissances de causes et preuves à l'appui, grâce à de vieux et authentiques papiers en notre possession, et aussi à l'aide des registres paroissiaux par nous consultés à la mairie de Fenioux.

Près de ce village, au nord-est, passe un chemin venant du village de la Burlière et allant à la Bleure et St Marc. Il est dénommé sur les vieux actes notariés du temps : « le grand chemin de Bressuire à Niort. »

En ce temps là, ce grand chemin de Bressuire à Niort était-il en bien meilleur état pour la circulation que lorsque je suis venu habiter la Portière en 1873 ? Je n'en sais rien, mais en tout cas à cette époque il ne ressemblait guère à la dénomination flatteuse qu'on lui donnait jadis.

Sur le bord de ce chemin se trouve l'abreuvoir pour les bestiaux du village. Autrefois on le nommait l'étang. Il est vrai de dire qu'il conserve encore généralement ce nom. Il est de date fort ancienne. Lorsqu'il est plein l'hiver, les eaux qui en découlent arrosent plusieurs prés qui se les partagent pour l'irrigation, suivant les conventions établies lors d'un long et coûteux procès.

Nous en possédons les pièces de procédure ainsi qu'un plan des lieux en litiges, dressé pour être soumis au tribunal de Poitiers, devant lequel les débats furent portés. Nous n'entrerons pas dans d'autres détails, lesquels du reste ne pourraient intéresser et encore bien médiocrement peut-être, que les habitants de ce village.

Donc, nous basant sur les notes prises sur les vieux registres paroissiaux du temps, nous allons citer les noms de quelques familles qui ont habité la Portière aux époques citées ci-après :

Le 3eme jour de mai 1710, a été inhumé dans l'église de ce lieu, le corps de dame Jeanne Mesnage. Ont été présents : Messire François de l'Etang sieur du Minier-Cougré et Messire Alexandre Taillé, escuyer de Vaury, ses neveux qui ont signé: Vaury Teillé, François de l'Etang, Boutheron curé.

Le 14eme jour de Février 1711 a été baptisée Marie Anne, fille de Messire Alexandre Teillé escuyer, sieur de Vaury et de dame Françoise Mesnage, le parrain a été Mr Paul de Puyrousset escuyer sieur de Deffons, et la marraine demoiselle Anne Thibault de la Carte (du vieux Brusson).

Sur les actes d'inhumation et de baptême ci-dessus nous voyons que ces deux familles de la Portière et du Petit Bois Loudun avaient entre elles des liens de parenté, et que la dame Jeanne Mesnage qui était décédée à la Portière en 1710, était la tante des dames François de l'Etang et Teillé de Vaury. Nous allons du reste d'autre part revoir Messire Alexandre Teillé de Vaury ainsi qu'une dame Mesnage, parrain et marraine à un baptême de la Portière.

Le 16eme jour de juillet 1714 a été baptisée Anastasie Marie fille de Jean Bernardeau et de Marie Bichon. Le parrain a été Messire Alexandre de Teillé escuyer de Vaury et la marraine dame Françoise Anastasie Mesnage.

Le 5eme jour de janvier 1714 a été inhumé dans le cimetière de ce lieu, le corps de dame Marie Magdeleine Cramois. Ont été présents Messires Vaury Teillé, chevalier et plusieurs autres. Boutheron curé de Fenioux.

Le 21 août 1713 a été inhumé dans le cimetière de ce lieu, le corps de François Jarriault. Présents : Marie Tacher sa femme, Jean Jarriault son frère et autres. Signés : J Jarriault. Boutheron curé.

Voilà un membre de cette famille Jarriault si nombreuse à Fenioux à cette époque. Nous citerons ci-après quelques autres membres de cette famille. Nous disons déjà pour mémoire

que nous avons relevé au cimetière, sur deux pierres tombales, les noms d'un Jacques et d'un Jean Jarriault, décédés en 1663 et 1664.

Plus près de nous, nous verrons un Mr Pierre Jarriault qui a été notaire au Beugnon de 1685 à 1742, et dont les minutes de l'étude sont transférées à Champdeniers en celle de Mr Berrues.

Sur les registres paroissiaux de Fenioux, nous relevons qu'aux dates 1716 et 1722 ce maître Jarriault était notaire et fermier à la Borlière (voir d'autre part le chapitre de la Borlière). La pierre tombale de ce Jarriault notaire est, elle aussi, visible au cimetière avec celles des autres Jarriault, ci avant cité. On y lit : Ci gît le corps de Mr Pierre Jarriault notere (textuel)

Sur la même pierre est une autre inscription antérieure croyons nous et dont on ne peut déchiffrer les noms. On croirait néanmoins lire la date 1616.

Le 1<sup>er</sup> jour de mars 1716 a été baptisée Marie Françoise fille de Louis Bernardeau et de Marie Bichon. Le parrain a été Jean Palissier et la marraine Françoise Jarriault.

Le 8eme jour de juin 1716, ont reçu la bénédiction nuptiale, Pierre Mercier fils de défunt Pierre Mercier et de Marie Raison de cette paroisse et François fils de François Barbot et de Marie Fournier paroisse de Surin. Les témoins des deux cotés ont déclaré ne savoir signer.

Le 9eme jour d'Août 1717 ont reçu la bénédiction nuptiale, Pierre Palissier fils de Jean et Magdeleine Mesnard et Marie Mercier fille de défunt Pierre Mercier et de Marie Raison de cette paroisse. Témoins à ce mariage du coté du futur, son père et son frère ainsi que Paul de Puyrousset, et Alexandre Teillé de Vaury amis du futur. (Vu ces noms déjà avant)

Le 8eme jour de mars 1716 a été baptisée Marie, fille de Paul de Puyrousset seigneur de Deffens, et de Marie-Françoise Gourgeault, le parrain a été Pierre Barbot et la marraine Marie Mercier. Boutheron curé de Fenioux.

Donc forcément, si ce baptême était de la Portière, Messire Paul de Puyrousset seigneur de Deffens et sa dame habitaient à la Portière, mais dans quelle maison du village, nous l'ignorons ?. Toutefois il est une maison d'apparence intérieure assez ancienne à cause d'une grande cheminée en pierre, portant montants et manteau à moulures de bas en haut. Les planchers des deux pièces sont portés par de fortes poutres. Cette maison appartient à Mr Pignon instituteur à Oroux (D S.) A coté est une autre maison paraissant aussi à peu près du même temps. Celle là appartient à Mr Dupont greffier de paix à Beauvoir sur Niort.

Le 12eme jour d'Août 1719 a été baptisé Claude Jacob fils de Mr Paul de Puyrousset et de dame Françoise Gourgeault. Le parrain a été Messire Jacob Janvre escuyer seigneur du Vieux Brusson et demoiselle Marie de l'Astie. Cet enfant ayant été baptisé à la maison par Renée Chassériaux. Signé : Jacob Janvre de Brusson, Marie de l'Astie Saint Jal, Boutheron curé.

Le 5eme jour de mars 1720 a été enterré au cimetière de ce lieu, le corps de Messire Paul de Puyrousset escuyer seigneur de Deffens. Ont été présents, demoiselle Marguerite Gourgeault sa belle sœur, Alexandre Teillé escuyer seigneur de Vaury son neveu, Mr Antoine Mazelé son neveu et plusieurs amis qui ne savent signer. Hors les soussignés : Suzanne Janvre, François de l'Astie. Boutheron curé.

Le 12eme jour d'avril 1730 a été baptisé François fils de Joseph Illand Chevalier et de Julie Céleste Régner. Le parrain a été François de l'Astie St Jal et la marraine Suzanne Janvre du vieux Brusson qui se sont avec moi signés. Suzanne Janvre, François de l'Astie, Boutheron curé.

Le 26 eme jour d'avril 1730, a été baptisé Jacques fils de Mre Jacques Chevalier et de demoiselle Nicole de la Bignolais. Le parrain a été Jean Jarriault et la marraine Marie Allonier. Jean Jarriault, Melle Allonier, Boutheron curé.

A présent, revenons à la famille Jarriault et tout en négligeant forcément de citer plusieurs membres de cette famille, nous arrivons vers 1752, époque où l'on voit un Jean Jarriault de la Portière soutenir un fort onéreux procès contre messire Pierre Lebel, seigneur de la Plissonnière son voisin, au sujet de 16 boisselées de terre, sur lesquelles le seigneur Lebel prétendait que Jean Jarriault lui était redevable de trois années d'arrérages, de la rente noble et féodale de dix boisseaux de seigle, treize boisseaux d'avoine un chapon et onze sols en argent échu la St Michel dernière, ceci à cause des dites boisselées de terre dépendant de la maison noble et féodale de la Plissonnière et y rendables, et en outre de payer par-dessus la dite rente, le droit de terrage qui est aussi du sur les seize boisselées de terre que le suppléant possède .

Le cadre de ce travail étant trop restreint, nous ne nous étendrons pas davantage sur les suites de ce procès. Nous tenons toutes pièces de procédure à disposition de qui voudrait les consulter.

Ensuite vers 1784 et quelques années après cette date, nous voyons un Jean Jarriault collecteur à Fenioux. Cette charge consistait en ce temps à percevoir les impôts et ressemblait à quelques choses près à la charge de percepteur. Je possède de nombreuses quittances de versements faits par le nommé Jarriault à la recette des tailles de Niort. J'ai en outre deux registres du rôle des tailles de Fenioux des années 1729 et 1730. Peut-être donnerons-nous reproduction plus loin.

En outre nous allions oublier de signaler un cahier journalier ayant été tenu par un Jarriault de la Portière. Ce cahier journal commence en l'année 1784 et finit en l'année 1791. Celui qui le tenait devait être un homme d'ordre, un homme de beaucoup d'exactitude dans ses affaires pour dans ce temps là, avec une instruction très élémentaire tenir une comptabilité aussi scrupuleuse. Ainsi s'il vendait telle ou telle marchandise, telle pièce de gros ou petit bétail, il le notait sur ce cahier.

S'il prêtait quelque chose, argent ou denrée à ses voisins ou parents il le notait sur son cahier et même si, il mourait ou naissait quelqu'un de sa famille dans sa maison il notait le jour de la cérémonie, baptême ou inhumation, même le nom du curé.

Plus fort encore si sa femme allait à une foire des environs ou voir ses parents, ou si elle allait à l'église remplir ses devoirs religieux, il notait ainsi : Telle fête (Noël ou Pâques) ma femme a été à Fenioux faire la bigote. Il notait même plus fort que cela encore etc.

Ce cahier journalier est ma propriété et lui aussi à la disposition de qui voudrait voir les preuves de ce que je viens de dire.

\* \* \* \* \*

## **La ROULIERE.**

Sur le plan communal de Fenioux, le tènement de la Roulière est situé entre les villages de la Portière et de la Bleure, en face la maison et le petit ruisseau du Longé. A ce tènement de la Roulière que de vieux actes en notre possession nomment « la terre noble et féodale de la Roulière » il existe deux champs sous cette dénomination. Ce sont ceux là seuls qui nous occupent.

A propos de ce lieu dit « la Roulière » nous ne savons si on peut avec quelque raison établir une corrélation avec le nom et titre que prenait, Gabriel Groleau sieur ou seigneur de la Roulière et dont une dame Jeanne Joubert était veuve en 1702. Nous préférons à ce sujet rester dans le domaine des conjonctures. L'un des deux champs sus nommés n'est qu'un rocher en forme de cône très écrasé et duquel depuis de nombreuses années déjà les habitants des villages voisins ont extrait de nombreux mètres cubes de pierre pour la construction ou l'entretien des chemins. Au pied de ce rocher et dans une espèce de cuvette, un cultivateur des environs, aujourd'hui âgé de plus de 70 ans et qui a été un certain temps locataire des champs en question, m'a dit avoir vu là un trou assez profond en forme de puits et dans lequel il avait enfoncé, l'hiver surtout, une gaule de plusieurs mètres de long.

Ce trou a été comblé depuis et aujourd'hui on n'y voit plus trace. J'ai oui dire aux vieillards du pays que c'était le puits de la Roulière dans lequel jadis une cassette en fer remplie de pièces d'or, provenant de la maison noble de la Roulière, avait été jetée après avoir été délestée de son trésor.

Nous faisons cette citation comme légende et sans plus de prétention. Prière d'en faire la remarque.

Quant à cette maison qui aurait existé par-là ou plus probablement dans le champ d'à coté, nous ne pouvons en affirmer l'existence, mais la bonne vieille grand-mère Jarriault (toujours la même que pour la légende du Pas Plisson) a affirmé qu'elle aurait vu, étant toute jeune, une porte basse, en fer, fermant l'entrée d'un souterrain allant sous le château de la Roulière.

En outre dans ce champ, des habitants de la Portière, des gens très dignes de foi, nous ont affirmé avoir trouvé en faisant des fossés de clôture, il y a environ 60 ans, des fondations de vieux murs. De plus dans une certaine portion de ce champ, il fut un temps où l'on rencontrait en labourant une grande quantité de tuiles brisées et autres débris de murailles. On aurait même mis à jour des cendres de différentes couleurs, et ce sont ces constatations qui faisaient dire aux habitants d'alentour, que ces vestiges ne pouvaient qu'être les restes d'une très ancienne habitation qui aurait été détruite par un incendie, ou peut-être pendant les troubles des guerres de religion vers 1550.

Ce qui pour nous tendrait à confirmer la véracité de ces dires, c'est qu'en labourant, on a trouvé dans ce dernier champ, plusieurs monnaies anciennes des XV et XVI siècles, et dont nous pouvons donner ci-après le détail et description.

1° Une assez belle pièce espagnole en or, et du poids de 2 louis de 20 francs français. Du coté effigie on voit un buste d'une belle et fière prestance, le cou semble paré d'une sorte de fraise comme en portaient les souverains et puissants seigneurs du temps de Henri II, Henri III, François II. En exergue on lit : Philippus, rex Hispania, c'est à dire Philippe roi d'Espagne. Elle porte sur revers un bel écusson armorié avec en exergue ceci : LANI – MEDIO.

Cette pièce sûrement espagnole, mais dont nous ne pouvons préciser le millésime, n'étant pas assez compétent en numismatique, nous paraît néanmoins dater d'entre 15 et 1600, parce qu'à cette époque et sous le règne de Henri II roi de France, Philippe II ayant succédé à Charles V son père, sur le trône d'Espagne attaqua aidé des Anglais, l'armée française et la battit sur les murs de St Quentin. Ce serait à ce moment et après avoir fait la paix avec l'Espagne que fut conclu le mariage d'Elizabeth fille d'Henri II avec le roi d'Espagne Philippe II. Serait-il étonnant que pendant ces alternatives de guerres et d'alliances de ces familles régnantes de France et d'Espagne, des monnaies espagnoles restassent en France, comme des monnaies françaises en Espagne ?

2° Venant du même champ de la Roulière, je possède aussi 7 pièces d'argent qui peuvent être d'environ cette même époque. Plusieurs portent d'un côté l'inscription suivante : Albertus et Elisabeth – Dei Gracia Rex, et de l'autre côté : Archiduces A V S T. Duces. Burgt. Brab. Enfin sur l'une des plus épaisses on lit : Phil III D G Hisp indiar Rex. Nous lisons : Philippe III Dei Gracia Espagne, Indes, roi. Nous croyons voir d'un côté peut-être les armes de la maison de Castille et la date 1622.

En effet à cette date Louis XIII toujours accompagné du Cardinal de Richelieu, vainquit le duc de Savoie et fit lever le siège de Casal aux Espagnols en 1628-1629. Nous étions donc encore vers cette époque en guerre avec les Espagnols, et il ne serait pas étonnant que comme de 1530 à 1560, il y eut en France pas mal de monnaie espagnole.

3° Il est aussi une pièce d'argent avec des deux côtés des écussons armoriés, l'un de Castille peut-être et en exergue d'un côté : Fernandus 7. Élisabeth D C I . Gracia et de l'autre : Regina, Castille, legé-Rex. 7 et au centre avec armoiries, la lettre S.

Dans le même terrain de la Roulière on a aussi trouvé deux assez belles pièces d'argent de Charles IX, l'une du côté effigie porte : Carolus VIII Déis Gracia Francorum, et de l'autre côté : sit nomen dominé benédicium M D L X IIII, avec écusson couronné et fleur de lis.

Aussi trouvé dans le même champ une pièce d'argent avec double effigie du même côté. Nous avons cru voir Henri III roi de France et Navarre et Louise de Vaudemont sa femme.

Entre les deux effigies est une couronne et en exergue : Henricus Déi gracia rex Navarre sur revers en écusson armorié et en exergue ; Gracia Déi Q.D. sieur. 1577 \*.

En outre j'ai une autre pièce d'argent, largeur d'une pièce de deux francs française actuelle. C'est un Henri II à effigie, on lit du côté effigie : Henricus II 1557 On voit le mot rex et au revers quatre fleurs de lis réunies par le pied, avec au milieu la lettre H.

Nous possédons encore venant du même champ, 12 pièces étant assez visiblement d'Henri II et Henri III. Ces pièces sont moins belles et moins bien conservées. Elles semblent même n'être pas entièrement d'argent, mais d'un alliage quelconque.

Nous arrêtons là pour le moment la relation du lieu dit « la Roulière »

En marge : Nous avons encore deux pièces d'argent, une de Louis XIII 1643 et l'autre de Louis XV 1743. Elles sont plus larges qu'une pièce de 0,50 et moins larges qu'une de un franc.

\* \* \* \* \*

## **La PLISSONNIERE (de cette commune).**

En ce lieu dit situé dans la partie est de notre commune et limitrophe de celle de Pamplie, tout près le château du Vieux Brusson, devait exister, croyons-nous, près les deux fermes actuelles, dans un champ appelé « les Cougnardières » et tout en haut de ce champ une ancienne maison d'habitation aujourd'hui disparue. Là ont du habiter les familles Suaudeau, Lebel et Chateignier aussi sans doute et ceci avant 1689.

Les preuves de ce que nous avançons, nous les avons trouvées dans des documents authentiques en notre possession et aussi dans nos recherches parmi les vieux cahiers paroissiaux de ce temps là. Aujourd'hui aucun vestige de cette antique habitation ne subsiste pour ainsi dire si ce n'est un puits et quelques excavations peu profondes ressemblant à des fouilles faites pour retirer des vieilles fondations, des pierres pouvant encore être utiles à la maçonnerie. On croit voir quelques-unes de ces pierres dans les bâtiments de la première ferme.

Avant d'entrer plus avant dans les détails, disons que nous croyons qu'autrefois « la Plissonnière » devait être une seule propriété. Aujourd'hui elle est divisée en deux fermes d'à peu près d'égale importance.

Celle qui contient les lieux et objets qui nous occupent est la propriété de Mr Coussot percepteur de Magné et propriétaire en cette commune, l'autre est la propriété de Mr Arnault Frère de Niort.

Le 10 décembre 1912, nous sommes allés rendre visite au fermier Monsieur François Fourré, lequel après nous avoir obligeamment reçu, nous a donné au sujet de ces vieilles pierres d'intéressantes indications.

Nous allons suivre notre guide et signaler au fur et à mesure les remarques qu'il nous a été donné de faire.

La porte d'entrée principale de la maison ainsi que quelques autres petites fenêtres aux bâtiments proches ont les angles de leurs pierres chanfreinés

En outre une porte de communication allant de la maison principale dans la chambre beaucoup plus moderne, est à plein cintre, un peu ogival (style de transition) Elle est de très moyenne élévation et devait faire partie de la première maison en ce lieu. La cheminée de la maison paraît-elle aussi du même temps. Les montants en pierre de taille sont à chanfreins.

En face de ces anciens débris, nous nous sommes posés la question suivante : les ouvertures et cette cheminée ont elles été posées là sortant des mains du premier ouvrier qui les a travaillées, ou bien proviennent elles des démolitions de l'ancienne habitation dont on voit les fondations dans le champ des Cougnardières. Nous ne pouvons nous prononcer ni pour l'affirmative ni pour la négative.

Sortant de la maison où nous venons de voir ces détails, allons avec le fermier explorer superficiellement le champ des Cougnardières où nous présumons que devait se trouver à une époque bien difficile à préciser, la plus ancienne habitation des chevaliers seigneurs de la Plissonnière, Cougnardières etc.



En entrant dans ce champ qui accuse une légère éminence à l'est, près le bois et va en pente douce vers l'ouest, le premier objet qui frappe nos regards est un puits avec sa margelle. Par sa situation en ce champ, nous croyons que ce puits devait être celui de l'ancienne habitation de la Cougnardière. Du reste le champ porte ce nom. On y vient encore puiser de l'eau quand elle se fait rare aux environs.

Ensuite notre complaisant guide nous montre autour de ce puits, plusieurs quadrilatères assez vastes où en piochant, en labourant à la charrue, il a plusieurs fois découvert des fondations de murs, en soulevant de nombreuses pierres de différentes grosseurs. On trouve aussi en terre, ainsi qu'à la surface de nombreux fragments de briques et de tuiles brisées. Le sol en cet endroit est effacé par la culture du terrain bosselé, ce sont de molles ondulations dont les arêtes ont été depuis longtemps effacées. C'est sans doute par-là que devait se trouver la vieille habitation de la Plissonnière Cougnardière.

J'ai ramassé en cet endroit parmi d'autres débris de tuiles un fragment de couvercle d'un ancien vase, en grossière terre cuite. Ce débris provient sûrement du couvercle d'un ancien vase car une poignée en forme de bouton s'y remarque aisément. Plus loin on voit encore sur la lisière du bois, les restes d'un mur paraissant avoir 0m,70 à 0m,80 de hauteur, mur de clôture sans doute.

Sur les indications du fermier nous avons aussi vu dans le bas du champ de la Cougnardière, de l'autre côté de la haie qui sépare le champ du pré, un rond-point circulaire d'un diamètre de ...*illisible*...

Rien ne paraît à la surface de ce terrain cependant surhaussé, mais notre guide nous affirme avoir vu les murs avant qu'ils ne fussent recouverts de terre où l'herbe a poussé en nature de prairie.

Qu'était-ce que cette tour ou tourelle ? Quelle était dans ce temps là son affectation ? Nous ne pouvons le dire.

Non loin de là se trouvaient deux étangs de moyenne importance, on en voit encore les traces dans le pré où existe ce reste de tourelle. A notre avis ce reste de tour, ces étangs sembleraient indiquer en ce lieu une habitation seigneuriale d'une certaine importance.

Laissons les vieilles pierres dans leur oubli et parlons maintenant de ceux qui les ont animées par leur présence il y a plus de deux siècles.

Nous allons citer les premières traces que nous trouvons des familles qui ont du habiter là. On voit sur les registres paroissiaux pour l'année 1689 l'inhumation d'un Mr Suaudeau de la Plissonnière dans l'église de Fenioux.

Le 7eme jour de Mai 1689 a été inhumé dans l'église de ce lieu, le corps de Mr Pierre Suaudeau seigneur de la Plissonnière. Ont été présents Mr Charles Suaudeau, prêtre prieur du Breuil-Barret et Mr Samuel Suaudeau seigneur des Rivières Signé Suaudeau, nouveau curé de Fenioux.

(1) Dans mes vieux papiers je viens de découvrir un reçu ou quittance délivré et signé par Mr Savatte de Lamotte. Cette quittance a été délivrée à la Plissonnière le 18 novembre 1764. Donc cela prouve que Mr Savatte de Lamotte habitait à la Plissonnière.

Le 12eme jour d'octobre 1708 a été enterré dans l'église de ce lieu le corps de Messire Guy de Vaucouleurs Lebel escuyer seigneur de la Plissonnière. Ont été présents Mr Pierre Lebel escuyer seigneur de Seneuil, son frère, Mr Alexandre Teillé escuyer seigneur de Vauray (il habitait le Petit Bois-Loudun), Mr François Papin curé de Cours et Mr Pierre Groleau Prêtre. Ont signé : Lebel de Seneuil, Papin curé de Cours, Boutheron curé de Fenioux.

Le 7eme jour de Février 1709 a été inhumé dans l'église de ce lieu le corps de damoiselle Jeanne Catherine Lebel. Ont été présents : Mr Jacques Lebel son frère, Jean Palissier et Pierre Charrier. Jacques Lebel, Boutheron curé.

Quant à Messire Lebel, chevalier seigneur de la Plissonnière en 1752, époque de son procès avec Jean Jarriault de la Portière, ses parsonniers et co-teneurs, nous n'avons pu malgré nos recherches, relever son acte de baptême ou celui de son décès. L'histoire légende citée d'autre part se rapporte à lui. Au cours des débats de ce procès, dont pièces de procédure entre nos mains, il est écrit ceci :

« Au mois de Novembre 1749, Messire Pierre Lebel escuyer seigneur de la Plissonnière fit appeler par devant le conservateur des Privilèges Royaux de l'université de Poitiers, par exploit de Baraton huissier, Jean Jarriault de la Portière aux fins d'être condamné de lui faire et payer trois années d'arrérages de la rente noble et féodale dix boisseaux de seigle, treize boisseaux d'avoine, mesure de Secondigny, un chapon et onze sols en argent le tout échu de la Saint Luc dernière. Les deux premières années suivant l'évaluation du greffe et la dernière qu'il prétend être du sur le terrement de la Portière-Fougelay, la croix de la Blure, le tout dépendant dit le sieur Lebel de la maison noble de la Plissonnière et y rendable.

De continuer la dite rente à l'avenir aux intérêts aussi pour être condamné à payer en outre et par dessus tout la dite rente, le droit de terrage qui lui est du, dit-il, pour seize boisselées de terre que Jean Jarriault possède au terrement sus énoncé. Pour arriver à ces fins et moyens, le dit seigneur Lebel produit une déclaration rendue par Marie Tacher, mère de Jean Jarriault, agissant comme tutrice de ses enfants, et datée du 15 juin 1719 »

Par cette déclaration dit l'avocat de Jean Jarriault pour la défense, on a fait reconnaître à cette femme sans expérience, qu'elle tient du sieur Lebel une pièce de terre appelée « le grand champ Fougelay » contenant dix boisselées, plus un autre champ appelé « le Couteau » contenant quatre boisselées, les deux pièces sujettes envers le seigneur de la Plissonnière ect. Nous ne pouvons pas dans le cadre restreint de ce travail rétablir et donner ici toute la relation de ce procès, mais il est à peu près certain que jusqu'à l'abolition des privilèges, dîmes et terrages, Jean Jarriault fut obligé de rester tributaire et débiteur du seigneur de la Plissonnière et qu'en plus il fut condamné aux frais du procès. Du reste, je crois bien avoir vu dans mes vieux papiers les reçus de paiement envers le tribunal.

A présent continuons notre petite relation sur les seigneur de la Plissonnière, Cougnardièrre, en citant quelques extraits assez intéressants que nous tenons de vieux documents ayant subi du temps et même du feu d'irréparables outrages. Nous y butinerons la copie de certains aveux et devoirs rendus par les petits teneurs de la Portière et de la Bleure, au seigneur de la Plissonnière, Cougnardièrre et même un aveu rendu à Messire Jacques Chateigner escuyer seigneur de la Roche Hudon (Paroisse des Groseillers) Cougnardièrre et autres lieux, par Jean Capron demeurant au bourg de Fenioux ?

Nous avons du reste vu d'autre part que les familles Lebel de la Plissonnière et les Chateigner de la Roche Hudon étaient alliées. La première reconnaissance de déclaration d'aveu rendu est celle de Vincent Baraton, Nicolas Pizon, Baraton et Margueritte Guiton, vivant demeurant à la Portière paroisse de Fenioux, envers Messire René Chateigner escuyer seigneur de la Roche Hudon, Plissonnière, Cougnardièrre.

Ces petits teneurs disent ceci : « Tenons et avons tenu de vous mon dit seigneur à cause de votre seigneurie de la Roche Hudon, Plissonnière, Cougnardièrre les choses qui s'en suivent. C'est à savoir : la quarte partie d'une pièce de terre appelée « le champ Faugelais » contenant trente boisselées ou environ et l'autre quarte partie à vous mon dit Seigneur, tenant la dite pièce de terre, d'un bout aux terres de Beaujeau, d'autre au chemin par lequel l'on va de la chapelle de Brusson au Retail, et d'autres aux terres de votre dite seigneurie de la Plissonnière, sujette envers vous à la douzième partie des fruits y croissant pour droits et terrages que nous , dits teneurs vous avouons au devoir de dix boisseaux de blé, seigle, mesure de la Cougnardièrre pour chaque jour et fête de St Luc et Noël , lesquels dix boisseaux de seigle, onze ras d'avoine ect... » (J'abrège car trop long).

Et en fin d'aveu, il est dit : Fait en présence des jurés du comté de Secondigny, le vingt neuvième jour du mois d'Octobre mil six cent quatre vingt trois. Moi, dit Pizon a déclaré ne savoir signer. Signé : Vincent Baraton, Gilles Brault et                      notaire.

« Sachant tous que de vous, Jacques Chateigner escuyer seigneur de la Roche Hudon, fief de la Cougnardièrre, Plissonnière, Grignère, Béraudièrre, Laurenchèrre et autres lieux, je, François Jarriault marchand demeurant à la Vèrgne etc. ... et autres, tenons et avouons tenir de vous, mon dit seigneur, à cause de votre seigneurie de la Cougnardièrre, roturièrrement, 1<sup>er</sup> etc ... les pièces de terres et tènement etc... (Nous passons) aussi le devoir de onze boisseaux d'avoine valant treize ras de Secondigny, plus dix sols trois deniers en argent et en outre la douzième partie des fruits y croissant, pour droit de terrage, avec pareille portion avec les héritiers de Baraton à cause de leur métairie de la Borlièrre, le tout de devoir noble et portable par chacun an et fête de St Luc ect... ».

Enfin se termine ce 2eme aveu par ces lignes : En foi de quoi nous avons icelle fait écrire et signer aux notaires jurés sous la cour duché Pairie de la Meilleraye à Parthenay pour Monseigneur du dit lieu, Pair de France, et nous nous sommes avec eux soussignés le 30eme jour de Janvier mil six cent quatre vingt dix, tous signés et Baraton et Florisson notaires royaux.

3eme aveu : Aveu et déclaration des domaines et héritages que de vous messire Lebel escuyer seigneur de la Cougnardièrre, Plissonnière et fiefs en dépendant, je, Pierre Guérineau, au lieu de Sébastien Guérineau mon frère , demeurant à la Blure, paroisse de Fenioux tiens et avons tenu de vous mon dit seigneur, roturièrrement et à cause de votre dite seigneurie de la Cougnardièrre sise paroisse de Fenioux, les choses qui suivent : qui est une pièce de terre et une autre appelée « La Roche » contenant en tout neuf boisselées ou environ au lieu dit de la Portière de Fenioux ect...sujette envers vous mon dit seigneur à la douzième partie des fruits y croissant, pour droit de terrage et en outre au devoir de dix boisseaux d'avoine, le tout mesure de Secondigny, dix sols trois deniers en argent et un chapon, le tout de cens rente et devoir noble, portant fief et juridiction du par chacun an et fête de St Luc, à votre dite seigneurie de la Cougnardièrre, portable et rendable au dit lieu, aussi longtemps que je posséderai tout ou partie d'icelle et qui est tout ce que je possède de mon dit seigneur de la Cougnardièrre.

En foi de quoi j'ai fait écrire et signer à ma requête aux dits notaires royaux de la Sénéchaussée de Poitiers, soussignés, étant au bourg et paroisse de Fenioux , le 1<sup>er</sup> Décembre mil sept cent quarante quatre.                      Baraton et Florisson notaires royaux

Contrôlé à Champdeniers le cinq décembre 1714

Signé Habert

Il nous semble que les extraits de vieux cahiers paroissiaux de Fenioux des années 1698 – 1708 et 1709 d'une part, ce que nous citons du procès du seigneur Lebel avec Jarriault de la Portière ( 16 Mars 1752 ), ainsi que les trois aveux des petits vassaux et co-teneurs de la portière, la Bleure et des nombreuses redevances pour dîmes et terrage, cens et rentes d'autre part, prouvant surabondamment, avec les vestiges existant près des fermes actuelles de la Plissonnière, l'existence des anciens seigneurs de la Plissonnière, Cougnardière, Roche Hudon ainsi que celle de leur demeure.

\* \* \* \* \*

### **HISTOIRE LEGENDE du PAS PLISSON.**

Sur le lieu dit « la Plissonnière » dont nous venons de parler et dont vers 1752 Mr Pierre Lebel était propriétaire et seigneur, il existe dans une petite vallée, plusieurs champs et prés bordés et séparés par un petit ruisseau venant de l'étang du Vieux Brusson. En cet endroit les champs, prés et le ruisseau portent aux matrices cadastrales, le nom de « Pas Plisson ».

A propos de cette appellation, voici une histoire ou une légende (comme on voudra) qui m'a été transmise par feu mon beau-frère, l'abbé Goichon lequel la tenait lui même de feu sa grand-. mère, bonne vieille qui aurait aujourd'hui 140 ans environ.

Un jour Pierre Lebel, le fougueux seigneur de la Plissonnière se trouvant à cet endroit, monté sur son cheval de promenade voulut, malgré que le ruisseau fut assez fortement gonflé par les pluies, le faire sauter dans sa plus grande largeur. L'animal effrayé soit par l'eau qui bouillonnait fort, soit par l'étendue du bond et de l'effort à faire, refusait de s'élancer et se cabrait fortement, mais notre sire et seigneur Lebel voulut avoir gain de cause à toute force, avec son cheval comme avec ses petits vassaux, donna dans les flancs de la bête de si vigoureux coups d'éperons, que celle-ci a d'un bond formidable franchit le ruisseau avec son cavalier, lequel était cependant resté fièrement en selle. Et comme il y avait des témoins de cette prouesse et qu'aussi notre seigneur Lebel en était très flatté, on rapporte qu'il voulut qu'à ce lieu mémorable, les champs, prés et le ruisseau s'appelassent « le Pas Plisson », c'est à dire le saut, le pas du seigneur de Plisson, de la Plissonnière.

Voilà l'histoire-légende du Pas Plisson telle qu'on nous l'a rapportée.

\* \* \* \* \*

### **Le BEUGNONET. Quelques souvenirs des vieux bâtiments**

Les frères Guichard, anciens fermiers du Beugnonet avant la construction de la grande écurie aux bœufs et le hangar y attenant, affirment avoir vu à l'endroit où sont les nouvelles constructions, de très anciens bâtiments ayant servi à usage de maison d'habitation primitive au Beugnonet.

Avant et pendant la démolition de ces vieux bâtiments, on pouvait dans leur enceinte descendre dans un chemin souterrain d'une largeur de 1m et d'une hauteur de 1m20 environ, et ensuite arriver dans une petite chambre voûtée, en pierres par bout, comme serait la voûte d'un four. On y pouvait à peu près se tenir debout, et on voyait nettement en ce lieu une sorte de grosse pierre ou reste de rocher, formant piédestal ou siège bas.

Ceux qui sont descendus là dedans, notamment Mr François Guichard, mon voisin actuel, dirent que ce chemin souterrain paraissait être plus loin bouché par des éboulements de la voûte ou des cotés, mais qu'il semblait se diriger sous le pré allant du côté de la Chevalerie.

D'autre part, les mêmes frères Guichard on vu un jour dans les ruages de la ferme, s'effondrer le terrain sous le poids d'une charrette lourdement chargée. Il paraît qu'ils enfoncèrent une assez longue gaule dans ce trou sans pouvoir toucher le fond. Ils mirent pour boucher cette crevasse, des madriers et des matériaux de remblaiement pour que des accidents pareils, ne puissent se reproduire à cet endroit.

Jusqu'à ce jour, c'est tout ce que nous pouvons dire sur les vieux bâtiments du Beugnonet de Fenioux.

Parlons à présent un peu des possesseurs du Beugnonet, le plus loin que nos documents et recherches nous aient permis de remonter. Nous citons des extraits d'un acte d'échange portant la date du 30 Juin 1602.

\* \* \* \* \*

### **Les Possesseurs du BEUGNONET.**

D'un acte d'échange (entre nos mains) et portant la date 1602, il apparaît qu'à cette époque, le Beugnonet appartenait à un Mr Pierre Thébault escuyer sieur de la Roche du Gros Bois paroisse de Prailles et y demeurant, sa femme se nommait une demoiselle Isabeau d'Anche.

Après être qualifié comme ci-dessus l'acte porte : Écuyer, sieur du Gros Bois et du Beugnonet. Donc à cette époque de 1602, le possesseur et sieur écuyer du Beugnonet était un Pierre Thébault.

Par cet acte d'échange, ce Pierre Thébault écuyer, sieur du Gros Bois et du Beugnonet, céda, abandonna et délaissa à perpétuité à François Prunier, demeurant au Peron paroisse de la Chapelle-Thireuil, plusieurs parcelles de terre en champs, prés, bois et vignes, le tout situé aux environs de la Brunetière à Fenioux et touchant aux diverses propriétés ci-après : le chemin de la Brunetière à Fenioux, la douzième partie des fruits pour droits de terrage.

Ce droit de terrage est sur une pièce et jardin contenant « où semer un boisseau de graine de lin ou environ », tenant d'une part au chemin de la Brunetière à Fenioux, d'autre et d'un bout à la terre d'André Dutaud, appelée le jardin du Chataigner-Billet. Aussi la douzième partie d'une pièce appelée « la Jinchere » sur le chemin de la Brunetière aux Sablons, une boisselée d'ouche assise près le village de la Barre.

Plus, droit de terrage en cinq boisselées de terre appelées « le Champ des Vignes », tenant d'un bout à la vigne des sablons, d'autre à une ouche de la Brunetière plus pareil droit de terrage sur 14 boisselées en trois pièces appelées « le champ du Quaireux », l'autre « le champ du Bois Lunard » etc.

Plus semblable droit de terrage en 14 autres boisselées appelées « le champ de la Rangée » avec un petit lopin de pré etc.

Plus semblable droit de terrage en un petit lopin de terre, ses prés et Bois Lunard, plus enfin semblable droit de terrage sur une pièce appelée « le bois de dessous le Bois » cinq boisselées environ, tenant d'une part au bois de la Brunetière, d'autre à la terre de la métairie de la Saumorière et autres pièces portant droit de terrage qu'il est trop long de citer en ce résumé.

Et enfin a le dit Thibault et sa femme pourvue, transporté six boisseaux moitié avoine, un chapon et cinq sols, de 30 boisseaux moitié avoine, quatre chapons et trois oies blanches. Voyez cette manie, et pourquoi des oies blanches plutôt que des rousses ou des bigarrées ?...et quinze sols en argent dus au dit Thibault et sa femme, à cause de la seigneurie du Beugnonet, par chaque an et feste de Noël, quoique soit une fois l'an en plusieurs articles sur tout le terrement du village de la Brunetière si tant et envers, du par le dit Prunier, tenant d'une part au fief et terre du sieur de la Lunardière, d'autre aux terres de la Barre, fief de la dame de la Braudière, d'autre au pré et bois de la Saumorière appartenant au dit héritier de Bastien Le Mon et d'autre aux vignes du Sablon.

Et plus loin il est encore question de droits de terrage, cens et rente, auquel lieu en demeurera déchargé franc et quitte envers le dit Thibault et sa femme, et de toute contribution aux co-teneurs, tiers et parsonniers du dit village et terrement de la Brunetière, pour dorénavant les tenir roturièrement envers le dit Thibault et sa femme à sept sols et deniers de devoirs annuels, payable chaque fête de St Michel (à la recette du dit Beugnonet).

Le dit Prunier, autre échangeur, a déclaré en retour de ce, et pour parfaire et accomplir le dit échange, avoir baillé, cédé, transporté et délaissé à perpétuité au dit Thibault et sa femme, savoir : Deux boisselées de terre, assises au Perrouer de Nom, une maison et autres terres tenant et assises au fief de la Garde et sujettes envers lui à quatre deniers par boisselée, à mutation de seigneur pour tout devoir. Item une autre pièce de terre au-dessous des Graneries, Sablons de Cenon, tenant d'une part à la terre des héritiers de feu Jacob de Madon, d'autre à la terre de René Chargé et d'un bout au chemin de Villiers à Fontenay le Comte, du fief du seigneur de Placé, sujettes envers vous à la sixte partie des fruits y croissant comme droits de terrages ainsi que nombres d'autres pièces et terres assises environ les Zerroues ( pour terrain sans doute ) du Chiron Margois etc... Nous parlons encore de terres à mutation, de seigneur et d'autres semblables, mais nous sommes forcés d'abrégéer

Par ce qu'on sait, les immeubles que le dit Prunier du Peron cédaient en échange au dit Pierre Thibault, sieur de la Roche du Gros Bois et du Beugnonet, demeurant à Praille, étaient situés entre Villiers en Plaine et Fontenay le Comte, on parle du reste du terrement de Cenon.

Je crois savoir qu'un lieu dit appelé Cenon, se trouve situé entre les communes de Saint Pompain, Benet et Fontenay le Comte.

Cet acte d'échange fut passé à Champdeniers en la maison du sieur Bougneu ancien notaire, le 23 Juin 1701. Le dit seigneur Prunier a dit ne savoir signer. A signé en la minute, Pierre Thibault et autre, la présente grosse, par vertu de commission de Monsieur le Sénéchal de Champdeniers comme étant chargé de l'étude de feu Jean Bougneu, vivant notaire de ce lieu. A la fin de l'acte d'échange on voit « Par nous notaires royaux de la Sénéchaussée de Poitou, soussignés en l'étude de l'un de nous, signés : Bastard Notaire Royal. Citoy Notaire Royal.

\* \* \* \* \*

### **Autres propriétaires du BEUGNONET de FENIOUX.**

D'autre part et comme propriétaire du Beugnonet à partir de 1716, nous relevons et empruntons à la Gâtine Historique et Monuments de Bélisaire Ledain, que le Beugnonet paroisse de Fenioux a de 1716 et au delà, appartenu à Mr François Nicolas de la Coumerie.

Ensuite en 1775, il appartient à Mr Louis Anthoine Nicolas licencié es loi. En effet en 1730 nous trouvons sur le rôle des tailles de cette année (à nous appartenant, François Chaigneau et son gendre, laboureurs à une charrue au Beugnonet pour le sieur Nicolas paie 110 livres.)

Donc c'est cette famille (qui sans l'habiter) était propriétaire du domaine du Beugnonet de 1716 à 1775.

Nous croyons qu'elle peut l'avoir conservé jusqu'à l'époque de 1788 environ, moment où le comte d'Artois vendit à Mr Joseph Jacob Janvre de la Bouchetière, la majeure partie de la paroisse de Fenioux. Au moment de la révolution, lorsque le seigneur Janvre qui en était possesseur eut émigré, elle se vendit nationalement. C'est à cette époque que la famille Frère doit l'avoir acquise.

\* \* \* \* \*

### **La CHEVALLERIE paroisse de Fenioux.**

La ferme de la Chevallerie est située près celle du Beugnonet, sur le chemin de Xaintray à Fenioux. Les vieux bâtiments n'existent plus, ils sont remplacés par des constructions neuves. La famille Bulteau de la Borlière (avant dernier possesseur) a vendu cette ferme à Mrs Macouin François et Dutaud Alphonse qui en ont fait une ferme de moyenne importance et une borderie. Nos recherches ne nous ont produit que peu sur les anciens habitants ou possesseur de cette propriété.

Toutefois dans les cahiers paroissiaux de 1699 nous relevons un acte de mariage, qui à cette date fut célébré à Fenioux. En voici la rédaction fidèle :

Le 21eme jour d'Avril 1699 a été célébré en l'église de ce lieu, le mariage de Mr Louis Charles Guyon escuyer sieur de la Chevallerie, Capitaine de Grenadiers au régiment du Roi, fils de Mr Jean Guyon escuyer de la Chevallerie et de dame Marie Frogier demeurant à Poitiers, et Marguerite Pyniot fille de Jacob Pyniot escuyer sieur de Puychenin son père. Furent présents ; Gilbert Guyon escuyer sieur de St Morice son frère, Mr René de la Fontaine (*illisible*) prieur de St Martin de Niort ont signé : Louis Charles Guyon, Marguerite Pyniot ; Gilbert Guyon, Jean curé de Fenioux ; Jacob Pyniot, Baschard De la Fontaine Prieur de St Morice de Niort

Sur notre vieux registre des tailles de la commune de l'année 1730, nous voyons qu'à cette époque la Chevallerie relevait du seigneur de Mazarin. Nous citons Jean Piet laboureur à une charrue à la Chevallerie pour le seigneur de Mazarin.

\* \* \* \* \*

## LEXIQUE du Premier Livre

Nous avons cru bon d'ajouter un petit lexique fort incomplet sans doute, mais qui néanmoins rendra plus compréhensibles certaines expressions anciennes contenues dans ce travail. Ces mots seront suivis d'un numéro d'ordre, sorte d'astérisque qui correspond au même numéro du lexique.

\* Signe d'astérisque

(N° 1) Etymologie - Science qui s'occupe de l'origine des mots.

(N° 2) Longitude - Distance d'un lieu à un méridien convenu. On appelle méridien un grand cercle qui passe par les deux pôles et divise le globe terrestre en deux hémisphères.

(N° 3) Hydrographie - Description des cours d'eau.

(N° 4) Epoque préhistorique - Epoque qui a précédé celle où on a commencé à écrire l'histoire des âges.

(N° 5) Epoque Gallo-romaine - Epoque du temps des Gaulois et des Romains.

(N° 6) Silex - Sorte de caillou, de pierre très dure, laquelle en se cassant par morceaux formait des facettes lisses. Avec cette pierre les peuplades des premiers âges se confectionnaient par des procédés très rudimentaires toutes sortes d'outils et d'instruments tranchants qui leur remplaçaient ceux de fer et d'acier dont l'usage est si général de nos jours. La pierre de silex dont le frottement contre un corps dur produit une étincelle servait jadis à faire prendre feu à la poudre des anciens fusils, dits: fusils à pierre.

(N° 7) Urne funéraire - Vase où les anciens renfermaient les cendres de leurs morts ou bien encore dans lesquelles urnes ils mettaient soit du charbon, des parfums.

(N° 8) Relief - Ouvrage de sculpture relevée en bosse, c'est l'opposé du creux.

(N° 9) Limitrophe - Qui est sur les limites.

(N° 10) Archiprêtre - On nommait ainsi la réunion d'un nombre de paroisses dont, pour le spirituel, relevaient les prêtres des paroisses formant cette agglomération ecclésiastique.

(N° 11) Pouillé : Etat général des bénéfices ecclésiastiques d'une province.

(N° 12) Chapellenie - Propriété formant bénéfice d'une chapelle ou de son titulaire.

(N° 13) Chapelle d'écart - Chapelle en dehors de l'église paroissiale, et située soit dans un village, dans un château et où un curé ou aumônier est autorisé à y célébrer la messe.

(N° 14) Prieuré - Communauté religieuse sous l'autorité d'un directeur nommé Prieur. Peut encore se dire d'un curé de paroisse que l'on a vu souvent prendre le titre de prieur en apposant leur signature au bas d'un acte de mariage, baptême ou décès. Quelques-uns de ces prieurs, surtout ceux qui étaient à la tête d'un important prieuré, tel que par exemple celui de Parthenay-le-Vieux, avaient même le droit de Justice et d'administration civile sur une ou plusieurs paroisses.



(N° 15) Nef - Partie d'un édifice, principalement une église, allant du portail d'entrée au chœur.

(N° 16) Transept - Galerie transversale, qui, dans une église, forme la croix avec la nef.

(N° 17) Chapiteau - Partie qui fait saillie au-dessus d'un fût de colonne.

(N° 18) Arceaux - Arcs de voûte.

(N° 19) Coupole - L'intérieur, la partie concave d'un dôme, le dôme lui-même.

(N° 20) Octogonal - Qui a huit cotés : huit pans égaux.

(N° 21) Pyramidal - Polygone quelconque et dont les faces latérales en forme de triangle se réunissent en un même point appelé sommet de la pyramide.

(N° 22) Abside : Arceaux de la voûte.

(N° 23) Epoque Renaissance : Nom qu'on donne en architecture à certains monuments. Ainsi ce monument est du style Renaissance, tout comme longtemps avant on disait : cette église, ce monument sont de style roman.

(N° 24) Cour du scel, grand cachet ou sceau. Empreinte employée sur un acte authentique. Ainsi on disait souvent sur les actes notariés passés dans les localités de la région : Sous le sceau de la Cour à Secondigny en Gâtine.

(N° 25) Suzerain - Moyens seigneurs terriens ayant la domination d'autres plus petits seigneurs.

(N° 26) Vassal - Sujet tributaire d'un Seigneur plus ou moins important.

(N° 27) Adveu ou Aveu : Acte notarié (quand possible ) par lequel le petit tenancier ou vassal déclarait reconnaître (avec beaucoup de détails) la totalité et dénombrement des biens qu'il détenait de son seigneur et maître absolu et cela moyennant les redevances de toutes sortes convenues entre eux

(N° 28) Fiefs - Domaines nobles qu'un vassal tenait d'un seigneur, à charge de lui fournir et servir certaines redevances

(N° 29) Abbaye, Monastère - Congrégation religieuse gouvernée par un abbé ou une abbesse.

(N° 30) Hommages - Devoir que le vassal était tenu de rendre au seigneur dont son fief relevait.

(N° 31) Seigneur - C'était le propriétaire qui possédait et jouissait de l'héritage féodal et aussi de la rente foncière que devait lui payer et rendre, le petit vassal

(N° 32) Gentilhomme - Homme de race noble, bien élevé, de bonne compagnie, de gentilles manières. On disait : gentilshommes de la chambre du roi.

(N° 33) Chevalier - Du temps de la féodalité, les rois avaient institué plusieurs grades, titres honorifiques en même temps que lucratifs et par lesquels ils voulaient reconnaître les services rendus. Certains étaient faits chevaliers, d'autres escuyers. A certains chevaliers appartenait le privilège de porter Harnois doré en tous états et habits tant à cheval qu'à pied. Anciennement on faisait un chevalier en lui donnant l'accolade à l'issue ou avant la bataille. On le frappait encore d'une épée sur le dos ou sur l'épaule, on lui faisait chausser des éperons et ceindre une ceinture et son épée.

(N° 34) Ecuyer - C'était le gentilhomme qui accompagnait à la guerre un chevalier. Le grade d'écuyer était inférieur à celui de chevalier. Cependant que le plus ou moins grand nombre de seigneurs prenaient volontiers les deux titres en même temps

(N° 36) Comte - Dignitaire de troisième ordre dans la noblesse. La couronne de Comte est ordinairement surmontée de huit petites boules rondes.

(N° 37) Biens Nationaux - Biens des nobles émigrés vendus au profit de la Nation lors de la Révolution Française de 1789 à 1793.

(N° 38) Quadrilatère - En géométrie c'est une figure à 4 cotés.

(N° 39) Foi et Hommage - Consistaient en la promesse de fidélité que le vassal devait au seigneur féodal, accompagnée de certaines formalités telles que : hommage plain ou plein. Hommage Lige, etc.

(N° 40) Plet ou plaid et cheval de service - Cheval de service que le vassal fait tenir à la disposition du seigneur à chaque fois qu'il plaît à ce dernier d'en faire la demande.

(N° 41) Juridiction basse - C'est la basse justice qui appartenait au seigneur foncier à cause de sa seigneurie à laquelle elle est due, le devoir du cens et autres etc.

(N° 42) Cens - Redevances en argent, en récoltes, denrées, etc. au seigneur pour jouissance des biens fonds, dont le vassal était tributaire.

(N° 43) Haute justice - Droit de justice plus étendu et attribué à un plus puissant seigneur. Définir ses attributions, dont quelques-unes étaient abusives, serait trop long.

(N° 45) Les Registres ou Cahiers Paroissiaux étaient, avant la révolution, les registres ou états des naissances, mariages et décès, tenus par les curés des paroisses.

(N° 46) Maîtres Chirurgiens - Ce devait être, il me semble, pour nos campagnes dans ce temps là, des gens n'ayant qu'une petite instruction élémentaire, sans aucune science médicale, sorte d'empiriques ou traiteurs pour hommes et animaux, mais sans aucun diplôme universitaire.

(N° 47) Denier - Ancienne monnaie française, douzième partie du sou. Cette monnaie n'est plus en usage depuis longtemps.

(N° 48) Issues - Servitudes, sorties, passages à l'usage de bâtiments plus importants.

(N° 49) Moulins et fours banaux - Moulins à moudre le grain et fours à cuire le pain du pauvre peuple. Ils étaient la propriété du grand seigneur. Tout petit vassal ou roturier était tenu d'aller à ces moulins et fours du seigneur, moudre son grain et cuire son pain mais en payant naturellement une redevance plus ou moins forte et il lui était défendu de se soustraire à cette obligation. Plus tard cependant il devint possible d'acheter du seigneur le droit de bâtir un four chez soi. Les traces encore visibles de deux petites ouvertures de four se trouvent chez M Mme Baraton et Parthenay et M Godillon à la Corne. Ce sont peut être deux de ces fours autorisés.

(N° 50) Huissier royal - Huissier en fonction sous la royauté.

(N° 51) Fourche de biau - Ouvrier faneur tenu à redevance, de une ou plusieurs journées de faneur par biau temps.

(N° 53) Hommage lige -C'est l'hommage plein, proche et ample qui est différent de l'hommage simple. Il y avait autrefois dit-on deux hommages liges. Le premier par lequel le vassal s'obligeait à servir son seigneur contre tous, même contre le souverain et le second par lequel le vassal s'obligeait à servir son seigneur contre tous à l'exception néanmoins des autres seigneurs dont il était auparavant l'homme lige.

(N° 54) Rachapt ou rachat - C'est le profit du fief dû au seigneur féodal, lequel pour icelui, prend les revenus de la chose hommagée pour un an.

(N° 55) Pont-levis - Pont mobile établi sur une pièce d'eau. Ordinairement sur une douve entourant un château-fort. Ce pont qui servait d'accès au château se relevait et s'abaissait à volonté au moyen d'une chaîne et d'un treuil formant poulie.

(N° 56) Meurtrière - Petite ouverture très étroite extérieurement aménagée dans un mur et par laquelle on pouvait passer l'extrémité d'un engin, d'une arme de l'époque, destinée de l'intérieur à repousser un assaillant sans grand risque. On trouvait l'utilité des meurtrières à l'époque des châteaux féodaux.

(N° 57) Chapelle funéraire - Eglise ou chapelle où on faisait des inhumations.

(N° 58) Conjoint - Signifiait et signifie encore uni par les liens du mariage.

(N° 59) Chanfrein - Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois.

\* \* \* \* \*

**Fin du premier cahier écrit par Gabriel GUILLEMET (1851-1931).**

**Ce cahier fait suite au manuscrit à couverture noire qui forme le tome 1<sup>er</sup> de notre travail de monographie sur Fenioux.**

### **Deuxième Cahier.**

#### **Le Logis de la BORLIÈRE**

Monsieur P Lucas, curé de Fenioux en 1854 dans un manuscrit contenant quelques notes historiques sur Fenioux, appelait « le Logis de la Borlière » un petit vieux castel. Il y aurait eu là une petite tourelle de bien faible dimension et dont on ne peut préciser l'usage au temps où elle fut édiflée. Elle aurait disparu depuis environ 50 ans.

Il fut un temps paraît-il où cette propriété y compris les fermes de la Pochinière et des Loges (1) appartenait à une famille Jourdain seigneurs de Villiers en Plaine. Cette famille vendit ces biens à une famille Bulteau venant croit-on de Vendée.

Elle-même revendit presque aussitôt les Loges à une famille Mauduit de Niort et cela dit-on presque pour la même somme d'argent que leur coûtait le tout. De cette famille Bulteau, il ne reste plus au pays que Madame Veuve Jules Bulteau.

(1) Au nord des fermes des Loges barrant une petite vallée, à gauche en allant vers Secondigny, on voit une sorte de barrage en terre ou remblai qui semble être la chaussée d'un ancien étang.

Au lieu dit « la Borlière » il y a actuellement comme habitation de maître, une maison moderne située sur une éminence de terrain et jouissant d'une belle exposition au sud-est. Elle date de 40 ans environ. Les maisons de la ferme sont en contrebas au dessous du logis. Une assez belle pièce d'eau formant étang se trouve là tout près et ne manque pas de donner un certain charme à la propriété. Au plan cadastral de la commune, elle est portée à la contenance de 1 ha 48 a 70 ca. Un bois peu grand se trouve derrière la maison de maître et fait lui aussi très bien dans le tableau. Une petite route, allée sans arbres, prend son entrée sur la route de Fenioux à Pamplie et passe là tout près.

Autrefois qu'était l'ancienne Borlière où ont du habiter les personnes dont nous allons citer les noms ? C'est pour nous assez difficile à préciser, toutefois nous dirons dans ce chapitre ce qui par nos recherches, ce qui est venu à notre connaissance.

D'abord à un mariage célébré à Fenioux en 1691, nous trouvons un Messire Jacques Daniel Reigner escuyer seigneur de la Borlière, qui signe comme témoin.

Ensuite nous relevons en l'étude de Me Moquay notaire actuel à Fenioux qu'un Me Pierre Jarriault était notaire au Beugnon de 1685 à 1742, ce qui ne l'empêchait pas nous le verrons d'autre part, d'habiter à la Borlière, d'où il fit baptiser plusieurs enfants. Les minutes de cette étude sont en celles de Me Berruet notaire à Champdeniers.

Sur les registres paroissiaux de Fenioux, nous voyons ce Me Pierre Jarriault se donnant les qualités et titres de Sieur de la Coudre commune du Beugnon. Nous citons les actes de baptêmes de deux de ses enfants :

Le 4eme jour d'octobre 1716 a été baptisé Etienne fils de Me Pierre Jarriault notaire et de damoiselle Colombe Veillon. Le parrain a été Mre Etienne Archambault et la marraine damoiselle Marie Florisson. Boutheron curé de Fenioux

Le 1<sup>er</sup> jour de novembre 1722 a été baptisé André René fils de Me Pierre Jarriault Sieur de la Coudre, notaire royal, et de damoiselle Colombe Veillon. Le parrain a été André Gerbier Chirurgien et la marraine damoiselle Marie Angélique Chevalier qui ne sait signer. P Jarriault Gerbier Boutheron curé de Fenioux.

A partir de 1722 jusqu'au moment où Mre Jourdain de Villiers vendit la Borlière à la famille Bulteau précitée, nous ne pouvons affirmer que ce fut toujours elle qui la posséda. Néanmoins nous le croyons jusqu'à preuve du contraire. On nous a dit d'autre part qu'au moment où la famille Jourdain de Villiers voulut vendre, le fermier était un certain Mr Baraton dont les descendants Baraton-Langlais habitent la Parthenaysière ... *illisible* ... l'offre lui fut faite de lui vendre la propriété, mais il se refusa pour une cause que nous ignorons.

\* \* \* \* \*

### **Ancien lieu-dit « La VERRIERE »**

En fouillant les registres paroissiaux, nous voyons de temps à autre la mention suivante. « Mariage, Baptême, Enterrement de la Verrière. »

Longtemps nous nous sommes demandés en quel lieu de cette commune pouvait avoir existé une habitation appelée « La Verrière »

Un jour, allant en promenade avec comme compagnon de voyage et guide Mr Prudent Chartier propriétaire au bourg, nous avons comme but d'excursion la Borlière, les environs du village du Fougéroux et le lieu dit « les Salles ». Une idée nous vint d'entrer dans un champ de la ferme de la Borlière où mon compagnon m'avait dit avoir cru reconnaître l'emplacement d'une ancienne habitation.

Y étant arrivé, il nous a été facile de constater dans un certain périmètre, plusieurs excavations dues à ce que là on a fouillé des fondations anciennes pour en retirer les pierres. En outre on voit à la surface du sol de nombreux fragments de tuiles, de briques et de briquaux qui attestent par leur présence que là il y a eu jadis une habitation. Enfin je demande à mon compagnon : savez vous quel nom on donne à ce champ ? Oui me répondit-il sans hésiter, c'est le champ de la Verrière. Moi qui depuis plus d'un an cherchais l'endroit où avait pu exister autrefois la maison de la Verrière, vous pensez si j'ai dit de suite que sûrement ce devait être en cet endroit.

Encore une particularité que me fit remarquer mon compagnon de voyage. Au lieu dit « la Verrière » sis sur la pente d'un petit coteau, nous avons devant nous à nos pieds, une longue bande de terrain en nature de prairie. On peut bien dire bande, puisqu'en beaucoup d'endroits la largeur n'excède pas 60 mètres. C'est dans cet étroit vallon que se réunit en un tout petit ruisseau le cours d'eau qui alimente l'étang principal de la Borlière.

Nous disons l'étang principal car sur ce petit cours d'eau on voit encore les restes de plusieurs barrages semblant avoir formé de petits étangs échelonnés au-dessus du plus grand. Il est vrai de dire que ces barrages étaient faciles à établir là vu le peu de largeur de la vallée.

Citons maintenant quelques noms des familles qui ont habité la maison de la Verrière. Le troisième jour de juin 1722, a été baptisé Pierre, fils de Jean Vivier et de Marie Barreau. Le parrain a été Pierre Macouin et la marraine Marie Cailler qui ne savent signer. Boutheron curé de Fenioux.

Le 24eme jour de juin 1731, a été enterrée dans le cimetière de ce lieu, le corps de Marie Bernaudeau, âgée de 50 ans environ. Présents : Pierre Mercier son mari, Jacques Bernaudeau son frère et plusieurs parents et amis qui ne savent signer. Boutheron curé de Fenioux.

Après ces constatations quittons la Borlière, la Verrière et continuons notre petite excursion jusqu'au lieu-dit « les Salles » en passant par le village du Fougéroux.

\* \* \* \* \*

### **Le FOUGEROUX**

Au Fougéroux nous ne voyons rien de particulier qu'on puisse signaler. A l'entrée du village, une fontaine d'un bon débit l'hiver mais qui tarit l'été. Une autre fontaine à peu près pareille se trouve du coté est du village, mais celle là est d'une grande utilité, l'été surtout car elle ne tarit jamais, même par les temps les plus chauds et les plus secs.

Les habitations de ce village sont, pour ainsi dire, situées à flanc de coteau et disposées en forme d'amphithéâtre. Toutefois celles qui sont en la partie la plus élevée doivent être beaucoup plus salubres et plus hygiéniques que celle en contrebas du coteau.

Dans un petit champ du Fougéroux, n° 427 du plan cadastral, a existé, très peu de temps dit mon guide, un four à tuiles. Il faut croire que le travail qui s'y faisait manquait de qualité, car l'entreprise n'eut aucune suite.

\* \* \* \* \*

### **Les SALLES**

Sortant du village du Fougéroux, nous dirigeons nos pas vers le lieu-dit « les Salles ». Là comme à la Verrière, nous ne voyons aucune habitation, mais des traces, une certitude qu'à ce lieu il y eut aussi jadis des constructions qui ont été depuis longtemps détruites et en effet à l'endroit précis où nous sommes, on voit un terrain bosselé, mal nivelé quoique cultivé et aussi de nombreux débris de tuiles, briques et briquaux à la surface du sol. Un petit bois de 15 ares environ, situé tout près porte le nom de « Bois des Salles ».

Avant d'aller plus loin, disons que la première indication qui nous a signalé en cette commune le lieu-dit « les Salles » est un acte notarié passé en l'assise de la seigneurie de la Braudière par Me Bideau, notaire royal à la résidence de Fenioux. La date est 1639. Cet acte est un aveu rendu par Mre Pierre Joubert, sieur de la Bourie pour une borderie de terre ou herbagée appelée « l'Olivrie » à haut et puissant seigneur, Messire Charles de la Porte, chevalier des ordres du Roi, seigneur de la Meilleray, St Maixent, la Braudière, le Bourg Jarousson, La « Salle de Fenioux » et autres places, Grand Maître et Capitaine Général de l'Artillerie de France, etc.

Nous n'allons pas encore ici, à nouveau, énumérer tous les titres et qualités que prennent en cet acte d'aveu les Charles, Armand Charles de la Porte, duc de Mazarin, non plus que celui rendu par les tenanciers de l'Olivrie, à haut et puissant seigneur Messire Louis Joseph Jacob Janvre, chevalier de l'ordre militaire de St Louis etc.

Nous citerons seulement pour mémoire et à titre de curiosité, le passage intéressant de l'aveu rendu par le sieur René Goufreteau, tenancier de l'Oliverie à Messire Louis Joseph Jacob Janvre de la Bouchetière par St Lin, la Braudière (en Fenioux ) et autres lieux etc.

Ce passage est ainsi stipulé : Lequel au dit nom a offert faire à mon dit seigneur de la Bouchetière « la foi et hommage plain, baiser et serment de fidélité qu'il lui doit et est tenu de faire, à cause de sa seigneurie du Bourg Jarousson, unie à la dite seigneurie de la Braudière, aussi être bon et fidèle vassal, tenir plet et cheval de service à mutation d'hommes quand le cas y advient ». Nous ne voulons pas nous permettre d'apprécier les raisons pouvant militer en faveur de pareilles conditions. Nous en laissons juges ceux qui prendront connaissance.

Plus tard, et s'il est possible, peut être ferons-nous une copie textuelle et entière du document contenant ces aveux Le lieu-dit « les Salles » ci avant cité et qui en dernier lieu a appartenu à la famille Janvre de Brusson et de Boissoudan commune de Pamplie faisait partie de la ferme de la Pérochère.

Cette ferme s'est vendue par lots et le lieu-dit « les Salles » avec plusieurs autres champs et prés, a été acquis par des personnes possédant d'autres pièces de terre par là. Ces personnes sont Mr Prudent Chartier propriétaire à Fenioux, Mr Groleau le beau-frère de ce dernier, Mr Chouc du Fougéroux, Mr Jean Chartier menuisier à Fenioux, et Mr Chartier aux Vignardières du Beugnon. J'ai relevé aux matrices cadastrales les noms et contenances de quelques pièces de terre, portant la dénomination « les Salles ». Je cite :

1° Le bois des Salles (bois)	2h 34a 80c
------------------------------	------------

De ce bois il ne reste plus que 15 ares environ, le reste est en culture.

2° Le champ du bois.	1h 96a 90c
----------------------	------------

3° Le pré des Moinotières	0h 78a 50c
---------------------------	------------

4° Les Salles (terre)	6h 63a 70c
-----------------------	------------

5° Les Salles (terre)	7h 69a 70c
-----------------------	------------

Total	19h 43a 10c
-------	-------------

Notre soirée ainsi que le but de notre promenade touchant à leur fin, nous sommes passés, mon compagnon de voyage et moi, rendre une visite intéressée (pour cause de soif) à Mr Groleau, dont la maison doit s'appeler « les Salles » Il nous a reçu avec la plus grande affabilité, nous a payé tout ce que nous avons voulu comme bon vin d'ami.

Cela a fait grand bien à notre pauvre gosier, lequel commençait d'être fort desséché, à force d'avoir marché et causé. Enfin nous sommes revenus dîner d'un très bon appétit

De cette promenade, comme d'autres pareilles, accomplies dans le même but, que nous avons faites Monsieur Charles Jubien, mon excellent collaborateur et moi, je dis : « Honni soit qui mal y pense »

\* \* \* \* \*

## **Les Reymondieres, la Minaudière et le Magnou**

Ces trois propriétés sont situées l'une à mi-côte, les Raymondières et les deux autres au sommet d'une assez forte côte. C'est la partie nord de notre commune. Elle est très accidentée de ce côté. Ainsi, si on se place à un point culminant, près le Magnou on ne voit autour de soi que gorges et vallées.

Cela constitue une sorte de panorama d'un assez bel effet. Dans cette partie de la commune, on trouve le terrain mêlé de gros grains de silice, sorte de cailloux blancs. Le terrain contient aussi partie d'argile. On nomme vulgairement ces terres, des terres légères.

### **La REMONDIERE**

Aujourd'hui c'est un village composé de deux feux. Il est très probable qu'autrefois il n'y avait qu'une seule habitation. C'est celle qui nous occupe.

De cette habitation nous dirons que la porte d'entrée de la maison est en plein cintre et que la pierre du sommet porte la date 1632. Dans la maison on voit une assez ancienne cheminée pour nous paraître de la date de la porte à peu près. Elle porte des moulures et un écusson, lequel croyons nous n'a pas d'armoiries. Il est du reste recouvert de plusieurs couches de chaux. On monte au premier étage par un escalier de pierre. Il est assez large et les marches sont très rapprochées.

La première pièce fut jadis une chambre à feu, ainsi que l'indique une grande cheminée adossée au mur est. Il s'y trouve une petite croisée ordinaire dont les pierres sont taillées en chanfrein. Là, comme à la Bernardière, on a du modifier la hauteur de cette maison et la descendre d'un étage. Les fermiers actuels nous ont montré, en bas, dans un pré situé sur la rivière, l'endroit où se trouvait situé l'ancien moulin de la Reymondiere.

En effet nous avons vu aux registres paroissiaux des actes de baptêmes, mariages et décès de personnes ayant habité ce moulin.

Nous allons citer les noms des familles qui ont habité et porté les titres de seigneur des Reymondieres, paroisse de Fenioux. Pour cela nous emprunterons à Monsieur Léo Desavre, dans son histoire de Champdeniers, ce qui suit :

Le rôle des tailles pour l'élection de Niort à Champdeniers pour l'année 1631 (2), s'élevait à 1280 livres. Les feux à 290.

Nobles exempts : 4 (c'est à dire ceux que n'atteignait pas le rôle des tailles) savoir :

1° Messire Charles Sanltier (alias Sentier) prêtre curé.

2° Messire Guy Marceau sous prieur.

3° Messire Daniel Reigner escuyer seigneur de la Grangerie.

4° Messire François Reigner seigneur des Raymondières (5).

(2)Cabinet de Mr Alfred Richard. (Nota) A ce renvoi (5) on lit : Paroisse de Fenioux

Le 7 janvier 1626, François Reigner escuyer seigneur des Raymondières (en Fenioux) et seigneur aussi de la Grangerie, fils de Daniel Reigner, escuyer seigneur de St Médard et de Catherine Aymart, de la paroisse de Champdeniers, épouse dans l'église St André de Niort, Marie Viette, dame du Bergerieux demeurant à Niort, dans la dite paroisse, fille de noble René Viette, seigneur du Breuil (quel Breuil ?) et de Gabrielle de Saint Michau de Fontenay le Comte (Etat civil de Niort)

La Grangerie (par Champdeniers) avait appartenu à Arthus de Richemont, seigneur de Parthenay, mort en décembre 1458. Donc en 1626, François Reigner était seigneur des Reymondieres ou Raymondières. Nous relevons ensuite sur les registres paroissiaux de Fenioux, le nom d'un Messire François Reigner seigneur des Rémondières, parrain à un baptême de l'Elignière. Nous citons :

Le 14 octobre 1688 a été baptisée Perrine Geneviève, fille de Messire Pierre Dehanne seigneur de l'Inelière et de dame Anne Marie Désprés. A été parrain Messire François Reigner, escuyer seigneur des Rémondières et la marraine dame Geneviève Adam.



Ensuite en 1711, nous trouvons dans les cahiers paroissiaux de cette année, un baptême de la Reymondière (moulin) : Le samedi 30eme jour d'octobre 1711, a été baptisée Marie Elisabeth, fille de Jacques Quintard et de Renée Boucher. Le parrain a été Jean Bertaud et la marraine Elisabeth Dumanceau. Signé : Hubert vicaire de Fenioux.

Nota : Cette demoiselle Dumanceau devait être celle habitant la Minaudière voisine qui en 1720 s'est mariée à Messire Josué Henri Reigner seigneur du Pin.

Autre baptême de la Reymondière : Le 29eme jour de janvier 1715 a été baptisée Marie Anne fille de Messire Georges Conti, escuyer seigneur de la Constantinière, et dame Anne Marie de Voyou. Le parrain a été Jean de Neau et la marraine Marie des Reau.

Baptême de Chezelle où on voit un Messire Pierre de la Voyrie (le Magnou) et damoiselle Marie Corbin qui sont parrain et marraine. Le 9eme jour de juillet 1715 a été baptisé Pierre, fils de François Joulain et de Suzanne Baudouin. Le parrain a été Messire Pierre de La Voyrie et la marraine, damoiselle Marie Corbin qui ont signé : Pierre de la Voyrie : Marion Corbin : Boutheron curé de Fenioux

C'est tout ce que présentement nous savons sur les Reymondières.

Nota : Chezelle est un village un peu plus à gauche sur le versant nord-ouest entre la Minaudière et le Magnou.

### **La MIGNAUDIÈRE**

La maison de la Mignaudière où ont habité les personnes ci après citées, était encore il y a moins de cinquante ans, une seule propriété. Elle est actuellement en deux fermes de moyenne importance, mais appartenant au même propriétaire. Tout a été remué, transformé, rebâti à neuf. On n'y voit presque plus trace des anciens bâtiments. Toutes les vieilles pierres de taille ont été transformées en de nouvelles formes.

En place de ce qu'était l'ancienne maison on voit cependant les vieilles assises d'une croisée ainsi qu'une pierre d'évier qui nous ont semblé être les seuls vestiges reconnaissables de l'ancienne Mignaudière. En outre un des fermiers actuels, Monsieur Jean Bertaud, nous a donné comme très sincère le récit suivant.

Il y a quelques années en faisant creuser un puits pour l'usage de sa ferme, les puisatiers tombèrent sur une galerie souterraine permettant introduction et circulation d'homme à l'intérieur. Ils y parcoururent une certaine distance ayant une bougie allumée à la main, mais bientôt, à une distance que l'on ne sait au juste, faute d'air respirable la bougie s'éteignit. Force fut de s'arrêter. Pour ce conduit souterrain comme pour d'autres dont nous citons l'existence en différents lieux de cette commune, pour quel usage et par qui ont-ils été établis ? Mystère ! Nous donnons ce récit tel que ce témoin, qui nous paraît digne de foi, nous l'a rapporté.

Nous relevons aux registres paroissiaux un mariage de la Mignaudière :

Le 20eme jour d'octobre 1720, ont reçu la bénédiction nuptiale, Messire Henry Josué Reigner, escuyer, seigneur du Pin, paroisse de St Marc-la Lande, et damoiselle Elisabeth Thérèse Manceau, fille de Messire Jacques Manceau, escuyer, seigneur de Bourgerit et de Dame Marie Mage de cette paroisse. Ont été présents du côté de l'époux : Messire Louis Claude Janvre, escuyer, seigneur de Brusson, Messire Charles Janvre, escuyer seigneur de la Moussière, Messire Jacob Janvre escuyer, damoiselle Charlotte Janvre, ses cousins et cousines. Et du côté de l'épouse, dame Julie Pyniot, sa cousine et Marie-Anne de Voyou sa cousine aussi

Tous ont signé et le curé Boutheron.

Le 1<sup>er</sup> jour d'octobre 1790, a été enterré dans le cimetière de ce lieu, le corps de damoiselle Anne Reigner de la Mignaudière. Ont été présents, Messire Henry Reigner seigneur du Pin, cousin germain, Pierre Charrier et autres. Boutheron curé.

Ces deux extraits des registres paroissiaux prouvent que les Reigner ont habité la Mignaudière ainsi qu'une famille Mage ou Manceau. Peut-être est-il encore d'autres actes de mariages, naissances ou décès qui ont échappé à nos investigations.

### **Le MAGNOU.**

Sortant de la Mignaudière, nous sommes allés au Magnou, au Logis du Magnou si mieux vous aimez. Là il existe deux maisons d'habitation contiguës, d'âge et d'aspect bien différent. La plus récente aurait été construite par un Mr Château qui avait été croit-on, procureur à Bourbon Vendée. Il quitta sa charge et vint habiter cette partie des bâtiments. En dessous des bâtiments et près le chemin qui va à Chicheville, il avait installé des étangs où réservoirs contenant des sangsues dont il faisait le commerce.

Etant décédé, Mr Laloi son gendre, en devint propriétaire. Quant au vieux Magnou qui était le principal objet de notre visite, d'après ce que nous croyons reconnaître à la forme de ses portes, croisées et cheminée, tout cela nous semble bien ancien, car tous les angles de ces ouvertures sont abattus en chanfrein. En face de la porte d'entrée et conduisant à l'étage supérieur, est un assez large escalier droit dont les marches nous ont paru être faites avec d'épais madriers en bois. A ces quelques détails seulement s'est bornée notre visite.

Avant de parler de quelques possesseurs ayant pu habiter le Magnou, ou en ayant eu le titre sans pour cela y habiter, comme il arrivait souvent, citons des extraits de « la Gâtine Historique et Monumentale de Bélisaire Ledain » où avant d'arriver au Magnou, il est fait mention des seigneurs de la Coudre, Chicheville, la Coussaye, lieux-dits voisins du Magnou.

*« La Coudre et Chicheville, paroisse du Beugnon. Pétrus de Chechavilla, XIIeme siècle. Des le XIIeme siècle un Pierre de Chicheville était seigneur de cette contrée ». « Les fiefs de Chicheville et de la Coudre relevaient de la baronnie de Secondigny. Y avaient des droits de seigneur, un Jean Rateau escuyer seigneur de St Pardoux en 1387, Chalot des Prés en 1395, Jean de la Coussaye en 1461, un Pierre et Guillaume de la Coussaye de 1461 à 1507, un Jacques et Jean Guéruisseau, escuyer seigneur du Magnou de 1674 à 1682, une dame Marie de la Voyrie veuve d'Arthus de la Voyrie, escuyer en 1715, Jean Mosnay en 1719, Marguerite Veillat sa veuve, épouse Pierre de Gaalon, chevalier seigneur de Courdeau (il est un Bouillé-Courdeau en Vendée), Jean Mosnay de la Gaignerie en 1745, François Chevallereau, licencié es loi, mari de Radégonde Mosnay 1775-1785. »*

D'autre part, on nous dit que la famille de la Voyrie possédait dans ce temps de nombreux domaines vers le Beugnon, mais que ces biens furent dilapidés et vendus.

En outre, sur les registres paroissiaux de Fenioux, nous relevons deux enterrements du logis du Magnou.

Le 24eme jour de novembre 1707, a été enterré dans le cimetière de ce lieu, le corps de Messire Jean Guérusseau. Ont été présents : dame Marie Jeai, sa mère, Messire René Tusseau son beau-frère. Boutheron curé.

Le 14eme jour d'août 1711 a été enterrée dans l'église de ce lieu, le corps de dame Marie Geai, veuve de Jean Guérusseau, escuyer seigneur du Magnou. Ont été présents, dame Marie Guérusseau sa fille, dame Marie Catherine de la Voyrie sa petite fille et Messire Charles de Voyou, seigneur de Beauregard. Signé : de Voyou, Boutheron curé de Fenioux.

Messire Jean Guérusseau décédé en 1707 était porté : Escuyer Seigneur du Magnou. C'est tout ce que pour le moment, nous savons sur le Magnou et ses anciens habitants.

\* \* \* \* \*

### **La CROIX de la HUCHE**

Nous avons aussi poussé une petite excursion au lieu-dit qu'on appelle « La Croix de la Huche ». Là on est sur la limite des communes de Pamplie et de Xaintray, à l'angle d'un champ de la ferme du Petit Bois Loudun. A ce lieu on voit un petit calvaire très bas. Le socle paraît être une sorte de gros caillou pris dans les environs. La croix est en granit grossièrement travaillé. On n'y voit aucune inscription ni date.

Ce serait là, dit la chronique du temps de vers 1789-1793 que, lors des guerres de Vendée ou Chouannerie, un nommé Mr Cathelineau de Xaintray, que les chouans haïssaient fort, croyant à tort ou à raison, qu'il leur était hostile, fut pris par eux chez lui, conduit à la Croix de la Huche, et assassiné. Ce forfait fut perpétré à la date du 22 mars 1789.

D'autre part nous croyons que dans les environs de ce lieu, il y avait autrefois une maison aujourd'hui disparue, qu'on nommait la maison de la Huche, car dans les registres paroissiaux de Fenioux des années 1724 et autres, nous trouvons souvent les mentions : enterrement, mariage et baptême de la maison de la Huche. Aujourd'hui et même depuis longtemps sans doute, on ne voit plus par là de maison s'appelant « la Huche » En quel endroit pouvait-elle être située ? ...Nous ne pouvons le dire, ni même le supposer.

Tout près de là encore on remarque de l'autre côté du chemin allant vers Planchepaux, dans un champ de la ferme voisine du Grand Bois Loudun, un monticule de terre en forme de cône écrasé, que Mr Benjamin Tillou dans une étude intéressante et l'éminent et érudit Mr Léo Desavre, dans son Histoire de Champdeniers p 12, nomment « tonnelle »

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de citer textuellement ces savants chercheurs. Mr Benjamin Fillon a figuré dans le plan du Luc de Germond joint à son article : Une tonnelle située à peu de distance au nord de Cours. Il eut pu y joindre une seconde tonnelle réduite également à l'état de simple lieu dit, de l'autre côté de l'Egray sur Germond. Aucune des tonnelles encore debout, notamment en Vendée, ne paraissent antérieures à l'époque romaine.

Quelques auteurs, disent-ils, estiment que ces petites tours ont servi à transmettre des signaux et placent sur ces points des guetteurs dès l'époque gauloise. Sans insister d'avantage sur cette opinion, nous pouvons dire que l'existence de ces guetteurs paraît tout au moins confirmée par le lieu-dit de la Croix de la Huche, commune de Pamplie.

Il y a même tout près de là, un remblai circulaire de faible rayon qui semble être la ruine d'une maison gauloise. Deux remblais semblables se voient encore dans le bois d'Arpentéraux, commune de la Chapelle Bâton, près du lac de la Cathussière.

Il nous revient d'autre part, qu'à la Reinerie, ferme voisine de la Huche, il a été trouvé une magnifique hache en silex poli. L'heureux possesseur est Mr Bouniot instituteur à Béceleuf, lequel lui aussi s'occupe d'archéologie, collectionne et possède des objets anciens. Il posséderait encore une pièce d'or de Charles VI ou Charles VII, trouvée sur la ferme du Grand Bois-Loudun, ainsi que deux haches en bronze assez intéressantes, trouvées vers le village de Puychenin, commune de Xaintray.

(1) Histoire de Champdeniers par Mr Léo Desaivre page 12.

\* \* \* \* \*

### **La FERME du PRÉ (commune de Fenioux.)**

Venant de la Croix de la Huche, nous sommes descendus à la ferme du Pré. A une servitude de cette ferme, on remarque des pierres de taille assez anciennes. Quelques unes même portent les traces d'avoir été noircies par l'action du feu. A l'une de ces pierres il y a l'inscription suivante « Antoine Hairoid 1770 » Que signifient ces noms et cette date ?

Les fermiers nous ont dit que ces pierres provenaient des fondations d'une ancienne maison démolie il y a longtemps et dont on voit encore l'emplacement dans la partie haute d'un pré de la ferme. Etant allé dans ce pré, nous n'avons pas eu de peine à constater que là en effet il y eut jadis une vieille habitation de plus ou moins d'importance. Aucun reste de mur n'émarge de terre, mais on voit nettement traces des fouilles qui ont été faites pour extraire la pierre de ces fondations. A une centaine de mètres plus bas et au midi, se trouvent les restes d'un étang qui est presque bouché par la vase, les roseaux et les herbes de toutes sortes. On le nomme « l'étang perdu du Pré »

Comme presque partout ailleurs où ont habité de petits Seigneurs, (bourgeois si l'ont aime mieux) cet étang près de l'habitation du maître (s'il en était un qui habitait là) ne serait-il pas le signe quasi probant de son existence ?

Un autre étang, peut-être plus moderne celui là se trouve placé auprès de la ferme et sert d'abreuvoir. Le pré où sont placés les vestiges de l'habitation ci-dessus citée, se nomme le pré des Rembretieres. Un autre champ touchant le pré, porte lui aussi le même nom. Un bois situé au lieu-dit « Planchepaux » se nomme « le bois des Rembretieres »

Les fermiers nous ont dit tenir de leurs grands-parents, la relation qu'a cette ancienne demeure habitait une personne aisée qu'on nommait « la dame des Rembretieres » On nous a dit aussi qu'une famille d'un village voisin avait possédé ou pouvait peut-être posséder encore de vieux papiers prouvant l'existence de cette famille des Rembretieres.

Je crois aussi me souvenir avoir lu dans de vieux actes que je retrouverai peut-être un jour, qu'a propos de délimitations de tènements voisins de la ferme du Pré, il était écrit ceci : touchant d'un côté à la terre de la dame des Rembretieres. Donc il y aurait eu au Pré l'habitation des Rembretieres.

D'un autre côté nous voyons sur le rôle des tailles de la paroisse de Fenioux des années 1729-1730, qu'avec la ferme du Pré où habitait un Pierre Audurier, laboureur à une charrue, pour le Seigneur (peu facile à lire, les collecteurs écorchant ou écrivant mal les noms) peut-être doit-on lire Prenit, Héruit ou peut-être a-t-on voulu dire Hairoit, cité ci avant, le fermier du Pré devait payer aux collecteurs 65 livres. A la ligne suivante était la mention : Plus pour l'exploit d'une borderie : 13 livres.

Cette borderie qui était taxée à 13 livres, n'était-elle point ce qui faisait la réserve personnelle de la dame ou Messire des Rembertieres, ou du Seigneur Hairoit. Peut-être pourrait-on le penser sans trop s'éloigner de la vérité.

D'autre part, sur les mêmes rôles des tailles, nous relevons que le Petit Bois-Loudun, ferme voisine et de cette commune autrefois, relevait du même Seigneur, avec le nom écrit de la même façon par les collecteurs. Dans le pré situé au-dessous de la ferme, et longeant la rivière qui vient de Pamplie, il a du y avoir là un moulin à moudre le grain, car on voit encore aujourd'hui très nettement les traces d'une ancienne écluse prenant son cours à la rivière, au bout nord de ce pré qui va jusqu'à Planchepaux.

En effet, s'il y avait là, la ferme actuelle du Pré, la réserve et la résidence d'un propriétaire, plus la ferme du Petit Bois-Loudun, le tout au même propriétaire, il n'est pas trop étonnant qu'il y ait eu là un moulin à moudre le grain, car on peut remarquer que dans la commune presque partout où avait été édiflée la demeure d'un plus ou moins important Seigneur ou nobliau entourée de ses propriétés, il y avait là tout près sur la rivière la plus proche un moulin à moudre le grain à l'usage du noble Seigneur et de ses fermiers. Nous allons donner les preuves de l'existence de ce moulin, par une constatation faite sur les registres paroissiaux de l'année 1722.

Le 16eme jour de janvier 1722 a été célébré le mariage de Isaac Naudon, veuf de Magdeleine Moindron et de Marie Groleau, veuve de Michel Cam, les deux de cette paroisse. Présents du côté de l'époux Mathurin Airault et Jean Quintard du coté de l'épouse, Pierre Audurier et Jeanne Courtin. Boutheron curé de Fenioux

C'est tout ce que présentement nous avons à dire sur le lieu dit : le Pré.

\* \* \* \* \*

## **L' OLIVRIE et le JARDIN**

Vers 1666, L'Olivrie était un petit fief relevant de celui du Bourjarousson, lequel relevait lui-même de la Grande Seigneurie de la Braudière. (Voir d'autre part et ci-après des détails, où une pièce originale qui est notre propriété personnelle)

Des vieux bâtiments de ce temps là, il ne reste que peu qui soit à remarquer, si ce n'est de vieux murs très épais faisant partie d'une petite ferme dont M. Blanchard, d'Ardin est le propriétaire.

Autour, s'est formé un village de 4 feux qui s'est partagé des lots de terres qui devaient provenir de la même famille.

A la date ci-dessus, le vassal qui détenait le petit fief de l'Olivrie, se nommait : M. Joubert, sieur de la Bourie. (Il y a un lieu appelé la Bourie, commune de Pamplie)

Après ce M. Joubert , un autre Joubert (Pierre) son fils sans doute, fut sieur de l'Olivrie, et enfin un sieur René Gaufreteau, marchand à Secondigny en devient propriétaire par sa femme, la Dame Louise Dutaud qui en avait été héritière d'une Dame Suzanne Joubert, sa tante.

D'autre part au lieu dit « Le Jardin » qui en 1708 était écrit : « Monjardin » par M. le curé de Fenioux Boutheron (lequel faisait un J avec la forme d'I). Ce lieu, dis je, a du à la date sur dite, être habité par un M. Pierre Joubert, sieur de l'Olivrie, il y est décédé.

Donc dès cette époque, l'Olivrie et le lieu dit Monjardin « le Jardin » appartenaient au même propriétaire. La preuve de ce que nous venons de dire, la voici :

Le sixième jour de Janvier 1708 a été enterré dans l'Eglise de ce lieu, le corps de M. Pierre Joubert, sa soeur, Dames Françoise et Marie Suaudeau, ses nièces, et M. Georges Saboureau, son neveu.

Signé : Boutheron, curé de Fenioux

Après 1708, nous ne savons au juste quelle famille a possédé les deux propriétés de l'Olivrie et du Jardin.

Ce qui est à notre connaissance, c'est qu'à une époque plus moderne l'Olivrie appartient à une famille Dutaud, dont les descendants existent encore et y possèdent deux parts.

Quant à la propriété du lieu dit : Monjardin où le Jardin, ainsi qu'une portion de l'Olivrie, elle était, il y a 60 ou 80 ans environ, la propriété d'un M. Godeau, curé de Vernoux en Gâtine. Ce fût à la mort de ce curé, un M. Godeau de Champdeniers qui en hérita, et finalement quelques années après le fils de ce dernier vendit sa part du Jardin ainsi que la part qu'il possédait à l'Olivrie.

Voilà à peu près tout ce que nous savons actuellement sur l'Olivrie, Monjardin, Monjardin et enfin le Jardin.

Copie textuelle d'un acte notarié contenant 3 aveux rendus par M M. Pierre Joubert sieur de la Bourie , Pierre Joubert sieur de l'Olivrie , Jacques Jean Jarriault , de la Portière , à cause de sa propriété de la Vergne Pacault , et Marie Bernaudeau , de la Brunetière . Ces aveux rendus à plusieurs hauts et puissants seigneurs dont on lira les noms et titres ci-après.

1er. Aveu :

Sachent tous, que de vous haut et puissant seigneur Messire Charles de la Porte, chevalier des ordres du Roi, seigneur de la Meilleraye, St. Maixent, la Braudière la Salle de Fenioux, le Bourg-Jarousson et autres places, pair, Grand Maître et capitaine Général de l'Artillerie de France, lieutenant pour le roi en la haute et basse Bretagne et gouverneur de Blavet.

Je, Pierre Joubert, sieur de la Bourie, tiens et avoue tenir de vous, tant pour moy que pour mes hommes, teneurs et sujets, à foy et hommage plain, plet et cheval de service à mutation d'hommes, quand le cas y advient selon la coutume de cette province de Poitou, à cause de votre dite seigneurie du Bourg-Jarousson, sise au bourg et paroisse de Fenioux, c'est à savoir : une borderie de terre où environ hébergée, vulgairement appelée « l'Olivrie » en la dite paroisse de Fenioux, consistant en maison, grange, étable, jardins, prés, terres labourables et non labourables que toutes autres choses quelconques, cens, rentes, dîmes des appartenances et dépendances de la dite borderie.

Tenant d'une part au chemin tendant de Fenioux à Champdeniers d'autre aux terres et prés du Bignonet, d'autre au chemin par lequel l'on va de Parthenay à Coulonges, d'autre au chemin tendant du dit lieu de l'Olivrie à la Vergne Pacault , d'autre au pré des nommés Mestrau, qui fut Mathurin Bon, d'autre aux terres de la Monnerie, et d'autre au chemin comme l'on va de la Chapelle à Champdeniers, hormis une pièce de terre étant enclose et dite confrontation, appelée « le champ de la Vergne » contenant huit boisselées ou environ, tenue de Notre Dame de Brusson, à certains devoirs de bled et argent, et peuvent les dites choses contenir tant maison, grange, étables, cour, quaireux, jardins, terres labourables que pâtis, cent boisselées de terre, en pré dix journées de faucheur ou environ lesquelles je tiens à mon domaine, plus sont tenues de moy sous les dits hommages, trois pièces de terre et prés qui me doivent la dîme, les ventes et honneurs quand le cas y advient, c'est à savoir :

L'une des dites pièces de terre contenant dix boisselées ou environ , tenant d'une part au pré de l'Eglise de Fenioux , un buisson entre deux , d'autre au Verger de la Cure et d'un bout tendant au chemin de Fenioux à Champdeniers , à vous appartenant à cause de votre dite seigneurie du Bourg-Jarousson , et l'autre pièce de terre , contenant trois septrées ou environ , appelée « les Ageons-Marteau » , tenant d'une part au chemin tendant de Fenioux à la Mangotière, d'autre au chemin de Fenioux au Busseau , et d'un bout au pré des Buteaux et aux Pépines Ragineau , un buisson entre deux qui fut à Jean Guignard du Cotard et ses parsonniers.

Plus un pré contenant deux journées de faucheurs ou environ, étant des appartenances de la Vergne, tenue par Pierre Bernaudeau et ses parsonniers.

Plus sont tenus de moy sous les dits hommages, les terres, prés, et pâturages que tiennent à roture Jean Baribeaud et Bernaudeau , au lieu des héritiers de Bertrand Monnier, et à vous les dites choses, juridiction basse et foncière et la dîme quand le cas y advient en la forme et manière que moy et mes prédécesseurs avons accoutumés rendre et tenir des Seigneurs et Dames de la seigneurie du Bourg-Jarousson, et tout ce qui en dépend et peut dépendre suivant la coutume du comté de Poitou et de ce pays, et faire protestations d'accroître, d'amender, corriger, modifier, spécifier et plus amplement déclarer si besoin est celui mon présent aveu , toutes et chacunes des choses qui me seront nécessaires et utiles dans le temps que de raison et qu'il sera venu à ma connaissance et notée , et n'entend ou rien comprendre des choses qui sont de l'autrui, en témoin de quoi j'ai signé le présent aveu et fait signer à ma requête aux notaires souscripts, jurés sous la cour de Secondigny , le sixième jour de Juin mil six cent trente neuf .

Signé : Joubert

M. Bidaut notaire royal, à la requête du dit avouant : Le présent fief et aveu a été reçu en l'assise de la terre et seigneurie de la Braudière (Fenioux) et fiefs en dépendants avec les salvations et protestations en pareil cas requises et sans préjudice des droits de Monseigneur et de l'autrui , ce sixième Juin mil six cent trente neuf, Signé : Robin, Sénéchal, Coyau, Substitut, Bonneau, Greffier

#### 2<sup>ème</sup> Aveu

Sachent tous que de vous très haut et très puissant Seigneur, Armand Charles, Duc de Mazarin, la Meilleraye et de Mayenne, Grand Maître et capitaine Général de l'Artillerie de France, Comte de Bretagne, Belfort, Melle, Baron d'Ahlin, grand bailli d'Agneault, gouverneur et lieutenant pour le Roy en la haute et basse Alzace, gouverneur particulier des villes et citadelles de Nantes, Blavet, Philisbourg, Chauray la ferré, Lieutenant Général pour sa majesté en les pays de Bretagne, je, Pierre Joubert, sieur de l'Olivrie, tiens et avoue tenir tant pour moi que pour mes hommes, teneurs et sujets, de votre duché de la Meilleraye, à foy et à hommage plain et cheval de service à mutation d'hommes quand le cas y advient, selon la coutume de ce pays de Poitou, à cause de votre Seigneurie du Bourg-Jarousson , unie et incorporée à votre Duché, c'est à savoir : Une borderie de terre ou environ hébergée, vulgairement appelée: l'Oliverie, en la dite paroisse de Fenioux, contenant cent boisselées de terre, consistant, etc. (comme ci avant énoncée) J'abrège, parce que les énonciations sont pareilles a l'aveu ci-avant, et j'arrive à la fin de l'aveu, libellé ainsi : En témoin de quoy, j'ay signé le présent aveu et fait signer à ma requête aux notaires souscripts, jurés sous la cour de votre Duché et payerie de la Meilleraye, établi en la ville de votre comté de Secondigny, le treizième jour de mars, l'an mil six cent soixante six.

Signé : Joubert, M.Benetreau notaire à la requête du dit avouant et P. Mestay, notaire à la requête du dit avouant.

#### 3<sup>ème</sup> Aveu

Aujourd'hui, samedi huit mars mil sept cent quatre vingt huit :

Par-devant nous : Maître Jacques Maupetit, notaire royal de la Sénéchaussée de Poitiers, commissaire aux droits seigneuriaux de haut et puissant seigneur :

Messire Louis-Joseph Jacob Janvre, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, ancien capitaine de cavalerie, chevalier seigneur de la Bouchetière, St. Lin, Brusson, la Braudière, Boissoudan, Vernoux, la Ménardière, la Braudière et leurs annexes.

-suivant les lettres patentes accordées par sa majesté, le troisième jour de Février mil sept cent quatre vingt sept, au dit seigneur Janvre de la Bouchetière, enregistrées au greffe de la Sénéchaussée de Poitiers, dûment publiées où besoin a été, en présence de M<sup>o</sup> Antoine Alexandre Garoteau aussi notaire royal de la dite Sénéchaussée et de M<sup>o</sup> Pierre Blanchet, feudiste procureur général et spécial du dit seigneur Janvre de la Bouchetière.

-suivant sa procuration passée devant M<sup>o</sup> Florisson aussi notaire royal de la dite Sénéchaussée de Poitiers, pour la résidence de Fenioux, le 1er. Octobre mil sept cent quatre vingt sept, contrôlée à Champdeniers le trois du dit mois et par Alizar qui a reçu les droits.

A comparu en personne le sieur René Gaufreteau marchand, demeurant au bourg et paroisse de Secondigny, au nom et comme mari de demoiselle Louise Dutaud , fille héritière de Marie Jamain, femme de Jean Dutaud, laquelle dite Jamain était héritière de Suzanne Joubert sa tante .

Lequel au dit nom a offert faire à mon dit Seigneur de la Bouchetière, la foi et hommage plain, baisé et serment de fidélité qu'il lui doit et est tenu faire à cause de sa seigneurie du Bourg-Jarousson , unie à la dite seigneurie de la Braudière .

Pour raison de la borderie de l'Olivrie, faisant partie de la métairie de l'Olivri, sise paroisse de Fenioux, payer les mutations à lui dues par la mort de la dite Jamain, femme Dutaud et l'autre par le mariage du dit sieur Gaufreteau avec la dite Louise Dutaud et faire généralement tout ce qu'il est tenu de faire par la coutume du pays de Poitou, pourquoi nous et du consentement du dit sieur Gaufreteau à la dite foy et hommage plain, baisé et serment de fidélité qu'il doit à raison de la dite portion de la métairie de l'Olivrie, après qu'il a fait le serment d'être bon et fidèle vassal à mon dit seigneur de la Bouchetière, tel qu'homme tenant par foy et hommage plain est tenu par la coutume , Le baiser réservé au dit seigneur de la Bouchetière et acte de ce qu'il a payé quatre livres cinq sols pour les sus dites mutations.

Et a le dit sieur Gaufreteau au dit nom, demandé à être reçu à rendre son aveu par le même acte, ainsi qu'il en fut autorisé conformément aux lettres patentes du roy , concernant la taxe des droits de commissaire à terrier , données à Versailles , le vingt août mil sept cent quatre vingt six , enregistrées au parlement le cinq septembre suivant, etc.

Citation d'un passage :

Une pièce de terre d'une contenance de six boisselées qu'il est dit qui touche du midi aux terres de la métairie de la Chevalerie dépendante de la seigneurie de la Braudière, etc.

Conclusion : On voit par-là que, en 1788, la métairie de la Chevalerie dépendait et relevait de la seigneurie de la Braudière.

Ci après viennent encore plusieurs teneurs et sujets dont certaines terres qu'ils possédaient, relevaient du seigneur Janvre de la Bouchetière.

Nous citons encore :



1° Le sieur Jean Guillaume Florisson, notaire royal du Poitou, demeurant à Fenioux, pour deux pièces de terre, appelées « Les Ageons Marteaux » l'une contenant trois boisselées et l'autre quatre, se tenant et joignant vers sus dit est, les terres et prés nommés « La Noue Jamboeuf » au dit sieur Florisson vers le nord ou est, la terre dépendante de la dite seigneurie de la Braudière , etc. ...

2° Jacques Jean Jarriault, métayer à la Portière de Fenioux, à cause de sa borderie de la Vergne-Pacault, etc. ... détail des terres et terrements ...

3° Marie Bernaudeau, du village de la Brunetière de Fenioux, à cause, elle aussi, de sa borderie de la Vergne aux Pacault, pour une pièce appelée « Le Grand Pré », etc. ... détail des terres et terrements ...

Pour raison desquels domaines ci dessus et des autres parts détaillées et confrontées , le dit sieur Gaufreteau, au dit nom, a reconnu et confessé être homme sujet et vassal du dit seigneur de la Bouchetière à cause de sa seigneurie et haute justice du Bourg-Jarousson unye à celle de la Braudière, à foy et hommage plain, avec juridiction basse et foncière , plet et cheval de service à mutation d'homme quand le cas y advient , abonné à quarante deux sols six deniers, luy donner fidélité et obéissance ainsi qu'il appartient suivant les aveux foy et hommages ci après cités reliés au chapitre :

-du seize juin mil six cent trente neuf, aveux de Pierre Joubert

-du treize mars mil six cent soixante six, aveu de Pierre Joubert

-du seize janvier mil sept cent onze, aveu de la dite Suzanne Joubert, contrôlé à Coulonges le lendemain, et en outre à raison des sus dits domaines et autres mouvants de cette dite seigneurie de la Braudière, il a reconnu devoir des rentes foncières et autres, sans en rien préjudicier aux droits du dit seigneur Janvre, assurant ne faire faux aveux, affirmant au surplus tous ceux ci dessus sincères et véritable.

En foy de quoi il l'a fait écrire et signer aux notaires royaux sous signés, en présence du dit sieur Blanchet feudiste, aussi soussigné procureur Général et Spécial du dit seigneur Janvre de la Bouchetière , seigneur de la dite seigneurie du Bourg Jarousson , unie à la dite seigneurie et haute Justice de la Braudière qui a reçu et reçoit le présent aveu, sauf les blaines, dans le temps de la coutume si il y a lieu, dont le dit sieur Gaufreteau au dit nom , a requis acte a lui octroyé .

Fait et passé au Château de la Braudière, paroisse de Fegnioux, les jours et an que dessus, lu au dit sieur Gaufreteau qui a signé avec nous. Aussi signé : René Gaufreteau, Garoteau, notaire royal, Maupetit le Jeune, notaire royal.

Contrôlé à Champdeniers le seize mars mil sept cent quatre vingt huit, reçu quatre livres dix sols. Signé : Alizard Bouchet avocat, procureur du sieur René Gaufreteau, marchand propriétaire de la métairie noble de l'Olivrie et fiefs en dépendant en la paroisse de Feignioux, demandeur originaire et incidemment communique et donne copie à M. Jean Ardouin, avocat procureur du sieur Jean Jarriault, propriétaire de la borderie de la Vergne-Pacault et ses dépendances, en la dite paroisse de Fegnioux, défendeur originaire et incidemment des pièces dont l'énonciation suit :

1° La première du six juin mil six cent trente neuf, est un aveu de la seigneurie de l'Olivrie rendu par Pierre Joubert, sieur de la Bourie, propriétaire du dit lieu, à M. Charles de la Porte, seigneur de la Meilleraye et autres lieux, à cause de sa seigneurie du Bourg Jarousson, d'où la seigneurie de l'Olivrie est mouvante et relevante à foy et hommage plain, plet et cheval de service, avec juridiction basse et foncière, le dit aveu reçu par Bidault notaire, à la suite duquel est la réception qui en a été faite le même jour par les officiers de la seigneurie de la Braudière, du Bourg Jarousson et autre fiefs en dépendant, signé : Bonneau, greffier, Poireault, substitut, Robin, sénéchal

2° La seconde est un autre aveu de la même seigneurie de l'Olivrie, en date du treize mars mil six cent soixante six, reçu par Benestreau et Métais, notaires, rendu par Pierre Joubert, sieur de l'Olivrie, à Messire Armand Charles duc de Mazarin, la Meilleraye et Mayenne, à cause de sa seigneurie du Bourg-Jarousson, en la paroisse de Fegnioux.

3° La troisième et dernière est aussi un aveu rendu par le sieur René Gaufreteau, demandeur au nom et comme mari de Demoiselle Louise Dutaud, propriétaire du dit lieu, à Messire Joseph Jacob Janvre, chevalier seigneur de la Bouchetière, la Braudière, le Bourg Jarousson et autres lieux, à cause de la dite seigneurie du Bourg-Jarousson, celui ci en date du huit mars dernier, reçu par Garoteau et Maupetit notaires royaux, contrôlé à Champdeniers le seize mars, par Alizard.

La présente communication faite pour justifier la mouvance et féodalité du sieur Gaufreteau sur les objets portés et détaillés et confrontés par les dits aveux, notamment sur le champ de la « Treperche » appartenant au sieur Jarriault, et du contenu en la requête de ce jour, à ce que le dit M. Ardouin et sa partie n'en ignorent, sous l'expresse réserve de tirer des pièces communiquées telles autres instructions et moyens qu'il appartiendra et de tous autres droits demandés et actions du demandeur.

Dont acte, le 30 juin 1788, signifié au dit Ardouin, par moy Boismenet.

\* \* \* \* \*

### **La VERGNE aux PASCAUX**

Les vieux bâtiments de la Vergne, dite jadis : « La Vergne aux Pascaux », qui nous ont paru les plus anciens du village ressemblent beaucoup à ceux de d'autres villages. Ont y voit des portes, des fenêtres et des montants de cheminées dont les pierres sont taillées en chanfrein.

A la maison qu'a fait démolir et reconstruire M. Baptiste Latouche, on voit notamment une pierre de dessus de porte sur laquelle est la date : 1722. Elle fait encore même emploi dans sa nouvelle maison.

A la maison occupée par M. Pierre Guichard, ce sont les jambages et les corbelets de la cheminée qui semblent de la même époque à peu près que ci dessus.

Chez M. Tessereau, autre voisin, quelques ouvertures ont les mêmes particularités.

C'est à peu près tout ce que pour l'instant nous pouvons dire sur les vieux bâtiments de la Vergne aux Pascaux.

D'après des pièces notariées entre nos mains, nous voyons que le lieu dit de « La Vergne au Pascaux » était possédé dès 1660 - 1674 - 1682 par Perrine Bon, veuve de Pierre Bernaudeau, par Pierre Jarriault et enfin François Bernaudeau.

Nous venons de découvrir une pièce authentique que nous joignons ci contre , laquelle pièce prouve que François Jarriault et Pierre Bernaudeau demeurant à la Vergne-Pascaux, font aveu et déclaration de domaines rousturiaux à haut et puissant seigneur Messire Jacques Thibault de la Carte, chevalier seigneur des Essarts et du Vieux-Brusson etc. ... et ce pour environ cinquante boisselées de terre sises près les tènements et village de la Vergne aux Pascaux, paroisse de Fenioux.

Cet acte est en date du 17 juin 1682

D'autre part, il est en notre possession un autre acte également authentique par lequel les mêmes font aveu à M. Jacob Janvre, chevalier seigneur de la Bouchetière et autres lieux etc.

Nous allons donner les citations les plus utiles de cet acte, et en omettre volontairement une grande partie, celle que nous trouvons moins intéressante.

Dans cet acte qui contient bien quarante cinq articles, énumérés comme bâtiments, servitudes, jardins, cours, ruages, terres labourables, pâtis, prés, les comparants devant les notaires : ont pour satisfaire aux lettres patentes accordées par sa majesté le Roi, le troisième jour de février 1787 à haut et puissant seigneur Messire Louis Joseph Jacob Janvre, chevalier de l'ordre royal de St. Louis, ancien capitaine de cavalerie, chevalier seigneur de la Bouchetière, St. Lin, Brusson, la Braudière, Boissoudan, Vernoux, la Ménardière, la Baraudière et leurs annexes, enregistrées au greffe de la Sénéchaussée de Poitiers dûment publiées ou besoin a été, volontairement déclaré, reconnu et confessé, tenir et posséder roturièrement en l'étendue et mouvance du fief seigneurie et haute Justice de la Braudière, appartenant au seigneur Janvre de la Bouchetière, absent.

M. Pierre Blanchet, feudiste, son procureur général et spécial à ce présent et acceptant pour le dit seigneur à cause de sa seigneurie de la Braudière, suivant la procuration passée par M<sup>o</sup> Florisson, notaire royal du Poitou, pour la résidence de Fenioux, le 1er octobre 1787, contrôlé à Champdeniers le 3 du même mois et an, par Alizard qui a reçu les droits. C'est à savoir :

Suit l'énumération des 45 articles formant le tènement du village et dont nous nous dispensons de donner les détails parce que trop long.

Pour raison de quoi ils ont reconnu devoir chacun an et à la recette de la seigneurie de la Braudière, au terme de Noël, un provendier d'avoine valant dix boisseaux ras, mesure de Secondigny, et un faix de foin, estimé 25 sols, le tout de cens et devoir noble portant fief et juridiction rendable à la seigneurie de la Braudière, solidairement et sans division, en outre la dîme au douze sur toutes les terres et jardins ci devant confrontés aux articles 4 , 5 , 24, et 26 .

Affirmant la présente déclaration véritable, promettant payer, servir et continuer les cens et devoir à leur seigneurie de la Braudière, tant et si longtemps qu'ils seront teneurs et possesseurs de toute partie des dits domaines, et accroître ou diminuer les présentes si besoin est.

En foy de quoy ils l'ont fait écrire et signer aux notaires royaux soussignés commis en cette partie, en présence du sieur Pierre Blanchet, feudiste, soussigné, procureur général et spécial du dit seigneur Janvre de la Bouchetière, seigneur de la dite seigneurie de la Braudière, qui a reçu et reçoit la présente dans le temps de la coutume, sauf les blaines s'il y a lieu.

Fait et passé au Château de Brusson, paroisse de Fenioux, le Lundi cinq Novembre mil sept cent quatre vingt sept, après midy, lu aux dits comparant qui ont signé avec nous.

La minute est signée : Jarriault, Blanchet, Garoteau notaire royal, Maupetit le Jeune, notaire royal, contrôlé à Champdeniers le 21 janvier 1788

### **La MONERIE ou AUMONERIE**

Le lieu dit de la Mônerie ou l'Aumonerie, nous semble, n'avoir été, d'après la disposition des vieux bâtiments, qu'une seule maison, logeant deux familles du même nom. L'ancienne maison existe encore, sauf quelques modifications qui sont ajoutées.

Depuis une époque assez moderne il s'est construit de nouveaux bâtiments qui logent une famille de plus.

Les plus anciens logements sont occupés par les familles Guignard et Poireau. On y voit des cheminées et des ouvertures à peu près pareilles et de la même époque que celles de l'Olivrie et à la Vergne aux Pascaux.

Toutefois, chez M. Guignard, à l'angle d'un mur d'une grange, on remarque des pierres portant traces de moulures sur angles, semblant être des sortes de bourrelets ronds. Nous croyons que ces pierres proviennent d'autres édifices antérieurs à ces constructions. Quelle est leur provenance exacte ? Nous ne savons pas.

A une fenêtre de ce même bâtiment et intérieurement, une pierre de taille porte sur angle une figure ou statuette plutôt grossièrement sculptée.

D'où provient encore cette pierre ? Nous ne pouvons le dire. Tout au plus, pourrions nous supposer qu'elle aurait pu appartenir à un ancien monument de la contrée. Des recherches nous ont permis de faire au sujet de la Monnerie des rapprochements dus à une similitude de noms :

1° Dans le Pouillé du Diocèse de Poitiers nous trouvons pour Fenioux et à l'article dans l'église, fondation de chapelles qui ne signifient que fonds et revenus, cette mention : Chapelle fondée par Bertrand Monnier, prêtre, patron des descendants, revenu : 50 livres.

2° Dans une pièce notariée portant la date 1639, il est un aveu rendu à haut et puissant seigneur M. Charles de la Porte etc. ...par Jean Baribeau et Bernaudeau, au lieu des héritiers de Bertrand Monnier. Ce Bertrand Monnier doit être le même personnage que M. Bertrand Monnier prêtre cité plus haut.

Peut être ce Bertrand Monnier, prêtre, que la similitude entre son nom et celui de ce lieu dit, était celui qui possédait La Monnerie ou Aumonerie avant 1666, d'après l'acte de l'époque.

Plus tard vers 1720 à 1730, des familles Jarriau et Garreau-Jarriau ont du habiter ou posséder la Monnerie, et même les familles Jarriau habitent en même temps ou successivement les lieux-dits de la Monnerie et la Vergne aux Pascaux.

Nous donnons ci après les preuves qu'une famille Jarriau et Garreau-Jarriau ont habité la Monnerie ou Aumonerie. (Cahiers paroissiaux)

Le 23<sup>ème</sup> jour de juillet 1727 a été enterré dans le cimetière de Fenioux, le corps de Pierre Jarriau âgé de 24 ans. Présents : Jean Jarriau son père, Jean Jarriau son frère et plusieurs amis qui ne savent signer. Jarriau, Boutheron curé

Le 18<sup>ème</sup> jour d'octobre 1731, a été baptisée Marie fille de François Garreau et de Françoise Jarriau. Le parrain a été Jean Jarriau et la marraine Marie Jarriau.

Ce François Garreau s'était marié à la Monnerie à une fille de Pierre Jarriau.

Nous avons appris ces jours que l'Aumônerie a du appartenir aussi à une famille Jamin ou Jamain. Mais cette possession doit être beaucoup plus récente.

En ce moment une partie de la Monnerie ou Aumônerie appartient à M. Clouzeau avoué à Niort et le reste aux deux frères Poireault.

C'est tout ce que présentement nous savons sur le lieu dit la Mônnerie ou Aumônerie.

\* \* \* \* \*

## **La VERDONNIERE**

Cette ferme appartient à M. Barillet-Beaupré propriétaire à Fenioux, le fermier est M. A. Pinaudeau, maire actuel de cette commune.(de 1913 à 1918 )

Aux bâtiments rien de particulier à signaler, si ce n'est à ce qui était les anciens bâtiments, plusieurs trous pour nids de pigeons et une large porte cochère à plein cintre qu'on voyait là avant la transformation des anciens bâtiments.

Dans les champs, au sud-ouest de la ferme et sur d'autres dépendant de celle exploitée par les frères Guignard de l'Aumônerie, on trouve deux ou trois champs portant au plan cadastral les noms de « Champs de la Forteresse » Cela nous porte naturellement à penser que le nom de ce lieu-dit, doit avoir une ancienne signification, une raison d'être.

En effet on remarque d'abord dans un champ de l'Aumônerie, une déclivité de terrain se prolongeant dans ceux de la Verdonnière en passant par le milieu d'une pièce de terre plantée en sapins. Là, c'est une espèce de tranchée large et assez profonde, dont les bords aujourd'hui assez évasés, devaient jadis être beaucoup plus relevés. Cette tranchée est orientée du nord au midi, sur le bout du midi et dans un champ voisin, dépendant d'une ferme de la Jarrie, appelée « La Touche Noire » cette tranchée qui traversait jadis le champ dans toute sa longueur a été aplanie et l'emplacement mis en culture.

Là rien n'y paraît plus mais plusieurs personnes encore existantes ont vu dans ce champ, le prolongement de cette tranchée.

Pour parler un peu de ce lieu dit « Les Forteresses » des remarques et particularités ci dessus, de la destination probable de ces vestiges et de leur usage au temps de leur création, nous sommes très embarrassés, ne voulant rien affirmer sans le pouvoir prouver.

Voici cependant (sous toutes réserves) d'après nos recherches et informations auprès de personnes compétentes, quelques probabilités.

Certains nous ont dit que cette forte et assez longue tranchée pourrait bien être une sorte de camp retranché d'origine romaine ou tout autre ouvrage militaire d'une date moins éloignée.

D'autre part, le lieu dit « Les Chateliers » se trouvant à une faible distance si nous croyons les dires d'un érudit tel que M. Léo Desaiivre dans son « Histoire de Champdeniers » page 16, on serait porté à supposer qu'il pourrait y avoir quelque analogie entre le lieu dit « Les Forteresses » et celui des Chateliers.

Nous donnons la parole à Mr Desaiivre :

On attribue généralement à l'époque romaine, les Chateliers si nombreux en Poitou. C'était vraisemblablement de petits postes fortifiés analogues à nos petits blokaus de l'Algérie.

Une ligne de Chateliers traverse le canton de Champdeniers du nord-ouest au sud-ouest : Chateliers de Fenioux, de Vermenie (Xaintray), Chateliers du Puy de la Barre (Champdeniers), Chateliers de Cherveux.

Actuellement il ne reste presque plus aucun vestiges de ces petits forts, seules des tuiles à rebord ont été signalées dans le voisinage de quelques-uns.

Nota - Au sujet de la métairie de la Verdonnière, inscrite au livre censif de la Braudière pour les années 1789, 1790, 1791, il est écrit ceci : Le sieur vicaire de Fenioux doit au terme de Noël, un provendier d'avoine valant 10 boisseaux ras mesure de Secondigny, et un faix de foin estimé 25 sols, le tout de rente seconde foncière, en outre la dixme au douze, pour raison de la métairie de la Verdonnière et. ... Cette ferme appartenait elle au vicaire ou bien il en jouissait du revenu à cause de son titre de vicaire. Nous l'ignorons jusqu'à présent.

\* \* \* \* \*

### **La JARRIE.**

Au village de la Jarrie, entre autres fermes sur lesquelles nous ne voyons rien à signaler, il en est une occupée par M. Baudu, fermier, il nous a complaisamment montré une cheminée assez peu ordinaire.

Elle porte un fronton sculpté, un coeur semble t-il et des mains enlacées. En bas nous lisons la date 1571. Le coeur est partagé par une ligne transversale et nous avons vu gravé sur creux les lettres : I V M B.

Nous avons pris un petit croquis de cette cheminée et le donnerons ci après.

Au-dessus de la porte d'entrée est un écusson divisé en deux parties, sur chacune d'elles et semblablement disposées sont les lettres I V M B.

Cette cheminée, cette porte, ces lettres et ces dates, que signifient-elles ? Pour le compte de quelle personne ont elles été gravées là ? Quel est ou quels sont les noms des familles qui ont pu habiter là, ou seulement en avoir été possesseurs vers 1571 ou après jusque vers 1793 ? Nous ne pouvons quant à nous le dire.

Dans les registres de l'état civil, ou cahiers paroissiaux, depuis la date 1666 environ, il n'existe aucune trace d'un seigneur ou d'un important personnage ayant habité ou possédé cette maison de la Jarrie.

Cependant sur une pièce de procédure entre un Jarriau de la Vergne aux Pascaux et un Gaufreteau sieur de l'Olivrie, nous voyons un passage ou l'avoué de l'une des parties en cause fait comparaison d'un même cas entre un M. Naudin, curé des Moutiers sous Chantemerle et un M. Tréhan, de la Jarrie.

De cela nous ne pouvons pas conclure, ni même supposer que ce M. Tréhan possédait cette maison de la Jarrie, car il peut facilement y avoir plusieurs lieux dits appelés « La Jarrie » dans les départements voisins.

\* \* \* \* \*

## Le LOGIS de la VERGNAYE.

Au lieu dit « La Vergnée » autrefois s'écrivant « La Vergnaye », il existe une maison ancienne et d'aspect assez imposant.

Une cour assez vaste fermée par un haut et large portail à plein cintre. Dans la cour se trouve le vieux puits, à l'entrée de la maison d'habitation est une porte très large et peu haute, en haut est un écusson brisé.

A l'intérieur à droite en entrant, dans une sorte de vestibule se trouve un escalier tournant en pierres et dans une grande pièce, coté ouest, sont deux fenêtres d'une forme particulière. Elles sont très peu larges et très hautes, une toute petite partie, celle supérieure est vitrée, tout le reste de l'encadrement de la croisée jusqu'au ras du sol est évidé comme dans les fenêtres ordinaires.

Dans un mur à coté du portail d'entrée de la cour, nous avons également remarqué de toutes petites ouvertures formées de deux briques de forme spéciale.

Ci après peut être, suivra un petit croquis de quelques parties des bâtiments.

Parlons un peu de quelques familles et personnes qui ont possédé des terres par-là et habité à la Vergnée ou Vergnaye.

Dans un acte entre nos mains et daté du 16 février 1791, il est une reconnaissance de Jean Jarriault, demeurant à la Portière, paroisse de Fenioux, lequel il reconnaît posséder et tenir dans le cy devant fief de la Vergnaye, appartenant à M. Charles de Racodet, chevalier de Saint-Louis, demeurant en la ville de Fontenay, paroisse Notre Dame, à savoir :

Une pièce de terre en pré, part indivise avec M. Cochon de l'Aparant (Ardin) pour chacun une moitié icelle, de grandeur de deux journaux un quart, située près le moulin de la Vergnaye, paroisse du dit Fenioux. Etc. ...

Ce pré est porté comme étant sujet au cy devant fief de la Vergnaye, à huit deniers de cens cy devant noble, dont ils reconnaissent lui en payer quatre pour leur part et portion.

L'acte se termine ainsi : Fait et passé à la Vergnaye le seize février mil sept cent quatre vingt onze. Signé des intéressés et des notaires, Garoteau, notaire royal.

D'autre part nous relevons aux cahiers paroissiaux de Fenioux, que 92 ans avant cette date de 1791, une fille d'un M. Henry de Voulon, escuyer, sieur de la Vergnaye reçoit la bénédiction nuptiale en l'église de Fenioux.

L'acte de mariage est ainsi libellé :

Le dix neuf octobre 1699 ont reçu la bénédiction nuptiale, M. Antoine Racodet fils de M. François Racodet, escuyer et seigneur de la Guinemandière et de Dame Louise Blouin seigneur de St. Martin l'Ars, diocèse de Luçon, et de Demoiselle Suzanne Eulalie de Voulon, fille de Henry de Voulon, escuyer-seigneur de la Vergnaye, de défunte Suzanne Arriault, de cette paroisse.

Ont été présents à ce mariage , M. François Racodet escuyer , M. Henry de Voulon escuyer, François de Blouin, escuyer seigneur du Plessis, Alexandre de Vandé écuyer, René de Voulon écuyer seigneur de Poisneuf, M. Louis Goulard chevalier, seigneur d'Arçay, M. Charles Aimé Goulard, chevalier de Saint. Cire, Dame Louise Blouin, Dame Jeanne Racodet, Marie de Villedon et Demoiselle Marie Caillau, qui tous se sont signés, suivent les signatures et celle du curé Reau.

Ce que ci avant cité est la preuve qu'en 1699, un M. Henry de Voulon et sa femme, habitaient la Vergnaye.

Le 15 eme jour de septembre 1719, a été enterré dans le cimetière de ce lieu, le corps de M. Henry de Voulon, chevalier seigneur de la Vergnaye.

Ont été présents : Dame Suzanne de Voulon, sa fille (celle mariée en 1699), Alexandre de Vandé, chevalier seigneur du Bois Chapeleau, son cousin germain, M. François Césan de Gouvron, chevalier seigneur de l'Aubrière, M. Gabriel Raoul, chevalier seigneur des Chateliers, et plusieurs autres. Signé : Vandé, L'Aubrière, Raoul.

\* \* \* \* \*

### **Le Village de la MANGOTIERE**

Ce village, situé sur la route de la Chapelle-Thireuil, compte 18 feux actuellement.

Lors d'une visite à ce lieu-dit, nous avons remarqué aux servitudes d'une maison occupée par la famille Morisset, deux portes assez larges et à plein cintre, en pierre dites « pierres rousses » La forme de ces deux portes et les matériaux qui les composent nous paraissent d'une date assez ancienne. Les arrêtes des pierres de taille sont très fortement chanfreinées. On n'y voit néanmoins aucune date.

A coté est une maison occupée par la famille Rouet. Là, on remarquera une cheminée très large de bas en haut. Toute la structure serait par ses dimensions quasi monumentale. Il n'y a cependant aucun écusson ni date.

Dans une autre maison appartenant à la famille Rouet, est une autre cheminée qui peut être du même temps, mais moins vaste en sa structure.

D'autre part, au même lieu, une pierre de taille nous étonne par sa présence, tenant lieu de dessus de porte d'une maison très ordinaire. Elle serait posée à la porte d'un édifice religieux, cela nous surprendrait bien moins. Elle porte le monogramme du Christ, ainsi : - I H S -

Dans ce village habitait en 1719 (toujours d'après les registres paroissiaux), une famille Gamain, dont le père et le fils exercèrent la charge ou fonction de Sergent Royal.

Nous croyons que cette fonction équivalait dans le temps, à celle d'huissier.

D'autre part, Monsieur J. Girard, le dévoué bibliothécaire de la Société Historique, que j'ai consulté au sujet des attributions de la charge de Sergent Royal, me répond ceci : le Sergent Royal était le préposé à la garde des biens, mobiliers, terres, etc. ... Cette fonction peut être donnée à quelque chose près, en comparaison à celle de nos jours, d'intendant, homme d'affaires, régisseur.

Nous venons de découvrir, au sujet des fonctions de Sergent Royal, qu'à l'occasion d'un mariage d'un M. Arthur de la Voyrie, au Magnou, en 1703, un M. Gamain, Sergent Royal, fut requis pour instrumenter d'un exploit de ce ministère, etc. ...

Ce ne pouvait être que le père ou le fils Gamain, ci-dessus cité.



Toutefois, en l'année 1719, le fils Gamain, sergent royal lui aussi, s'était marié avec une fille de la paroisse de Puy-Hardy, de nombreux parents des deux conjoints apposèrent leurs signatures sur l'acte de mariage. Nous citons :

Le 27<sup>ème</sup> jour de Novembre 1719, ont reçu la bénédiction nuptiale : M. Nicolas Gamain, sergent royal, fils de M. Hilaire Gamain, aussi sergent royal, et de Dame Marie Ribreau, de la paroisse de Puy-Hardy; et de Damoiselle Anne de la Touche, fille de défunt M. Philippe de la Touche et de Dame Catherine Bernaudeau, de cette paroisse.

Après trois bancs publiés de leur futur mariage, tant au dit Puy-Hardy qu'en ce lieu, sans relation d'aucun empêchement. Ont été présents :

Du côté du futur, M. Gamain, M. Hilaire Gamain son frère, Marie Gamain, sa soeur, Demoiselle Elisabeth Porcheron sa cousine, Nicolas Boisselier son cousin, Jean Mallet et Jean Jarriault ses cousins aussi.

Du côté de la future, Dame Catherine Bernaudeau sa mère, M. Antoine de la Touche son frère, M. René Thomas son beau-frère, Dame Marie Marguerite Chesserand sa belle-soeur, Antoine Thomas son neveu, Marie de la Touche, sa niece et plusieurs autres qui ne savent pas signer, (c'est-à-dire, hors les soussignés) Signatures.

Après avoir cité le mariage ci avant célébré en 1719, nous venons d'en voir un plus ancien de 1708, dont les père et mère de la future habitaient le village de la Mangotière.

Plusieurs personnes qui ont signé l'acte de mariage ci avant, ont signé celui cité ci-après.

#### Mariage de la Mangotière

Le 15<sup>ème</sup> jour de février 1708, ont reçu la bénédiction nuptiale M. Olivier Chesserand, fils de défunt Pierre Chesserand et de Marguerite Bichard, et Dame Catherine Bernaudeau, fille de défunt Pierre Bernaudeau et de Catherine Desnoyer, tous deux de cette paroisse. Après trois bancs publiés de leur futur mariage, à la manière accoutumée, sans relation d'aucun empêchement. Ont été présents au mariage :

Du côté du futur époux : Chesserand Marie, Marguerite Chesserand sa soeur, Anthoine Latouche son beau-frère. Du côté de la future : F. Bernaudeau son frère, Marie Bernaudeau sa soeur, Pierre Jarriault son oncle et René Dieumegard son beau-frère, qui se sont soussignés. Signatures.....

Le 24<sup>ème</sup> jour de décembre 1708 a été baptisé Philippe, fils d'Anthoine de la Touche et de Marie Chesserand. Le parrain a été Philippe de la Touche et la marraine Catherine Bernaudeau. Boutheron, curé de Fenioux.

Cet enfant était issu du mariage célébré ci-avant le 15 février 1708.

Le 20 Août 1709 ont reçu la bénédiction nuptiale, Pierre Seigneuret, fils de défunt René Seigneuret et de Louise Duret et Catherine Picard, fille de Jacques Picard et de Mathurine Pouvreau, tous deux de cette paroisse etc. ...suivent les témoins, etc. ... Boutheron, curé.

Le 24<sup>ème</sup> jour d'Août 1709 a été enterré au cimetière de ce lieu, le corps de Philippe de la Touche, ont été présents : Anthoine de la Touche, son fils, Catherine Bernaudeau, sa femme, et plusieurs autres qui ne savent signer. Boutheron curé de Fenioux.

Est ce dans les bâtiments de la Mangotière, dont nous avons parlé qu'ont habité les familles Gamain, de la Touche et Bernaudeau ? Nous n'en savons absolument rien.

Note relevée aux cahiers paroissiaux de l'année 1681 tenus par le curé Joffrin, et ainsi conçue : *illisible*...Mazureau appelé le Mazureau Moreau assis au bourg de Fenioux, touchant d'un bout au chemin par lequel l'on va du Logis de la Corne au bourg Garosson, et d'un côté au Mazureau et de la fontaine (*mot illisible*) du dit Fenioux et d'autre à la maison du dit charron.

\* \* \* \* \*

## LA BONNETIERE

Nous ne sommes pas allé voir ce village qui est situé à droite de la route de Fenioux à la Chapelle-Thireuil, en face celui de la Mangotière qui lui est à gauche.

On nous a dit qu'à la Bonnetière, toutes les constructions sont modernes.

Cependant nous trouvons aux registres paroissiaux qu'en 1696, un M. Gabriel Michau sieur de la Bonnetière, y habitait, et fut témoin à un mariage. Sans doute parce qu'il était parent ou ami de l'un des conjoints, lesquels avaient des liens de parenté avec les habitants de la Mangotière cités ci-avant.

Ceci dit pour prouver l'existence à cette date d'un Gabriel Michau sieur de la Bonnetière.

Le 25 janvier 1696, ont reçu la bénédiction nuptiale : Antoine La Touche, sieur de Petit Pré (nous croyons savoir que « Petit Pré » est un tènement situé vers la Vergnée) et Marie-Marguerite Chesserand, tous deux de cette paroisse.

Après trois bancs publiés, de leur futur mariage, ont été présents : M. Philippe de la Touche, sieur de Grand-Maison, père du futur, Anthoine de la Touche, son oncle, Dame Catherine Bernaudeau sa belle-mère. Et du côté de Damoiselle Chesserand, Gabriel Michau, sieur de la Bonnetière, son oncle et curateur, François Bouquet, son cousin, François Beabeau, aussi son cousin et Olivier Chesserand son beau-frère.

Suivent toutes ces signatures, et celle de : Reaux curé. (Nom à vérifier)

Le 21 décembre 1697 a été enterré le corps de Marie Texier, femme de M. Gabriel Michau sieur de la Bonnetière. Ont été présents, le dit Gabriel Michau son mary, Jeanne, Perrine et (*illisible*) Texier, ses belles-soeurs qui ne savent signer. Signature illisible du curé

\* \* \* \* \*

Quelques notes prises sur le livre **censif de la Seigneurie de la Braudiere** et concernant la Commune de Fenioux en les années : **1787 - 1788 - 1789 - 1790 et 1791**

Ayant pu nous procurer, grâce à la grande obligeance de M. F. Bordier, propriétaire à la Ménardiere, Commune de Mazières en Gâtine, le livre Censif du Fief et Seigneurie de la Braudiere, livre de recettes dont il est le possesseur, nous y récoltons certaines indications que nous croyons intéressantes pour l'ensemble de notre petit travail sur Fenioux et ses différents lieux-dits.

Nous citerons principalement ce qui a trait à Fenioux entre autres Communes, telles qu' Ardin, La Chapelle- Thireuil, Le Beugnon et Allonne.

Sur la couverture du gros volume, lequel pèse bien 15 kilos, est écrit ceci :

Livre de recette du Fief, Seigneurie et Haute Justice de la Braudiere.

En première page est cet autre titre : Livre recette des Fiefs, terres et Seigneuries de la Braudiere, Lunardiere et leurs Annexes.

Sur l'intérieur de la couverture en parchemin du dit livre de recette, se trouve un avis-réclame du papetier relieur. Nous citons textuellement cet avis, en trouvant la rédaction assez curieuse.

### **AVIS**

**DEPIERIS**, marchand papetier et relieur, relie très proprement tant en maroquin, veau, basanne, tranche dorée, marbrée qu'à l'anglaise, fauve, écaille, etc. ...

-Tient magasin d'encre simple, double et double luisante de la petite vertu du sieur Guyot Paris.

-Tient papiers de Hollande pour dessiner, de toutes grandeurs, comme Eléphant double où grand Aigle Impériale, super royal, grand médian, petit médian, papier verni pour calquer et lavé pour l'écriture, papier de poste de toutes grandeurs, d'Hollande et de France, doré sur tranche et à vignettes avec enveloppes, papier soie, battu, grand papier gris bleu pour dessiner aux trois crayons, du gris, du bleu perle et royal bleu d'Hollande pour pastel, papier d'Angoulême et registres de toutes grandeurs et qualités, cartons de toutes espèces, vend et fait boîtes de quelque nature qu'on le désire.

- Tiens cire à graver et d'Espagne, boîtes de pain à cacheter, encre de chine sans araque, plumes d'Hollande taillées où non, écrivoires, crayons d'Angleterre, grattoirs, canifs de toutes façons.

- Tiens toutes sortes d'estampes françaises et anglaises, plans et cartes géographiques, nouveaux principes du dessin en tous genres, comme figures, paysages, architecture et anatomie utile aux chirurgiens et aux peintres.

- Tiens livres et principes d'écriture, pièces de théâtre, assiettes de tous opéras, contre danse, papier rayé pour musique de toute portée. Dessus à broder, jeux d'Histoire Géographie et autres nouveaux costumes français, utiles aux perruquiers, tailleurs, coiffeuses, le tout dessiné par les plus célèbres artistes.

- Cartes d'autel de toutes grandeurs, préparations et actions de grâces avant la sainte Messe images de dévotion, coloriées et en noir, de toutes grandeurs, velin et papiers découpés et sans être découpés, de toutes les espèces, petites et grandes découpures.

- Pièces à 8 et 4, pièces à boucher, doubles feuilles, pièces cintrées, bassins miniatures, modes à couper et autres, en dévotion et grotesque, papiers peints pour tentures imitant les plus belles étoffes, dans le nouveau goût, arabesques, Perses, etc. ...

- Dessus de portes et de cheminées, corniches, bordures et lambris d'appui assortissants.

Papier paillé, à fleurs et uni, dominoterie assortie, papiers dorés et argentés à plat.

-Tient aussi parchemin et velin en couleur et pour dessins en miniature. Almanach chantant et étrennes mignonnes, écrans fins et communs, baguettes pour cadres, dorées et en couleurs, vend généralement tout ce qui concerne le commerce de la papeterie et des estampes en gros et détail.

### **Le tout à juste Prix**

Le dit sieur encadre les estampes sous verre.

Il demeure à Nyort, rue du Palais, près du puits.

### **Petite Métairie du FAUGEROUX ou FOUGEROUX**

Pour raison d'une petite métairie appelée : Le Faugeroux, sise paroisse de Fenioux, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service, abonné à 50 sols, à mutation de vassal et 30 sols à mutation de Seigneur. Art. 231 du censif, p. 3.

#### **FIEF du FAUGEROUX**

La Veuve du sieur Jeanneau, demeurant à la Saulnerie paroisse de Secondigny, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service abonné à cinquante cinq sols à mutation de vassal, et 30 sols à mutation de seigneur pour raison du fief du Faugeroux, contenant une borderie de terre, située paroisse de Fenioux. page 4

#### **La POCHINIÈRE et TERRIÈRE**

M. Charles Jourdain, chevalier seigneur des Châtelliers de Villiers en Plaine, la Borlière, la Montagne et autres lieux, demeurant en son château de Villiers, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service quand le cas y advient, abonné à vingt cinq sols et un dîmier annuel fixé à neuf livres au 1- janvier de chaque année, et en outre la dixième partie des fruits pour droits de terrage et de cens sur-le-champ de Gaillard et la dîme au douze sur le champ du Pont. Les autres domaines francs de dîme et de terrage.

Pour raison de deux borderies nommées, La Pochinière et Terrière, sises paroisse de Fenioux, dépendant de la Seigneurie de la Borlière. Art. 233 du censif de la Braudière.

#### **FIEF du CLAUDY**

M. De Vaucelle, demeurant ville de Poitiers, doit foy et hommage lige à devoir de rachat et amutation de Seigneur pour raison du fief du Claudy contenant une borderie de terre, sise paroisse de Fenioux. Art. 234 du censif page 4

#### **La PARTHENAYSIÈRE**

Le Seigneur de Brusson doit foy et hommage plain, plet et cheval de service, abonné à 4 livres à mutation de Seigneur et de Vassal, pour raison d'une borderie de terre herbergée, appelée : la Parthenaysière. Art. 237 du censif. p. 9

#### **La BERLANDIÈRE et la BELIVRIE**

L..... (Sans nom).....doit foy et hommage lige, devoir de rachat a mutation de vassal, pour raison du ¼ des terrages et dîmes sur les tenements de la Berlandière, et Bélivrie, situés paroisse de Fenioux . Art. 238 du censif de la Braudière. p. 11

#### **FIEF des NOUES**

Le sieur Jean-Jacques Allard de la Resnière , demeurant ville de Poitiers, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service, abonné à 30 sols, à mutation de seigneur, et 55 sols à mutation de Vassal, pour raison du fief des Noues, sis paroisse de Fenioux, sur le village et tenement des Noues, employé à l'article 243 du censif . p.15

#### **L' OLIVERIE**

Le sieur René Gaufreteau, marchand au bourg de Secondigny, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service, à mutation d'homme, abonné à 42 sols, 6 deniers pour raison de la Borderie de l'Oliverie, faisant partie de la métairie de l'Oliverie. Art 244 du censif de la Braudière.

#### **MONJARDIN**

Le sieur René Gaufreteau, marchand au bourg de Secondigny, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service à mutation d'homme, abonné à 42 sols 6 deniers, pour raison de la borderie et tenement de Monjardin, sis paroisse de Fenioux et faisant partie de la métairie de l'Oliverie . Art. 245 du censif de la Braudière.

#### **BORDERIE de LAVAU, Près les Châteliers**

Messire Pierre Serin, prêtre chanoine de la Cathédrale de Luçon, y demeurant, au nom et comme titulaire de la Chapelle de Lavau, doit foy et hommage lige et rachat, En outre la dîme au douze, tant des fruits que de charuage, pour raison de la dite borderie de la Chapelle de Lavau. art. 247 du censif de la Braudière.,

#### **DU VIGNEAU (ou REMIGIOU)**

Le sieur Henry Joseph Bernardeau de l' Espinay, demeurant au bourg du Beugnon, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service, abonné a 27 sols 6 deniers à mutation *...illisible...* pour raison de la métairie avec ses dépendances et fief du Vigneau sis paroisse de Fenioux . art. 248 du censif.

#### **LA POUGE**

Le sieur Jean Guillaume Florisson, notaire au bourg et paroisse de Fenioux, doit foy et hommage plain, pour raison du fief de la Pougé, faisant partie de la métairie de la Pougé, paroisse de Fenioux. art. 249 du censif de la Braudière.

Près de la Pougé il existait un fief appelé « L' Ecotiere » Il relevait du seigneur de Brusson.

#### **LA BERNARDIERE**

Jean François Langlade, sieur de la Bernardiere, demeurant au bourg de Fenioux, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service, pour raison de la métairie noble de la Bernardière, avec le fief de Mortemer en dépendant, le tout situé paroisse de Fenioux. art. 148 et 242 du censif

#### **LA MANGOTIERE**

M. Guichard de Gourgé, demeurant ville de Fontenay, à cause de sa seigneurie de Puychenin, doit foy et hommage plain, plet et cheval de service abonné à 30 sols, pour raison de fief sur le tenement et village de la Mangotière, contenant une borderie de terre située paroisse de Fenioux, lequel fief dépend de la seigneurie de Puichenin. art. 253 du censif.

#### **Partie de la METAIRIE du PRE**

Le sieur Louis Rivet Thibaudière, bourgeois demeurant ville de Niort, paroisse Notre-Dame, doit chacun an, au terme de Noël, dix boisseaux d'avoine, ras mesure de Secondigny, et un faix de foin estimé 25 sols, le tout de cens et rente, la dîme au douze sur toutes les terres et jardins de la dite métairie, et la dîme de charuage aussi au douze dont le seigneur de ce fief a les deux tiers, et le prieur de Brusson, St. Marc, l'autre tiers, pour raison d'environ 40 boisselées de terre et deux boisselées et demie de pré, faisant partie de la métairie du Pré, sis paroisse de Fenioux . art. 418 du censif de la Braudière.

#### **La Métairie de la CHUPAUDIERE**

Les enfants et héritiers du sieur Barnabé Boutheron, demeurant à St. Hilaire sur l'Autize ( St. Hilaire des Loges - Vendée ) doivent chacun an, aux termes de Notre Dame d'Aoust et Noël, 4 boisseaux et demi de seigle, mesure de Champdeniers, et 3 sols, pour droits de terrages, dix boisseaux ras d'avoine, mesure de Secondigny et un faix de foin, estimé 25 sols, le tout de cens et la dîme au douze, tant des fruits que de charuage, de laquelle dîme de charuage il n'est dû à cette seigneurie que les 2/3, l'autre tiers étant dû au prieur de Brusson St.Marc, pour raison de la métairie de la Chupaudière, avec ses appartenances et dépendances situées paroisse de Fenioux . Art. 419 du censif de la Braudière.

### **Tènement de la PLISSONNIERE**

M. Jacques Hubert Savatte de la Mothe, chevalier seigneur de la Roche-Hudon et de la Plissonnière, demeurant ville de Poitiers, paroisse St. Porchaire, doit chacun an, au terme de Noël, une raize d'avoine, valant cinq boisseaux ras, mesure de Secondigny, et deux faix de foin, estimés 25 sols chacun, le tout de cens et en outre la dîme au douze, tant des fruits que de charuage sur toute la métairie ,avec ses appartenances et dépendances, en ce qui est situé paroisse de Fenioux , de laquelle dîme de charuage, le prieur de Brusson St.Marc, en a le tiers. Art. 420 du censif de la Braudière.

### **Borderie de la CHAPELLE de la BURLIERE ou CHAPELLE GAUDIN**

M. Louis Gabriel Jahan de la Ronde, curé de Mauzay (près Thouars), au nom et comme titulaire de la Chapelle Gaudin, alias « la Burlière »:

Doit chacun an au terme de Noël, dix boisseaux ras d'avoine mesure de Secondigny et un faix de foin estimé 25 sols, le tout de cens et la dîme au douze tant des fruits que de charuage, dont de cette dernière le 1/3 va au prieuré de Brusson st.lmarc.Pour raison de la borderie de la Burlière avec ses appartenances et dépendances, sis paroisse de Fenioux. Art. 421 du censif de la Braudière.

### **La VERDONNIERE**

Le sieur Vicaire de Fenioux doit chacun an, au terme de Noël, un provendier d'avoine valant dix boisseaux ras mesure de Secondigny et un faix de foin estimé 25 sols, le tout de rente seconde foncière et en outre la dîme au douze, pour raison de la métairie de la Verdonnière, située dite paroisse de Fenioux. Art. 426 du censif.

Ci à cet article la mention suivante : Reçu du métayer de la Verdonnière deux années de devoir de 10 boisseaux et 25 sols - Reçu encore du métayer le devoir de l'autre part sur lequel a été déduit le cinquième.

En 1789 le vicaire de Fenioux était un M. Guillemoteau, dont la famille habitait Xaintray.

### **La PORTIERE**

Le sieur Joseph François Vexiau curé d'Ysernay en Anjou, diocèse de la Rochelle, et Demoiselle Bernaudeau, demeurant à la Portière, doivent solidairement et sans division, chacun an au terme de Noël 10 boisseaux ras avoine, mesure de Secondigny et un faix de foin estimé 25 sols, le tout de rente seconde foncière et en outre la dîme du charuage au douze pour raison du tènement de la Portière , sis paroisse de Fenioux . Art. 427 du censif.

### **Aux TIFFAUDIERES**

Le dit sieur Vexiau *..illisible.* doit chacun an, au terme de Noël, deux boisseaux et demi ras d'avoine, mesure de Secondigny, de rente seconde foncière, pour raison du tenement des Tiffaudières, situé paroisse de Fenioux. art. 428 du censif

### **Village et Tènement de la VERGNE aux PACAULTS**

La dite Marie Bernaudeau, fille majeure, demeurante au village de la Brunetière ( Fenioux) et Jean Jacques Jarriau, laboureur au village de la Portière, paroisse de Fenioux, doivent chacun an au terme de Noël, 10 boisseaux ras d'avoine, mesure de Secondigny, et un faix de foin estimé 25 sols, le tout de cens, plus la dîme au douze sur toutes les terres et parties des jardins . Le dit village franc de dîme de charriage. Art; 396 du censif de la Braudière.

### **La Métairie de la MOUNERIE ou AUMONERIE**

Le sieur Jean Jamain, marchand fabricant d'étoffes à la Beaujolière, paroisse de Vernoux en Gâtine, Pierre, François, Joseph, Augustin, Jean et Marie, ses frères et soeurs , doivent chacun an au terme de Notre Dame de mars, quinze boisseaux ras d'avoine, mesure de Secondigny, et au temps des fauches, un faix et demi de foin appelé herbau, et un biau de quatre boeufs avec charette pour aider a charroyer, pendant un jour seulement jusqu'au bourg de Fenioux, le foin qui croit en le pré du bourg, dépendant de la seigneurie de la Braudière, en nourrissant hommes et boeufs .

Le tout de cens. En outre la dîme au douze sur les terres et charuages aussi au douze sur les maisons et jardins. Laquelle dîme de charuage des dites maisons et jardin, se partage avec le prieur du Vieux Brusson, savoir : le Seigneur pour les 2/3, le Prieur pour l'autre 1/3 pour raison de la métairie de la Mounerie avec ses appartenances et dépendances. Art. 393 du censif de la Braudière.

Nota, Ici est la mention : reçu les arérages avant que M. Frère en fut fermier

En outre à la page 185 du livre censif il est question d'une chenaye, sise paroisse de Fenioux, près le Grand Champ de la Verdonnière et près les champs de la Huche du Bois et du Chiron de la Mounerie, confrontée à l'article 406 du censif de la Braudière.

### **Tènement du PAIN, faisant partie de la MOTTE du PAIN**

Le sieur Jean Baptiste Cibard, marchand demeurant à la métairie de la Pommeraye, paroisse de Cours, doit chacun an au terme de Noël, 22 boisseaux ras d'avoine, mesure de Secondigny, un faix de foin, abonné à 25 sols, un chapon et 3 sols 8 deniers, et au temps des métives la douzième partie des fruits pour droits de terrages, le tout de cens, et la dîme au douze sur toute la métairie. Art. 395 du censif de la Braudière.

Mention : Reçu de Guérineau, du Pain, 3 années du devoir et un chapon.

Ci après suivent de nombreuses pages dont le contenu à peu près pareil à ce qui est cité ci avant, a trait aux borderies ainsi qu'aux petites et aux grandes métairies de la Jarrie.

Comme il serait beaucoup trop long de citer, nous passons, comme nous ferons du reste pour nombre de tenements d'agglomérations de fermes et de villages.

Pour les tènements concernant La Touche Marion, dans lesquels tenements un M. Charles de Racodet chevalier de l'ordre militaire et royal de St. Louis, chevalier seigneur de la Vergnais, la Vergnaye où la Vergnée, et autres lieux environnants, demeurant , ville de Fontevay le Comte, possédait de nombreuses terres ainsi que le fief de la Vergnais paroisse de Fenioux , nous abrégeons forcément.

Nous en ferons autant pour le village de la Vergne Samoyeau (aujourd'hui la Vergne Chamereau) paroisse de Béceleuf, et la métairie de l'Emerière (commune de Béceleuf) à propos de laquelle est souvent cité le nom d'un M. Philippe Richard, demeurant à sa terre de la Gort, paroisse de Xaintray .

A cette époque un François Gauthier était métayer à l'Emerière, on cite encore d'autre part le nom d'un M. Chebrou seigneur du Petit Château, commune de Béceleuf.

On cite aussi le tènement de la Motte de Roche-Cervelle, on dit vulgairement : Roc-Cervelle, car à ce lieu se trouve un gros rocher, situé dans un lieu abrupt et assez accidenté, loin de toute habitation, et à l'intersection de deux rivières allant sur Ardin, se jeter dans l'Autize.

A ce tènement de Roche-Cervelle, un M. Marc Arnault, marchand fermier à la Cour de Fougère, paroisse de Béceleuf, payait la redevance de deux oies blanches, au terme de Noël, au seigneur de la Braudière (voyez encore une fois, pourquoi des blanches ?)

Actuellement se tient, tous les ans à ce lieu-dit, en été, une petite assemblée populaire, ou la jeunesse des environs y va danser, la soirée d'un dimanche d'été.

J'ai encore lu sur le livre censif, le nom du lieu-dit : le village du Plet. Ce village est peu éloigné de Roc-Cervelle. Il est situé tout en haut d'une forte éminence de terrain au bas duquel coule une des rivières qui va rejoindre à Roc-Cervelle.

On parle de la seigneurie du Plet, mais on ne cite pas le nom du titulaire de cette seigneurie.

D'autre part, je relève à un article sur Béceleuf, qu'un M. Espron de Beauregard était dans ce temps seigneur de Pouzay, Béceleuf et autres lieux, aussi Beauchêne paroisse d'Ardin. (Tous ces tènements ci dessus cités sont paroisse de Béceleuf)

En Ardin, la métairie de Grignon, le titulaire possesseur était croyons-nous, un Messire Pierre Hugueteau, conseiller du Roy et son procureur honoraire a la maîtrise des eaux et forêts de la ville de Niort, paroisse de Notre Dame.

Un M. Michel André Clémanson était curé d'Ardin, et y demeurait vers 1788 à 1792.

Je m'aperçois que je m'éloigne trop de Fenioux, j'y reviens dans la section et les tènements du bourg.

### **Tènement du BOURG de FENIOUX**

Le dit sieur Gautier, prêtre, au nom et comme curé de la paroisse de Fenioux, y demeurant maison presbytérale, doit chacun an au terme de Noël, 20 deniers de cens, pour raison de la maison presbytérale de Fenioux avec ses appartenances et dépendances, cours, issues et jardins, le tout se tenant, sis au bourg de Fenioux. Art.257 du censif de la Braudière. Le même doit au terme de Noël 4 deniers de cens pour un jardin près sa cure.



## Suite du BOURG de FENIOUX

François Braud, bordier au bourg, doit pour un jardin sis devant le cimetière.

M. Charles Girard, tailleur d'habits demeurant au bourg de Fenioux doit pour un jardin près le bourg de Fenioux.

Le même doit 7 deniers de cens, et est sujet aux moulins et fours banaux, pour une maison et jardin au bourg de Fenioux. Le même paie encore pour deux ou trois autres petits immeubles d'à peu près même importance.

Demoiselle Marie Françoise Jobet de la Pagerie fille majeure demeurante au bourg de Fenioux, et le sieur Joseph Désiron sous inspecteur des fermes du Roy à l'île d'Oléron, doivent un sol 7 deniers de cens, pour raison d'un jardin sis près le cimetière et le bourg.

Le sieur René Gaufreteau, marchand au bourg de Secondigny, doit *..illisible...* pour un petit jardin autrefois en grange, dépendant de la borderie de la Caraque, sise au bourg et paroisse de Fenioux. Le même paie aussi *..illisible...* pour 4 planches de jardin sis au même lieu.

Les enfants et héritiers de Bonaventure Seguin, demeurant chez Jacques Cantet, leur curateur, fermier à la Saumorière de Fenioux, doivent pour raison d'une maison et jardin sis au bourg de Fenioux.

Le sieur Jean Fleau (dit Arthenay), huissier royal au bourg de Fenioux, doit pour une planche de jardin *..illisible*, etc. ...

Le même doit au terme de Noël une Géline de cens, pour l'Ouche Moriceau, sise près le cimetière.

Le même encore pour un petit pré sis près le bourg et la métairie de la Butauderie.

Le même et les mineurs Boileau doivent pour leurs maisons, cours et jardins, sises au bourg, devant l'Eglise.

Un sieur Fleau (dit Arthenay) serrurier au bourg paie pour maisons, cours et jardins et dépendances sises devant l'Eglise du lieu.

Demoiselle Marie Jamain, fille mineure, demeurante avec le sieur Joseph Laurent, son père, vitrier au bourg de Fenioux, doit au terme de Noël, deux fourches de biau, abonné à deux sols six deniers de cens, pour maison, cour et jardin, sis au bourg de Fenioux

Louis Lestrigou, menuisier au bourg de Fenioux, doit un chapon et 12 sols 6 deniers, le tout de cens, pour raison de ses maisons, jardins, cours et issues, sis au bourg de Fenioux, près la Salle ou... ? art. 255 du censif de la Braudière.

Le sieur René Gaufreteau, marchand au bourg de Secondigny, doit 50 sols et deux chapons, le tout de cens, pour raison de deux maisons, cours et jardins, l'une desquelles maison était autrefois « la Seigneurie de la Salle » et l'autre appelée « la Caraque » Art 276 du censif de la Braudière.

Au sujet de ces anciens lieux-dits et leur dénomination, on sait, et nous l'avons dit précédemment, que la Caraque était le groupe de petites maisons du quartier de la cure.

Quant au lieu-dit de « l'ancienne Seigneurie de la Salle », il se pourrait que ce fut dans des terrains actuellement en jardins, appartenant à Mr Auguste Chartier, charron-forgeron, car il paraîtrait que lorsque l'on a mis ces terrains, qui étaient en nature de prairie, en jardins, on a trouvé en les défonçant et les labourant, de nombreuses fondations de murs et même certaines de forme circulaire, ce qui ferait penser que si la vieille « Seigneurie de la Salle » devait se trouver par là vers « la Caraque », il n'y aurait rien d'étonnant que l'ancienne « Seigneurie de la Salle » fut par là dans ces jardins.

Les mineurs Luc Ménard et Pierre Brossard, cordonniers au bourg de Fenioux doivent pour une maison, cour et jardin appelé la Bouchandrie, sis au bourg de Fenioux. Nous ne connaissons pas ce lieu-dit vers le bourg appelé : « La Bouchandrie »

Luois Joret, boulanger au bourg de Fenioux, paie pour une maison cour et jardin, sis près le four banal au bourg et paroisse de Fenioux. Nous ne savons pas encore où était le four banal

M. Jean Guillaume Florisson, notaire royal au bourg de Fenioux doit, sept sols deux deniers de cens pour raison de la maison de la Corne, avec ses appartenances, cours, jardins en dépendant, le tout se tenant. Art. 289 du censif de la Braudière .Compris une aire sur le devant, dans laquelle se trouve un puits.

Le dit Jean Guillaume Florisson, notaire royal doit deux deniers de cens, pour raison d'un jardin sis au jardin de la Gasse, au bourg de Fenioux. Art. 287 du censif de la Braudière.

M. Benjamin Joseph Guillemoteau, prêtre, au nom et comme vicaire de Fenioux, demeurant au dit bourg, doit chacun an, au terme de Noël, deux deniers obole de cens pour raison d'une maison et jardin sis au bourg de Fenioux. Art. 291 du censif de la Braudière.

Le sieur Gautier, prêtre, au nom et comme curé de la paroisse de Fenioux, demeurant au bourg du dit, maison presbitérale (la cure), doit chacun au terme de Noël, trois sols de cens, pour raison d'un verger situé au bourg et paroisse du dit, près la maison de l'Aumonnerie où Vicariat. Art. 293 du censif de la Braudière.

Cette maison se trouvait située où est actuellement le petit jardin nord maison de Mme Veuve V. Bernard.

Le sieur Jean Capon, demeurant au bourg, et Philippe Capon aussi demeurant à Daligré (allias Marans) et le sieur Jean Capon, demeurant à St. Philbert, doivent pour raison de la maison de «la Caponnerie » avec ses appartenances et jardin en dépendant se tenant, sis au bourg et paroisse de Fenioux. Art. 296 du censif de la Braudière.

Donc le groupe de maisons, sis au bas bourg, route de Xaintray, et appelé vulgairement « la Caponnnnerie » vient sûrement du nom de ses anciens propriétaires, les Capon.

D'autre part, les dits sieurs Capon, doivent pour raison d'une maison appelée « la Borderie de l'Étang », avec un pré et un jardin en dépendant le tout se tenant, sis au bas bourg de Fenioux. Art. 297 du censif de la Braudière.

Le nom de cette borderie de l'Étang, portée au censif de la Braudière, prouve une fois de plus l'existence de l'ancien étang de Fenioux, dont nous avons parlé d'autre part, et qui occupait toute la longue prairie de la Braudière, depuis le chemin de Fenioux à Xaintray jusque assez loin du côté de Taneray .

Les dits sieurs Capon , Louis Godillon métayer à la Chevallerie, et les héritiers Nicollas Fournier, doivent solidairement au terme de Noël , deux chapons , une géline , onze sols et au temps des fenaisons, deux fourches de biau au pré du bourg , le toutde cens ,pour raison de leurs maisons et jardins, sis au Bourg-Jarousson .

Nota : Nous croyons que ce que l'on entendait, dans ce temps là par « deux fourches de biau » c'était deux ouvriers faneurs, munis de leurs fourches à faner les foins, et par un beau temps.

Le dit sieur Gaufreteau, marchand au bourg de Secondigny doit chacun an, au terme de Noël, 3 chapons de cens, pour raison de deux maisons, où était autrefois la seigneurie du Bourg-Jarousson, cour et jardin se tenant. Ceci nous prouve l'existence jadis, d'une petite seigneurie au Bourg-Jarousson, laquelle dépendait disent les actes de 1636 et 1666, en notre possession, de la seigneurie et haute justice de la Braudière.

La Demoiselle Marie Jamain, fille mineure, demeurante avec le sieur Joseph Laurent son père, vitriér, au bourg de Fenioux, doit au terme de Noël, deux gélines et au temps des fenaisons, une fourche de biau pour aider à faner le foin de cette seigneurie. Ceci pour raison d'un pré situé au Bourg-Jarousson. Nota : Cet article est encore une confirmation de notre appréciation sur ce qu'était, une fourche de biau.

Le sieur René Frère de la Pommeraye, marchand fermier au château de Dislay, paroisse d'Ardin, doit quatre deniers de cens, et une demye fourche de biau, au pré du bourg pour raison d'une écurie et jardin, sis au Bourg-Jarousson.

Le dit sieur Frère de la Pommeraye, doit cinq sols, une géline, et une fourche de biau, appréciée à 15 deniers, le tout de cens, pour une maison et ses dépendances, sis au Bourg-Jarousson, art. 304 du censif de la Braudière.

Le dit sieur curé, Curé de Fenioux, doit chaque terme de Noël, six deniers de cens, pour raison d'une piece de pré, nommé le pré du Bourg-Jarousson, contenant environ trois journaux. Art. 307 du censif.

Le dit sieur René Gaufreteau, marchand au bourg et paroisse de Secondigny, doit chacun an, au terme de Noël deux sols cinq deniers de cens et la dîme au douze, pour raison d'un jardin d'environ deux journées de bécheur (voyez cette mesure de superficie) dépendant de Monjardin (le Jardin).

Nous arrêtons ici pour les tènements du bourg et nous revenons à d'autres tènements des métairies et villages.

#### **Petite Métairie de la LIMOUZINIÈRE**

Le sieur Frère de la Pommeray, marchand fermier au château de Dislay, doit solidairement et sans division, et au temps des métives, la sixième partie des fruits pour droits de terrages et dîme, pour raison du tenement de la Mitoisière, sis paroisse de Fenioux. art. 320 du censif de la Braudière.

Nota : En ce temps là, 1787, la Mitoisière aurait été un village ? Nous ne le croyons pas, à moins qu'y fut comprise une portion du village de la Jarsonnière

#### **Tènement de la BRUNETIÈRE**

La dite Marie Bernaudeau, fille majeure, demeurante au lieu de la Brunetière paroisse de Fenioux, doit chacun an au terme de Noël, deux sols, deux deniers et quatre sols pour des Voireaux ? le tout de cens, et en outre la dîme au douze de charuage et les menues et dîmes vertes, de laquelle dîme de charuage il en appartient 1/3 au prieuré du Vieux Brusson, pour raison du village et tenement de la Brunetière. Art. 425 du censif de la Braudière.

Nota : Qu'étaient ce que ces menues et vertes dîmes ? Peut-être des fourages verts.

### **Village et Tènement de la BARRE**

François Lucet, marchand au village de la Barre de Fenioux, doit chacun an au terme de Noël, six sols neuf deniers d'une part, un chapon d'autre, quatre sols pour les Voiraux encore d'autre, et au temps des métives, la sixième partie des fruits pour droit de terrage et dîme, le tout de cens et la dîme de charuage au douze tant d'agneaux que de gorrans ? de laquelle il n'est dû que les deux tiers à cette seigneurie de la Braudière, l'autre tiers étant dû au prieur du Vieux Brusson, et en outre chacun an, au terme de St. Michel, deux boisseaux de seigle, mesure de Champdeniers, pour raison du village et tenement de la Barre de Fenioux. Art. 322 du censif de la Braudière.

,Au Tènement des **Nouillères** (près la Barre), il y avait environ 96 boisselées de terre et 15 journaux de pré.

### **Village et Tènement de la BONNETIERE**

1° François Goichon, laboureur au dit village ,2° Jean Fleau, huissier royal au bourg ,3° Jean Magloire Fleau, marchand à la Chapelle-Thireuil,4° Jean Bonnet, jardinier au Château de Brusson,5° les enfants Pierre Bonnet, demeurant chez Pierre Renaudet, leur père vitrier à la Juninière, 6° Jean Dutaud, marchand à la Mangotière, 7° Allonnet à la Bonnetière, 8° René Audurier, laboureur à la Mangotière, 9° Audurier le Jeune, à la Portière, 10° Marie Bernardeau à la Brunetière, 11° Florisson notaire royal,doivent chacun an :

-au terme de Noël, dix sept sols, deux sols appelés les Herbants, 4 sols sur les Voiraux, deux chapons et trente boisseaux ras avoine, mesure de Secondigny.

-au temps des métives, la sixième partie des fruits, pour droit de dîme et terrage, etc. ... pour une ouche appelée « Le champ du Noyer » appartenant au dit sieur Allonnet, *...illisible*..... et aussi la dîme sur une vielle ouche où est la dîme au douze pour charuage qui se partage avec le prieur de Brusson St.Marc qui en a le tiers, les deux autres tiers dûs à la seigneurie de la Braudière ?

Le sieur Florisson notaire royal doit deux oyes pour droit de dîme et terrage, dix deniers de cens, pour raison de deux pièces de terre appelées « Le Pâtis des Humeaux » et deux pièces de pré appelées « La Noue Jamboeuf » et «le Pré Nouveau », sis près le grand champ de la Butauderie, sur le chemin tendant de Fenioux au cimetière, à main gauche. Art. 353 du censif.

### **Champ de la JUNINIÈRE Alias L'ETANG GELIER**

Les dits sieurs Capon doivent chacun an , au terme de Noël , un denier de cens et la dîme au douze , pour raison d'une pièce de terre appelée « Le Champ de la Juninière » alias l'Etang Gelier , sis sur le chemin du dit Fenioux à la Juninière , à main droite . art.359 du censif de la Braudière. Nous chercherons sur le terrain où a pu se trouver l'Etang Gelier.

Le dit sieur curé de Fenioux devait deux deniers de cens pour raison d'un petit pré d'un demi-journal, dépendant de la cure de Fenioux, situé au-dessous de la Butauderie. Art. 361 du censif de la Braudière.

### **Tènement de la JUNINIÈRE**

Le sieur Jean Bonnet jardinier au château de Brusson et les enfants Pierre Bonnet, demeurant chez Pierre Renaudet, laboureur à la Juninière, paient pour dîme et cens, pour raison du tenement de la Juninière, contenant environ 102 boisselées de terre et quatre journaux de pré, faisant partie de la métairie de la Juninière. Art. 349 du censif de la Braudière.

### **Tènement des Noues Vergneuses, dépendant des Métairies de la POUGE**

Le dit sieur Florisson, notaire royal au bourg paie pour 35 boisselées de terre etc. ...et en outre, la rente foncière de cinq livres, autrefois due à la cure de Fenioux, chacun an, au terme de Saint. Michel.

En outre le seigneur de ce fief doit ...*illisible*... pour le tenement des Noues Vergneuses où Rochons, consistant en 73 boisselées de terre et 18 journaux de pré. Art. 369 du censif de la Braudière.

### **DÎMES des Domaines Nobles de La POUGE**

#### **Alias Fiefs de La POUGE, BRAUDE et BEAULIEU**

Le dit sieur Florisson paie au terme de Noël, 4 boisseaux de seigle et 4 d'avoine, mesure de Secondigny, nommé « La Rente à Madame », pour raison des droits de dîme au douze sur tous les domaines, nobles de la Pougé, hors d'une moitié de celle de charuage due, savoir : les deux tiers à cette seigneurie de la Braudière et l'autre tiers à ce prieuré de Brusson St. Marc.

Lesquels domaines étaient autrefois nommés : Fiefs de la Pougé, Braude et Beaulieu. Art. 371 du censif de la Braudière.

### **Village et Tènement de La CHEBETIERE**

Jean François Langlade sieur de la Bernardière, demeurant bourg de Fenioux, et autres consorts, paient pour le village et tenement de la Chebetière ect....ect....

### **Prise d'eau du MOULIN de MOUSSET**

La Dame Veuve du sieur Maupetit, demeurant à la Caillerie, commune de Secondigny, et Jean Beaubeau, métayer à la Bouterie de la Chapelle-Thireuil, doivent pour raison de la prise d'eau du moulin de Mousset, paroisse de la Chapelle-Thireuil. Art. 53 du censif de la Lunardière. Nota : En quel endroit à Mousset se trouvait placé le moulin ?

**FIN du 2eme CAHIER.**

## **Biographie de Gabriel GUILLEMET**

### Naissance :

Gabriel Guillemet est né le 4 septembre 1851 à la Terrassonnière de Fenioux (aujourd'hui de Xaintray), fils de Pierre Guillemet, cultivateur et de Jeanne Suzanne.

Mariage : Le 4 Février 1874, sont comparus dans la maison commune de Fenioux pour contracter mariage :

Guillemet Gabriel, âgé de vingt deux ans, fils mineur de Pierre Guillemet, 58 ans et de Jeanne Suzanne âgée de 53 ans, propriétaires cultivateurs à la Terrassonnière commune de Xaintray.

Et Goichon Marie Désirée Désanges, âgée de vingt quatre ans, née à Fenioux le 14 septembre 1849, demeurant à la Portière de Fenioux, fille de Goichon Charles et Ayrault Marie Julie.

### Témoins :

Guillemet Jacques, oncle du marié, 49 ans, la Michelière de Xaintray.

Suzanne René, oncle de la mariée, 51 ans, la Michelière de Xaintray.

Bonnet Louis, cousin de l'épouse, 53 ans, la Portière de Fenioux.

Bonnet Hippolyte, cousin de l'épouse, 49 ans, la Portière de Fenioux.

### Décès :

Gabriel Guillemet qui habitait au Bourgeasson (dans la maison de Marcel Caillon) est décédé à l'hôpital de Niort le 13 février 1931.

Il a eu un fils qui est né en 1877 et qui est décédé en 1902. Toute la famille est enterrée dans le cimetière de Fenioux près de la Croix Hosannièrre. Dans la sépulture se trouvent les corps de :

Gabriel Guillemet fils	1877-1902
Abbé Xiste Goichon	1846-1902.
Marie Goichon	1849-1921.
Gabriel Guillemet	1851-1931.

Gabriel Guillemet a du habiter chez ses parents à la Terrassonnière jusqu'en 1873, date à laquelle il serait arrivé à la Portière (voir dans son manuscrit le chapitre « le village de la Portière et ses vieux habitants »)

Etant donnée la façon de s'exprimer dans son manuscrit, on peut supposer qu'il a du fréquenter une école, ce qui était assez rare à cette époque.

Nous avons pu le suivre en consultant les cahiers d'entrées et de sorties de la bibliothèque de Fenioux :

1886 à 1891, adresse : la Portière.

Puis nous le trouvons comme membre de la Société Historique et Scientifique des Deux Sèvres dans les bulletins de cette société des années 1914-1916 à 1920 puis 1923, 1925 à 1927.

## **Bibliographie et dons à la Société Historique et Scientifique des 2Sèvres.**

1923 : La milice à Fenioux en 1731.

1925 : Communication sur l'église de Pamplie. Il y signale plusieurs tableaux, dont un est peint sur bois et d'intéressantes sculptures parmi lesquelles une statue de Saint Jean, qui porte sur le socle la date :1702.

1925 : Mr Gabriel Guillemet présente deux aveux relatifs à la Seigneurie du Bourg Jarousson à Fenioux, des 6 Juin 1739 et 13 Mars 1766 mentionnant « le pré des Bacheliers » dont le nom semble déceler l'existence à Fenioux d'une ancienne fête de la bachelierie depuis longtemps oubliée.

1925 le 14 mai : Don de Mr Gabriel Guillemet : un recueil manuscrit de formules d'actes notariaux. Ce formulaire, composé dans une localité aux confins de la Gâtine et de la Plaine, a été compilé au début du 18ème siècle ; c'est du moins ce que l'on peut inférer d'une lettre qui y est jointe.

1926 le 11 février : Don.

Mr Cathelineau, au nom de Mr Guillemet, présente un vase en terre de la forme d'un baril, avec orifice et prise d'anse sur une des panses arrondies. La panse du coté opposé à l'orifice et à la prise d'anse est légèrement aplatie pour que le tonnelet puisse être posé.

Ce baril, qui ressemble aux tonnelets que les moissonneurs emportent avec eux aux champs les jours de chaleur, devait probablement servir au même usage. Il semble ne pas remonter à une époque très ancienne.

Il a été trouvé dans un champ à Fenioux par Mr Victor Soyer. On remarque autour de l'orifice des traces de vernis verdâtre.

1926 : Guillemet « Pour la terre » (Almanach Bujault 1926 :23 pp. in 8°) A.D. (Archives Départementales) : B V. (Bibliothèque Ville de Niort).

1929 : Quelques Notes Historiques sur Fenioux.

Ce petit livre vert est actuellement dans beaucoup de foyers de Fenioux. La préface de ce petit livre commence de la façon suivante :

Il m'a paru bon, avant de livrer ce modeste petit travail aux indulgents amis et lecteurs qu'il peut intéresser, de les prévenir que ce n'est qu'un tout petit résumé, tiré d'un gros manuscrit de 520 pages.

C'est à la suite de cette lecture que nous avons décidé de rechercher ce manuscrit. Nous en avons trouvé une partie aux Archives Départementales des Deux Sèvres. Nous avons donc en notre possession le début du manuscrit jusqu'à la page 224 pour le premier cahier et de la page 225 jusqu'à la page 323 pour le 2ème cahier. Il nous manque donc 37% du manuscrit

Apparemment cette partie manquante n'est pas aux Archives Départementales. Nous allons continuer nos recherches.

Joseph Chauveau, Moulin de Clairouin.

Michel Limoge Le Bourgeasson.

Marcel Rousseau, 15 rue de la Cure.

Recherches faites de 2002 à 2003

## TABLE des MATIERES.

GEOGRAPHIE	005
Situation, Anciennes formes du nom, Etymologie, Coordonnées, Géologie, Horographie.	
Hydrographie	006
Le Saumore, Le ruisseau de la Maingotière, Le Fenioux, Le ruisseau de Brusson, Le ruisseau de Pamplie, Climat, superficie du territoire	
GEOGRAPHIE ECONOMIQUE	009
PRINCIPAUX LIEUX-DITS et POPULATION	011
Epoque Préhistorique, Epoque Gallo-Romaine	013
HISTOIRE RELIGIEUSE, Circonscriptions ecclésiastiques,	014
Chapelles fondées dans l'Eglise	015
Chapelles d'écarts	016
Les Chastilliers, Saint Marc, Brusson 17, Protestantisme, Chapellenie de Lavault	
Requête pour le règlement du Prieur de la Chapellenie	020
Curés de la paroisse de Fenioux	021
FETES PATRONALES	022
L'EGLISE, Historique	023
Dèscription de l'Eglise	025
La nef principale, La nef transversale, Le chœur, le sanctuaire, l'abside	
Les deux chapelles, Le clocher, Les cloches.	
Les réparations et restaurations les plus modernes	027
La PLACE de L'EGLISE	028
La CHAPELLE ROMPUE	029
HISTOIRE	033
Les plus anciens seigneurs de Fenioux	034
La famille des Essarts de la Carte et du Vieux Brusson	036
Généalogie de la famille Janvre	037
Le CHATEAU du VIEUX BRUSSON	037
Le CHATEAU SEIGNEURIAL de la BRAUDIERE	040
L'ANCIEN BOURG de FENIOUX	044
Emprunt au livre censif de la Braudière Tènement du bourg de Fenioux	052
Le CHATEAU de PUYCHENIN	055
Les CHATELLIERS. La famille Raoul des Châtelliers	058
PUY – HARDY, Les Châtelliers, premiere visite	060
L'EGLISE de PUY- HARDY	062
La chapelle mortuaire de la famille Raoul.	063
ORIGINE de la Propriété de la SAUMORIERE, ou notes que j'ai trouvé	064
Les logis de la SAUMORIERE et de LINLIERE	065
Familles DEHANNE et SERIN à la Saumorière et l'Elignière.	066
Visite à la LUNARDIERE.	068
La maison de la BERNARDIERE.	070
La maison d'habitation de la POUGE. Le VIGNAULT.LAMBERT	073



Le village de la PORTIERE et ses vieux habitants.	
La ROULIERE.	077
La PLISSONNIERE. La Cougnardière. La légende du Pas-Plisson.	079
Le BEUGNONET.	083
La CHEVALLERIE, Paroisse de Fenioux.	086
Lexique du premier cahier.	087
<b>Deuxième Cahier</b>	
Le Logis de la BORLIERE.	090
Ancien lieu-dit « la Verriere ou Terriere »	092
Le FOUGEROUX. Les Salles.	093
Les REYMONDIERES.	094
La MIGNIAUDIERE.	096
Le MAGNOU.	097
La CROIX de la HUCHE	098
La ferme du PRE. L'OLIVERIE et le JARDIN.	099
La VERGNE aux PASCAUX (aujourd'hui « La Vergne »)	106
La MONERIE ou AUMONERIE.	107
La VERDONNIERE.	108
La JARRIE.	109
Le Logis de la VERGNAYE, aujourd'hui la Vergnée	110
Le Village de la MANGOTIERE.	112
La BONNETIERE.	103
Censif de la Braudière.	
Petite métairie du FAUGEROUX ou FOUGEROUX.	115
FIEF du FAUGEROUX. La POCHINIERE et TERRIERE. Fief du CLAUDY.	
La PARTHENAYSIERE. La BERLANDIERE et la BELIVRIE. Fief des NOUES.	
L' OLIVERIE.	
MONJARDIN.	116
Borderie de LAVAU. Du VIGNEAU ou REMIGIOU.	
La POUGE. La BERNARDIERE. La MANGOTIERE.	
Partie de la métairie du PRE	
La Métairie de la CHUPAUDI ERE. Tènement de la PLISSONNIERE.	117
Borderie de la CHAPELLE de la BURLIERE ou chapelle Gaudin.	
La VERDONNIERE. La PORTIERE	
Aux TIFFAUDIERS. Village de la VERGNE aux PACAULTS.	118
La métairie de la MOUNERIE ou AUMONERIE.	
Tènement du PAIN faisant partie de la MOTTE du PAIN.	
Tènement du bourg de Fenioux.	120
Petite métairie de la LIMOUZINIERE. Tènement de la BRUNETIERE.	122
Village et tenement de la BARRE.	123
Village et tenement de la BONNETIERE.	
Champ de la JUNINIERE, (Allias l'étang GELIER) Tènement de la JUNINIERE.	
Tènement des NOUES VERGNEUSES,	124.
<b>Biographie</b> de Gabriel GUILLEMET,	125
<b>Bibliographie,</b>	126

\* \* \* \* \*